Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Public Hearing Audience publique

Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue

VOLUME 32

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, October 10, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 10 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.
https://www.transcription.tc/
(800)899-0006

Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV
Appearances / Comparutions

Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	Lucy Watson
Conservative Party of Canada	Nando De Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler David Wheaton
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo
Sikh Coalition	Balpreet Singh Prabjot Singh
Bloc Québécois	Mathieu Desquilbet
Iranian Canadian Congress	Dimitri Lascaris

Table of Content / Table des matières

	PAGE
L'HON. MARCO MENDICINO, Sworn/Assermenté	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Leila Ghahhary	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	38
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Noah Lew	46
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	52
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	59
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	67
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	76
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker	83
L'HON. MÉLANIE JOLY, Affirmed/Sous affirmation solennelle	88
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Jean-Philippe MacKay	88
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	155
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	163
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	176
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Noah Lew	186
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	191
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Fraser Harland	206
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	216
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Helene Robertson	220
Re-Examination by/Ré-interrogatoire par Mr. Jean-Philippe MacKay	224

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000105	Interview Summary: Marco Mendicino, Member of Parliament for Eglinton—Lawrence	2
WIT0000147	In Camera Examination Summary: Marco Mendicino	3
WIT0000120	Addendum to Interview Summary: Minister Marco Mendicino Interview Summary	3
WIT0000127.EN	Addendum to In Camera Examination Summary: Minister Marco Mendicino	4
WIT0000127.FR	Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos : Le ministre Marco Mendicino	4
CAN.DOC.000040	Public Safety Institutional Report (Part C) - September 1, 2018 to March 15, 2024	4
CAN011948_0001	HASA File Timeline	13
CAN003249	Canada's Strategy for Countering Hostile Activities by State Actors	13
COM.SUM0000004.EN	Summary of a Memorandum to Cabinet – Modernizing Canada's Approach to Addressing Threats from Hostile Activities by State Actors	15
COM.SUM0000004.FR	Résumé d'un mémoire au Cabinet – Moderniser l'approche du Canada adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des états	15
CAN018005	[Text Messages of B. Clow]	18
CAN045922_0001	FW: Dockets to MINO to be re-submitted (PS-040167 & PS-040548)	18
CAN021931	Ministerial Direction on Threats to the Security of Canada Directed at Parliament and Parliamentarians	24
CAN022697_0001	Transcript - Minister of Public Safety Marco Mendicino participates in a CIGI virtual event entitled Canada's National Security A Discussion the Honourable Marco Mendicino - June 27, 2022	34
WIT0000078.EN	Interview Summary - Jenny Kwan (Stage 2)	53

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000078.FR	Résumé de l'entrevue : Jenny Kwan (étape 2)	53
TSC0000060	Investigation of foreign interference in the murder of Ripudaman Singh Malik	67
WIT0000144	In Camera Examination Summary: Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère	79
WIT0000096.FR	Résumé d'entrevue: l'honorable Mélanie Joly	89
WIT0000096.EN	Interview Summary: The Honourable Mélanie Joly	89
WIT0000148	Résumé d'entrevue : l'honorable Mélanie Joly	90
WIT0000148.EN	Interview Summary: The Honourable Mélanie Joly	90
COM0000613.FR	La ministre Joly rencontre le directeur du bureau de la Commission centrale des affaires étrangères et ministre des Affaires étrangères de la Chine, Wang Yi	117
COM0000613.EN	Minister Joly meets with China's Director of the Office of the Central Commission for Foreign Affairs and Minister of Foreign Affairs, Wang Yi	117
COM0000473_FR	Le gouvernement du Canada publie une déclaration sur les cyberactivités malveillantes	137
COM0000473_EN	Government of Canada releases statement on malicious cyber activity	137
CAN.SUM.000016	Declaration of Zhao Wei as PNG	147
COM0000363	NSICOP Special Report on Foreign Interference in Canada's Democratic Processes and Institutions	158
CAN047008_0001	Diplomatic Notes	195

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le jeudi 10 octobre 2024 à 9 h 32

--- The hearing begins Thursday, October 10, 2024 at 9:32 a.m.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now in session. Commissioner Hogue is presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est en cours. La Commissaire Hogue préside.

The time is 9:32 a.m. Il est 9 h 32.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour.

Me LEILA GHAHHARY: Bonjour, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: Vous pouvez débuter.

Me LEILA GHAHHARY: Je suis Leila Ghahhary, et ce matin, nous entendons Marco Mendicino, député au Parlement.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, assermenter le témoin.

LE GREFFIER: Monsieur Mendicino, pourriez-vous nous dire votre nom de famille et épeler votre nom de famille.

L'HON. MARCO MENDICINO: Marco Mendicino — M-E-N-D-I-C-I-N-O.

LE GREFFIER: Très bien. Merci. Et maintenant, pour l'assermentation.

--- L'HON. MARCO MENDICINO, Assermenté:

LE GREFFIER: Madame… Maître, vous pouvez commencer.

--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me LEILA GHAHHARY:

Me LEILA GHAHHARY: Bonjour, Monsieur Mendicino.

Quelques questions administratives. Alors, il y a quatre résumés que je vais vous demander d'adopter et pour gagner du temps, je vais être le plus efficace possible. Alors, je vais afficher chaque résumé et vous demander de confirmer si vous avez des changements à apporter, si vous confirmez l'exactitude du résumé, et si vous l'adoptez comme faisant partie de votre témoignage ici aujourd'hui.

Donc, pourrait-on voir le document 105, WIT105.

Monsieur Mendicino, il s'agit d'un résumé de votre entrevue classifiée qui s'est déroulée le 25 mai de… 25 juin de cette année. Vous le confirmez?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je le confirme.

Me LEILA GHAHHARY: Merci.

--- PIÈCE No. WIT0000105:

Interview Summary: Marco Mendicino, Member of Parliament for Eglinton—Lawrence

Me LEILA GHAHHARY: Pourriez-vous maintenant afficher le document 147?

COMMISSAIRE HOGUE: Mon écran ne fonctionne pas, alors je ne sais pas s'il y a un… est-ce qu'il y a un

bouton que je suis censée utiliser? Il y a une manœuvre quelconque?

Bon, ça se réveille. Merci. Merci.

Me LEILA GHAHHARY: Monsieur Mendicino, c'est un résumé de votre entrevue classifiée qui s'est déroulée à huis clos en juillet et août de cette année. Pouvez-vous encore une fois confirmer ce document?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, je le confirme.

--- PIÈCE No. WIT0000147:

In Camera Examination Summary: Marco Mendicino

Me LEILA GHAHHARY: Et maintenant, le document 120, s'il vous plaît?

Il s'agit ici d'un ajout au résumé de votre entrevue classifiée qui s'est déroulée pendant la première phase de l'enquête le 23 février 2024. Pouvez-vous le confirmer?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, je le confirme.

--- PIÈCE No. WIT0000120:

Addendum to Interview Summary: Minister Marco Mendicino Interview Summary

Me LEILA GHAHHARY: Pourriez-vous maintenant nous montrer le document 127, s'il vous plaît? Merci.

Il s'agit finalement d'un ajout à votre entrevue, c'est un résumé de l'entrevue de février et mars de cette année. Et encore une fois, Monsieur Mendicino, pourriez-vous en confirmer la teneur et l'exactitude?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, je le confirme.

--- PIÈCE No. WIT0000127.EN:

Addendum to In Camera Examination Summary: Minister Marco Mendicino

--- PIÈCE No. WIT0000127.FR:

Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos : Le ministre Marco Mendicino

Me LEILA GHAHHARY: Et maintenant, le document CAN.DOC40, s'il vous plaît.

Il s'agit ici du rapport institutionnel pour Sécurité publique. Ç'a déjà été adopté au nom du ministère, alors je ne vais pas vous demander quoi que ce soit, mais tout simplement de confirmer que vous l'avez lu et que vous êtes d'accord avec son contenu.

L'HON. MARCO MENDICINO: Je le suis.

--- PIÈCE No. CAN.DOC.000040:

Public Safety Institutional Report (Part C) - September 1, 2018 to March 15, 2024

Me LEILA GHAHHARY: Ces questions étant réglées, je vais traiter de votre rôle et de vos antécédents brièvement.

Premièrement, est-il exact, vous êtes député de Eglinton-Lawrence depuis 2015?

L'HON. MARCO MENDICINO: C'est exact.

Me LEILA GHAHHARY: Et entre… jusqu'en 2023, vous avez été ministre de la Sécurité publique.

L'HON. MARCO MENDICINO: C'est exact aussi.

Me LEILA GHAHHARY: Et auparavant, vous avez été ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté de 2019 à 2021.

L'HON. MARCO MENDICINO: C'est exact.

Me LEILA GHAHHARY: Je veux vous poser des questions au sujet de votre mandat comme ministre de la Sécurité publique et pourriez-vous, s'il vous plaît, nous donner un aperçu de votre rôle ainsi que de vos responsabilités en qualité de ministre de la Sécurité publique.

L'HON. MARCO MENDICINO: En bref, mon travail consistait à assurer la sécurité de la population canadienne et la sécurité de nos intérêts. Évidemment, cela comportait plusieurs rôles. J'avais reçu une lettre de mandat du premier ministre, c'est ce qu'il fait au moment de l'assermentation d'un nouveau conseil des ministres. Il y avait des priorités que l'on avait confiées, y compris dans le domaine de l'ingérence étrangère. Je sais qu'on va en discuter à fond aujourd'hui.

Et dans mon mandat, entre autres, il était question de ce que nous avions décrit comme la stratégie des otages, à l'époque, pour faire de cela une loi. C'est maintenant le C-70.

Il y a beaucoup d'autres priorités qui m'étaient confiées à l'époque en plus de l'ingérence étrangère, mais c'est certain que c'était parmi les questions prioritaires à l'époque.

Me LEILA GHAHHARY: Et maintenant, je vais parler surtout de la circulation de l'information entre le ministère et votre bureau.

Tout d'abord, de quelle façon l'information était-elle partagée entre ces deux instances au moment où vous étiez ministre de la Sécurité publique?

Hier et mardi, nous avons entendu le témoignage de Dominic Rochon et de monsieur Stewart qui disaient que pendant le mandat de monsieur Blair, on recevait des produits de renseignement dans des trousses et qu'eux fournissaient cela ensuite au bureau du ministre. Des trousses semblables de documents se retrouvaient donc entre les mains du ministre par la suite, et on dit que cela s'est poursuivi pendant la pandémie.

Or, hier, nous avons aussi entendu Zita Astravas, qui a été chef de cabinet pour monsieur Blair, nous dire qu'à l'époque cette pratique ne s'est pas maintenue pendant la pandémie pour ce qui est de transmettre les trousses en question et elle a dit que le bureau ministériel a cessé de recevoir ces trousses.

Et elle nous a dit aussi ici à l'enquête que quand vous avez pris vos fonctions en octobre 2021, elle a fourni un soutien pour la transition et qu'à l'époque elle a parlé des trousses d'information avec vous, et il y a eu des explications indiquant que ce ne serait plus des documents que vous alliez recevoir.

Ma question : madame Astravas a-t-elle parlé des trousses au moment de la transition et, si oui, quelle a

été la portée de cette discussion?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, elle l'a fait, et elle m'a indiqué clairement qu'il était important que je reçoive des informations de routine en matière de renseignement, que ce soit par voie orale ou écrite. Et je me suis assuré que pendant que j'étais ministre de la Sécurité publique, nous résumions… nous respections ce processus.

Mais laissez-moi vous dire comment j'ai rempli mon rôle en termes pratiques pendant cette période. Il est essentiel que le ministre ait accès à l'information, au renseignement. Pourquoi? Parce qu'il y a des pouvoirs ministériels qui incombent au ministre seulement qui est seul à pouvoir les utiliser.

Par exemple, l'approbation des mandats du SCRS. Donc, pour s'acquitter de cette responsabilité, il faut absolument qu'un ministre ait un accès solide au renseignement et en fonction de ces conseils, avec mon chef de cabinet et tout le personnel qui travaillait dans mon bureau ainsi qu'avec le sous-ministre et les sous-ministres qui ont travaillé auprès de moi pendant mon mandat, je m'assurais d'avoir un accès fréquent à ces renseignements. Bien sûr, il y avait des méthodes classiques pour améliorer la transition, et je vais vous donner… pas la transition, mais la transmission, et je vais vous donner des exemples.

Il y a en a un où alors je recevais par exemple copie du mandat qui comprenait l'affidavit à l'appui afin que je puisse examiner l'information, examiner les renseignements pour m'assurer que tout était respecté sur le

plan juridique en respectant la loi. Et il y avait une lettre d'accompagnement et ça, ça relevait du sous-ministre, sa signature, ainsi que d'autres recommandations connexes au sujet de l'approbation du mandat.

Deuxièmement, en ce qui concerne le processus d'examen de la Sécurité nationale pour ce qui est de la *Loi sur Investissement Canada*. Il y a, disons, des bons documents pour appuyer de telles recommandations. En d'autres termes, accès aux renseignements de Sécurité publique et de la communauté du renseignement, et ensuite une recommandation à savoir si, oui ou non, nous devions approuver telle ou telle transaction, est-ce que cela risquait de causer préjudice à la sécurité nationale ou pas.

Et troisièmement, troisième exemple, l'approbation des mesures de réduction des menaces. Il s'agissait de pouvoirs nouveaux qui avaient été adoptés en 2019 en vertu de C-59. Pourquoi ces mesures de protection ont-elles été adoptées? Pour permettre au SCRS surtout, mais à d'autres intervenants aussi, de réduire les menaces pensant sur la Sécurité nationale et les intérêts du pays, donc leur permettre d'avoir des conversations sur le terrain avec d'éventuelles cibles pour atténuer les menaces en question. Et vous avez vu, ces documents ont été versés en preuve.

Donc, il s'agissait d'assurer le flux de l'information. Maintenant, le défi, c'est de prendre ces gabarits et de les appliquer à d'autres secteurs, y compris celui de l'ingérence étrangère, par exemple.

Me LEILA GHAHHARY: Merci. Sur le même sujet,

en ce qui concerne les pouvoirs qui vous étaient dévolus comme ministre, et ici, je songe aux mandats et aux autres mesures dont vous avez parlé. Donc, j'aurais quelques questions.

Dans 147 à la page 9. Pourriez-vous l'afficher, s'il vous plaît? Au paragraphe 35.

Alors, ici, Monsieur Mendicino, vous parlez du fait que vous avez deux responsabilités comme ministre de la Sécurité publique : politique et officielle. Et dans l'exercice des pouvoirs ministériels dont vous venez de nous parler, vous discutez aussi du fait que vous pouvez améliorer la distinction à faire entre les deux.

Alors, êtes-vous d'accord avec moi pour dire que dans certaines circonstances, si ce pouvoir doit être exercé, disons, contre un adversaire politique ou même contre un membre de votre propre parti, il existe un potentiel pour des préjugés réels ou apparents?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, et c'est la même chose pour ce qui est de l'abus de pouvoir. Donc, il faut faire preuve de grande vigilance pour se protéger contre de tels abus. Et au paragraphe 35, je parle d'une doctrine, la doctrine Shawcross qui explique que les rôles du Procureur général, d'une part, du ministre de la Justice, d'autre part, dans la démocratie canadienne, les deux rôles sont confondus en une même personne. Le rôle du ministre de la Justice est un rôle politique pour le cabinet des ministres, il fournit des conseils au gouvernement, mais il agit aussi en parallèle comme Procureur général, c'est-à-dire un rôle quasi

judiciaire qui ne doit pas être teinté par la partisanerie politique qui existe pour protéger notre démocratie.

Donc, je pense qu'il y a des principes qui pourraient s'appliquer dans le cas du ministre de la Sécurité publique étant donné qu'aujourd'hui on a vu qu'il y avait des menaces d'ingérence étrangère de plus en plus insidieuses, des dangers de plus en plus importants, et qui portent sur presque toutes les facettes de notre vie.

On a parlé des élections, des parlementaires, des gens qui travaillent dans cet espace, et de la démocratie en général, mais je m'inquiète aussi de nos infrastructures essentielles, des menaces sur notre économie aussi, et je m'inquiète aussi des menaces dans les milieux universitaires. Et surtout, surtout, les menaces qui pourraient peser sur les membres de la diaspora par le biais de la répression transnationale, et je sais que vous avez entendu des témoignages à cet égard ici à la Commission.

Me LEILA GHAHHARY: Vous parlez de la doctrine Shawcross, mais en ce qui concerne la mécanique pour la prise de décisions, avez-vous une opinion? Pourrait-on améliorer la situation à cet égard?

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, je pars toujours du principe qu'il est important de faire une distinction entre les diverses fonctions au sein du gouvernement : comme député, comme membre du Parlement, d'une part, et comme ministre, d'autre part. Donc, il y a des fonctions que seul le ministre de la Sécurité publique peut autoriser.

J'ai déjà parlé d'un cas en ce qui concerne les mandats du SCRS, mais ce n'est pas comme si le ministre agissait seul. Il s'en remet aux conseils, aux recommandations d'une fonction publique non élue, impartiale. Et c'est là que nous arrivons au cœur de la doctrine Shawcross. Il est absolument essentiel de ne pas laisser toutes les décisions entre les mains du monde politique. Il faut s'en remettre absolument aux conseils des professionnels de la fonction publique qui, eux, ne sont pas élus, qui n'ont pas d'esprit partisan et qui peuvent vérifier les risques d'abus auxquels je faisais allusion précédemment.

Donc, cette décision qui est prise par le ministre de la Sécurité publique est fondée sur les conseils qui nous proviennent du SCRS, de la fonction publique, et d'autres volets de la communauté de la sécurité et du renseignement.

Me LEILA GHAHHARY: Pour ce qui est de la circulation d'informations, on l'a déjà abordé, mais j'aimerais fouiller davantage le sujet.

Pendant votre mandat comme ministre de la Sécurité publique, pourriez-vous nous décrire ce qu'il en était de votre visibilité quotidienne en ce qui concerne les questions de politique étrangère, d'ingérence?

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, cela se faisait, comme je le disais, sous forme écrite ou verbale. Dans la plupart des cas, en ce qui concerne l'ingérence étrangère, les breffages devaient se tenir dans un milieu sécuritaire, « le bunker », comme on dit. Alors, j'ai passé

de nombreuses heures dans le bunker pour être breffé sur ces sujets très délicats et pour prendre les décisions qui s'imposaient dans les circonstances.

Me LEILA GHAHHARY: Et à ce moment-là, avez-vous apporté des changements quant à la façon dont le renseignement atteignait votre bureau?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Tout d'abord, j'ai insisté pour recevoir des breffages fréquents sur les renseignements qui portaient sur d'éventuelles menaces contre la sécurité nationale.

Deuxièmement, comme je le disais précédemment, j'ai autorisé des mesures de réduction de la menace, surtout pour les parlementaires qui étaient devenus la cible d'ingérence étrangère provenant de nos adversaires.

Troisièmement, j'ai émis une ligne directrice ministérielle pour renforcer la circulation du renseignement et d'informations pour les élus en exigeant justement que toute menace ciblant des parlementaires passe par mon entremise.

Ici, je vais vous expliquer comment cela a suivi des fuites dans les médias qui mettaient en cause surtout Michael Chong et j'étais extrêmement préoccupé en ce qui concerne sa sécurité et celle de tous mes collègues à la Chambre. J'ai donc pris les décisions qui s'imposaient pour émettre cette ligne directrice et tirer au clair mes attentes en qualité de ministre de la Sécurité publique.

Je tenais à être bref et je sais que vous avez entendu beaucoup de témoignages quant à la façon dont

l'information circulait et je pourrais m'étendre sur ce sujet et sur la façon dont mes décisions ont eu un impact positif, mais il reste du travail à faire.

Me LEILA GHAHHARY: Merci.

Et maintenant, la stratégie contre HASA. Donc, encore une fois, mes questions vont porter sur des aspects bien précis et pour le calendrier pour le développement.

Est-ce que vous pouvez mettre CAN11948?

--- PIÈCE No. CAN011948 0001:

HASA File Timeline

Me LEILA GHAHHARY: Là, vous avez un calendrier pour le dossier HASA. Vous pouvez voir que de septembre 2018, Sécurité publique avait commencé à mettre en place une stratégie HASA et avec des communications et un document sur les politiques.

Si on peut passer à la page 2, s'il vous plaît? Et si on peut aller en bas de la page 2. Merci.

Là, vous pouvez voir que le calendrier va jusqu'à octobre 2019.

Et si nous passons à la page 3, dès octobre 2019, cette page indique qu'il y a plusieurs étapes encore à compléter.

Est-ce que vous pouvez mettre CAN3249?

--- PIÈCE No. CAN003249:

Canada's Strategy for Countering Hostile Activities by State Actors

Me LEILA GHAHHARY: Et la stratégie HASA dont

on vient de parler avait été mise au point pour contrer les activités hostiles des acteurs étatiques. Vous le regardez dans ce document. Est-ce que vous avez pu regarder ce document, l'examiner?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me LEILA GHAHHARY: Et est-ce que ça concorde avec ce que vous vous rappelez de la stratégie une fois que vous étiez en poste?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Et si je pourrais vous donner davantage de contexte par rapport à ce qui était déjà en place quand je suis devenu ministre de la Sécurité publique. Je sais que vous avez entendu qu'il y avait un plan pour protéger notre démocratie, et ça, ça date de 2018. Et là, on voulait mettre en place le protocole pour les incidents critiques pendant les élections. C'était pour protéger nos élections. Il y a eu un panel SITE qui a été créé. C'était des hauts fonctionnaires non élus pour s'assurer que le protocole était appliqué correctement et aussi pour faire l'éducation, la sensibilisation du public.

Il y avait le projet de loi C-76 qui fait en sorte que le financement étranger était interdit pour atténuer les menaces par rapport au financement illégal des élections, et monsieur Bill Blair, le ministre Blair avait émis une lettre aux parlementaires pour que tout le monde soit vraiment au courant de la situation vis-à-vis de l'ingérence étrangère, pour que tout le monde soit sensibilisé aux risques et ils pouvaient être cibles de nos adversaires.

Alors, tout ça était déjà en place quand je suis devenu ministre de Sécurité publique et j'étais sûr qu'on était bien lancé. Le travail que j'avais à faire pour améliorer le flux d'informations, c'était de prendre la stratégie HASA avec des priorités au niveau du renseignement et les évaluations de pays et les différentes façons qu'ils pouvaient déployer l'ingérence étrangère pour attaquer notre démocratie, prendre ces stratégies HASA pour faire que ce soit quelque chose de tangible en tant que législation.

Me LEILA GHAHHARY: Est-ce que vous pouvez nous mettre COM.SUM4, s'il vous plaît?

--- PIÈCE No. COM.SUM0000004.EN:

Summary of a Memorandum to Cabinet – Modernizing Canada's Approach to Addressing Threats from Hostile Activities by State Actors

--- PIÈCE No. COM.SUM0000004.FR:

Résumé d'un mémoire au Cabinet – Moderniser l'approche du Canada adoptée par le Canada pour faire face aux menaces posées par les activités hostiles parrainées par des États

Me LEILA GHAHHARY: Et vous pouvez, s'il vous plaît, nous montrer plus de cette page?

Vous avez dit que vous vouliez mettre en place quelque chose de tangible. Là, vous avez un résumé d'un… pour… qui… au Cabinet, un résumé de ce qui était un avis au Cabinet pour moderniser l'approche du Canada pour

tenir compte des activités hostiles des États étran… des acteurs étrangers.

Qu'est-ce que vous vouliez donc passer au Cabinet pour qu'il puisse y avoir des décisions de prises par rapport à l'action du gouvernement?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Alors, pour être clair, de ce qui s'est passé suite à cet exercice, il y a beaucoup de travail pour créer ce genre de document pour le Cabinet et c'est la stratégie, c'était la fondation pour ça. On a parlé de trois piliers :

Renforcer, et ça, c'était pour renforcer l'infrastructure critique au niveau de l'espace cybernétique et de nos institutions;

Détecter, il s'agit d'améliorer notre capacité de surveiller les menaces; et,

Agir, c'était pour agir quand c'était possible, pour les forces de l'ordre et aussi pour la communauté du renseignement.

Et donc, on voulait mettre cette stratégie dans la forme de propositions législatives. Alors, une fois qu'on a pu prendre cet avis au Cabinet et ç'a été ratifié quelques mois suite à ce que je sois devenu ministre, c'est devenu législation, et ça, ça veut dire maintenant il y a davantage de capacités pour le SCRS de partager l'information et il y a des procédures en place pour déclassifier des informations pour que nous puissions communiquer avec les parlementaires pour qu'on puisse vraiment mettre en lumière la menace… les menaces, et y inclus avec la création de NSIRA

et de NSICOP. Donc, il y a différentes façons de s'attaquer à cette ingérence étrangère.

Et enfin, ça a créé un régime de responsabilités, et ça, c'est un Registre des agents étrangers.

Tout ça découle du travail que nous avions fait au Conseil des ministres pour créer un consensus au sein du gouvernement, et ensuite nous voulions faire en sort que ça devienne législation.

Me LEILA GHAHHARY: Est-ce que vous pouvez aller à la page 2 de ce document, s'il vous plaît?

Et pour précision, Monsieur Mendicino, comme nous le voyons, ce document cherchait à endosser les principes et les piliers qui ont été mis en place dans la stratégie HASA, comme vous venez de le mentionner pour mettre en place une approche de communication à travers tout le gouvernement, et comme vous l'avez mentionné, pour aller de l'avant avec une législation, ce qui est devenu le projet de loi C-70.

Alors, ces trois éléments, je vais les mettre en deux catégories : stratégie, et ensuite la catégorie de législation.

Alors, tout d'abord, par rapport à la catégorie « législation », vous cherchiez avec enthousiasme de faire en sorte que ce matériel puisse être concrétisé, et comme vous venez de le dire, nous savons que ce projet de loi est maintenant… a été adopté plus…

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, oui, j'étais

très enthousiaste.

Me LEILA GHAHHARY: Et deuxièmement, par rapport à la stratégie, vous dites dans vos témoignages que vous étiez très enthousiaste, enthousiasmé, et pour faire en sorte que ça puisse avancer en juillet 2023, il y avait une ébauche de la stratégie qui était en place et il y avait une stratégie de communication à l'époque.

Dans votre entrevue, vous avez aussi dit qu'à l'avenir, du côté de la stratégie et de la législation, et il y avait tout de même des défis à relever.

Et si nous pouvons mettre CAN18005, je voudrais voir quels pouvaient être ces défis.

--- PIÈCE No. CAN018005:

[Text Messages of B. Clow]

Me LEILA GHAHHARY: Alors, si vous pouvez passer à la page 2, s'il vous plaît.

Là, vous avez un échange avec Brian Clow qui, à l'époque, était le chef de… l'adjoint au chef du personnel du premier ministre, et donc, le HASA avait été devant le Cabinet. Et là, il y avait des préoccupations par rapport aux postes de police. Et dans la communication, vous disiez :

> « […] vraiment besoin de votre aide pour aller de l'avant avec les investissements qui ont été très difficiles pour tout un tas de raisons… »

Est-ce qu'on peut mettre CAN49522.

--- PIÈCE No. CAN045922 0001:

FW: Dockets to MINO to be re-submitted (PS-040167 & PS-040548)

Me LEILA GHAHHARY: Si vous pouvez dérouler un petit peu pour qu'on puisse voir le plus du courriel possible. Merci.

Là, c'est un courriel du 23 août, donc suite à vos… au moment où vous avez quitté votre poste, et là, il s'agit d'une mise à jour sur la stratégie qui est devenue la stratégie d'ingérence étrangère. Et nous pouvons voir en note que cette stratégie a rencontré de la résistance et, pour l'instant, le calendrier n'a pas été bon.

Alors, je voudrais vous demander sur deux points.

Tout d'abord, est-ce que vous pouvez nous dire quel travail se faisait entre le mois de mai 2022 et juillet 2023, surtout par rapport à la stratégie, car nous savons que le projet de loi a pu être adopté, mais si vous pouvez rajouter des détails au-delà de la législation.

Et deuxièmement, est-ce que vous pouvez nous expliquer quels étaient les défis à relever pour la législation et pour la stratégie et ce que vous avez pu faire pour relever ces défis.

L'HON. MARCO MENDICINO: Je peux, mais pour vous… et juste vous dire que ce document, c'est après que j'étais ministre, donc je ne peux pas en parler. Mais je peux vous parler du premier document que vous avez affiché qui est un échange de textos entre moi et monsieur Clow qui travaille pour le premier ministre.

Mais pour répondre à votre question, le travail qui se faisait entre le temps où j'avais l'aval du Cabinet pour ma proposition et que je n'étais plus ministre de la Sécurité publique, c'était pour arriver à un consensus pour tout d'abord prendre cette proposition pour que ça devienne une ébauche de législation. Et ça, c'est extrêmement compliqué au niveau d'un exercice de rédaction. Il y a des experts, des avocats, des experts en matière de politiques au ministère de Sécurité publique et d'autres ministères qui s'attaquent à ce travail.

Deuxièmement, ça veut dire qu'il faut avoir une bonne stratégie de communication étant donné que le sujet était chargé émotivement. C'était très important que la législation puisse aller de l'avant du bon pied.

Et troisièmement, il fallait consulter avec le public, et ça, c'est un travail que j'ai fait en tant que ministre de Sécurité publique, surtout par rapport à la création du Registre des agents étrangers — FITAA *for short*, pour… comme acronyme —, et ça, c'était donc moi-même personnellement qui a communiqué avec les Canadiens et Canadiennes, j'ai pu les écouter par rapport à leurs préoccupations qui pouvaient être stigmatisés, stéréotypés, et aussi qui avaient peut-être un peu… cette législation allait peut-être trop loin. Donc, on a appris des leçons : si vous allez trop rapidement avec la rédaction de la législation, qu'il peut y avoir des effets néfastes.

Donc ça, c'était ce qu'on faisait comme travail, et tout ça était dans le contexte d'autres

évènements.

Et, Madame la Commissaire, quand j'ai pris le poste, comme vous avez entendu, j'étais vraiment très enthousiaste, je voulais que cette stratégie HASA devienne législation, devienne une loi, et donc, il fallait que le consensus soit ratifié.

Et je dirais que même si je voulais que la proposition pouvait aller de l'avant, nous avions vraiment des évènements hors de notre contrôle, comme un ouragan de catégorie 5, il y avait la COVID-19, il y avait le Convoi de la liberté, il y avait la *Loi sur les urgences*, il y avait l'invasion de la Russie en Ukraine, et tout le travail qui s'est fait pour examiner les décisions, pour invoquer la *Loi sur les urgences* avec la Commission, il y avait les alliés qui voulaient que le Canada fasse partie de la stabilisation de la situation à Haïti, et aussi des divulgations non autorisées par rapport à l'ingérence étrangère.

Tout ça, c'était compliqué, et je sais qu'on dit ça souvent, mais c'était vraiment un moment sans précédent au sein du gouvernement. Et malgré tous ces défis, le fait qu'on ait pu faire en sorte que la proposition puisse être ratifiée en quelques mois et de pouvoir… qu'on ait pu procéder avec les étapes pour faire en sorte que ça soit… devienne une législation, ce n'était pas facile, mais je suis vraiment très content que ce soit maintenant une loi.

Me LEILA GHAHHARY: Est-ce que vous pouvez nous mettre à l'écran, s'il vous plaît, WIT105?

Et là, je voudrais reprendre un instant la

question du Registre et de la consultation. Si j'ai bien compris, vous étiez le chef de cette activité.

Est-ce que vous pouvez nous passer à la page 12, paragraphe 51, s'il vous plaît? Et si vous pouvez aussi mettre en haut de la page « Consultations avec les communautés des diasporas.

Si j'ai bien compris, pendant les consultations, vous avez entendu des préoccupations comme quoi le Registre pourrait davantage stigmatiser des membres de la communauté des diasporas, et ce qu'on a entendu — et je peux le mettre à l'écran —, que des préoccupations semblables se reflétaient également et que le Registre pourrait faire en sorte qu'il y ait une exclusion raciste ou pour exclure certaines communautés.

Est-ce que vous pouvez nous parler davantage de ces préoccupations et comment vous avez pu en tenir compte en préparant la législation C-70?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Oui, pendant les consultations, j'ai entendu beaucoup de ces… beaucoup de préoccupations de ces communautés et d'autres par rapport à la stigmatisation.

À l'époque, on était encore, pendant la pandémie, on était… c'était pas encore derrière nous, et je me rappelle qu'il y avait bien des incidents de racisme anti-Asiatiques, et qui avaient une intersection entre ces phénomènes et une préoccupation par rapport à un abus ou que ce Registre puisse aller trop loin. C'était beaucoup… j'avais beaucoup entendu ces préoccupations. Alors, nous, il a fallu

qu'on prenne le temps nécessaire pour faire en sorte que cette rétroaction puisse être… qu'on en tienne compte dans la préparation de la législation.

Donc, il faut prendre une approche agnostique vis-à-vis des pays quand il s'agit de la… régime de transparence et de responsabilité pour atténuer ces préoccupations par rapport à la stigmatisation de certaines parties du monde.

Me LEILA GHAHHARY: La consultation, c'était aussi aux gouvernements sous-nationaux. Est-ce que vous pouvez nous en parler davantage?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Comme exemple, quand j'étais ministre de la Sécurité publique, il y avait un incident avec les ballons chinois, et là, il a fallu avoir des discussions avec d'autres niveaux… paliers du gouvernement. Il me semble que c'est encore un autre domaine où il faut vraiment réfléchir avec prudence par rapport à comment on partage des renseignements classifiés avec des parties prenantes en dehors du gouvernement, y inclus les premiers ministres des provinces et des territoires.

Et d'après moi, je pense que C-70 en tient compte. Il y a des procédures en place pour des renseignements déclassifiés, mais aussi pour permettre au SCRS et d'autres de partager des informations en dehors du gouvernement fédéral, y inclus les gouvernements infranationaux.

Et je pense aussi on utilise des forums tels que les forums FPT. Là, on peut renforcer les lignes de

communication pour ce qui est du renseignement et on peut avoir des environnements sécurisés au besoin pour s'assurer que les personnes ont des cotes de sécurité, mais en tout cas, la coopération est nécessaire avec les provinces et les territoires et municipaux. Il faut aussi… ça peut aussi se faire et ça peut être un problème pour les gouvernements provinciaux, territoriaux… provinciaux et territoriaux, et également les provinces… les gouvernements municipaux.

Me LEILA GHAHHARY: Je ne vais pas vous demander de parler de comment ça s'est passé pour la directive.

Mais est-ce que vous pouvez nous donner CAN21931?

--- PIÈCE No. CAN021931:

Ministerial Direction on Threats to the Security of Canada Directed at Parliament and Parliamentarians

Me LEILA GHAHHARY: Vous avez la directive ministérielle qui était émise, et si vous pouvez voir au paragraphe 1, on dit que le… on indique que :

« Le SCRS va enquêter sur toutes les menaces. »

Le deuxième paragraphe inclut que :

« Quand le SCRS évalue qu'il y a une menace pour la sécurité du Canada dirigée au Parlement ou aux parlementaires, ils vont utiliser les méthodes appropriées en respectant la

loi, y inclus le fait que le ministre de la Sécurité publique va être informé de toutes les menaces pour la sécurité du Canada dirigées au Parlement ou aux parlementaires. »

Donc, ce document ne fixe pas vraiment de seuil ou de paramètres pour ce qui constituerait une menace. Pouvez-vous expliquer ce que vous envisagiez comme étant ce seuil lorsque vous avez mis ça sur pied?

L'HON. MARCO MENDICINO: Moi, je voyais une interprétation assez souple et vaste des menaces aux parlementaires, et c'était intentionnel. La raison étant que, à la suite de la divulgation non autorisée aux médias de menaces potentielles à Michael Chong, il y a eu beaucoup de questions très sérieuses, tout à fait légitimes, qui ont été posées quant au flux, à la circulation de l'information. Donc, ma réponse pour résoudre ce problème, c'était d'être clair dans le texte de la directive ministérielle quant à mes attentes d'être informé sur les menaces à la sécurité des parlementaires.

Et je dirais qu'avant cette directive ministérielle, il y a eu une autre directive ministérielle qui donnait des directions générales au SCRS quant à quand et comment elle devra informer le ministre sur une situation en particulier, et ce, selon la légalité, la complexité, le risque potentiel posé au gouvernement à la suite de ces menaces, et ça, ça reposait sur cette directive ministérielle avec plus de clarté et de précision par rapport à la

catégorie d'ingérence étrangère et parlementaire.

Donc, ce que j'envisageais était une interprétation vaste et souple des menaces aux parlementaires.

Me LEILA GHAHHARY: Puis vous vous reposiez sur le SCRS pour déterminer quand vous devriez être informé d'une menace en particulier.

L'HON. MARCO MENDICINO: En effet.

Me LEILA GHAHHARY: Nous avons également entendu que par la suite, après que vous soyez parti de votre poste aussi, un protocole fut développé pour la mise en application de la directive. Et une des préoccupations qui a amené au développement de ce protocole était quand que le seuil d'une menace est atteint et que le SCRS peut déclencher cette directive. Ceci a résulté à ce qu'on se concentre sur le mot « crédible », dans le mot « menace crédible » dans le protocole.

Ma question pour vous est : seriez-vous d'accord que cette « menace crédible » est le bon seuil à appliquer?

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, je sympathise tout à fait avec ce volume de renseignements qui doit être examiné et trié, et regarder des termes comme « crédible » ou « sur lesquels on peut agir » ou d'autres concepts de la sorte — et là, je reviens un petit peu à ma vie précédente en tant que procureur fédéral —, « corroborer », « crédible », ce sont des principes qui, je le pense, peuvent aider à amener une recommandation de savoir si du renseignement

spécifique permet d'agir.

Je pense que c'est une conversation en parallèle par rapport au véritable objectif de cette directive ministérielle. Il y a des points de décision que le ministre peut prendre, mais le véritable objet, la vision de cette directive ministérielle était de s'assurer que le ministre soit informé directement sur les menaces aux parlementaires afin de ne pas être pris au dépourvu dans le cas d'une divulgation non autorisée parce qu'il y a des questions légitimes quant au flux d'informations. Et donc, ça, c'était un effort pour résoudre cette situation.

Alors, au fil du temps, je pense que nous devons continuellement avoir une conversation quant à la flexibilité et l'ampleur de ce seuil. Votre insertion du protocole après mon temps, en utilisant des mots comme « crédible », il y a d'autres mots que j'ai suggérés ici, peuvent, je pense, raffiner la chose davantage. Mais je voulais être plutôt inclusif, donc, ainsi, le côté élu du gouvernement peut être tenu au courant des menaces aux parlementaires, parce qu'au bout du compte, c'est nous qui devons rendre des comptes, et afin de maintenir la confiance des Canadiens, il faut adhérer à ce principe et c'était un effort pour atteindre cet objectif.

Me LEILA GHAHHARY: Merci.

Je vais maintenant passer à la question des postes de police à l'étranger. Vous en avez déjà parlé, mais j'aimerais creuser un peu plus la question.

Peut-on afficher WIT105, s'il vous plaît?

Page 8, paragraphes 32 à 36.

Vous avez précédemment parlé de votre participation dans cette question, mais pour aujourd'hui, pouvez-vous nous dire quand vous avez été informé la première fois de postes de police à l'étranger et quelles mesures furent prises durant votre période en poste pour traiter de ce problème.

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, comme ça le dit au paragraphe 33, j'ai été informé fin 2022, au début 2023, de ce phénomène des postes de police à l'étranger. J'ai été informé d'un rapport écrit par une ONG internationale qui présentait une situation assez sombre de la prolifération des postes de police à l'étranger. Bon, je dois ajouter que c'était pas juste au Canada, mais partout dans le monde. Et je me souviens qu'en étant informé, le SCRS avait émis une alerte à propos de ces postes de police et que la GRC avait pris des actions décisives pour démanteler toute ingérence étrangère qui aurait pu être déployée au travers des postes de police en mettant des voitures de police à des lieux où ils pensaient que l'ingérence étrangère pouvait avoir lieu.

Et j'avais également été informé au travers des mes officiels que les activités liées à l'ingérence étrangère liées à ces postes de police avaient été fermées, on avait cessé ces activités, et que ces briefings ont été donnés par la GRC par la suite.

Me LEILA GHAHHARY: Est-ce qu'on peut descendre au paragraphe 34?

Alors, Monsieur Mendicino, ici, vous

expliquez que vous avez rencontré des membres des communautés qui avaient été affectés par ces postes de police prétendus pour en apprendre davantage et écouter leurs préoccupations. Plus tôt dans notre audience, nous avons entendu des membres de panels qui ont décrit ces postes de police sous un jour différent. Ils étaient décrits comme étant des centres communautaires qui apportaient du soutien pour les nouveaux arrivants, qui les aidaient à s'intégrer dans la vie canadienne.

Et, en particulier, madame Wawa Li a indiqué qu'elle parlait d'une annonce publique irresponsable selon laquelle le centre-ville de Montréal avait un poste de police illégal et ça a amené une perte de financement et un impact sur beaucoup de services et de ressources communautaires qui autrement étaient fournis à la population. Vous avez également expliqué dans votre déclaration que lorsque vous avez entendu des préoccupations, elles n'étaient pas unanimes.

Pouvez-vous nous parler davantage des préoccupations que vous avez entendues, et à l'époque où vous aviez ces échanges, étiez-vous conscient des points de vue qui avaient été exprimés par madame Li durant ces audiences?

L'HON. MARCO MENDICINO: J'en étais informé de façon générale. J'étais aussi au courant qu'il n'y avait pas une unanimité dans la communauté par rapport à ce qui se passait dans ces postes de police qui, d'après eux, n'étaient pas de l'ingérence étrangère. J'ai été informé autrement. Et c'est pourquoi les mesures d'action policière avaient eu lieu

et c'est pourquoi le SCRS avait émis une alerte, et tout cela sur la base d'un rapport qui avait été écrit indépendamment par une organisation non gouvernementale. Donc, j'étais au courant que ce phénomène, cet exemple particulier d'ingérence étrangère était au cœur de débats assez échauffés.

Mais je dois ajouter que, à nouveau, c'est pourquoi c'est important que l'on charge nos experts dans la fonction publique d'examiner tous les renseignements et de conseiller le gouvernement quant à quelles mesures devraient être prises pour réduire une menace à notre sécurité nationale. Et C-70 ajoute des outils, crée de nouveaux délits où, dans les situations où il y avait de l'ingérence étrangère à un poste de police étranger, tel que c'est décrit, ils pourraient potentiellement passer du monde du renseignement au monde de la preuve et être potentiellement utilisés dans un cas de mise en accusation. Et c'est un domaine où j'ai de l'expérience en tant qu'ancien procureur : déployer ces protocoles du renseignement vers la preuve avec l'usage de choses comme des lettres d'usage où le SCRS donne du renseignement à la direction policière et transforme ça en preuve admissible. Il y a des protocoles qui peuvent être utilisés pour atténuer le type de menaces qui sont communiquées ici.

Me LEILA GHAHHARY: Dans quelle mesure pensez-vous que les préoccupations de madame Li ont été ou devraient être entendues?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je crois qu'ici à nouveau c'est important qu'on se repose sur le renseignement

à la communauté policière. Vous avez entendu des preuves selon lesquelles ces enquêtes se poursuivent, et donc, je vais faire attention lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur un incident en particulier qui implique des postes de police à l'étranger.

Mais pour moi, c'est des preuves supplémentaires de la nature perverse et de l'évolution rapide de l'ingérence étrangère que nos adversaires cherchent des vulnérabilités dans la communauté. Et la théorie autour de cet exemple particulier de l'ingérence étrangère est que c'était des satellites qui étaient utilisés pour pratiquer de la répression transnationale sur ceux qui parlaient contre leurs adversaires, et qu'au travers de ces satellites, ils pouvaient intimider, menacer, harceler ou rendre la vie désagréable pour des Canadiens. Et ça, c'est fondamentalement inacceptable, et on doit s'assurer que l'on s'équipe avec les outils nécessaires pour se protéger contre cela.

Tout le travail que j'avais fait durant mon époque en tant que ministre de la Sécurité publique en prenant cette stratégie HASA et en la transformant en note au Cabinet, et tout ce qu'on a vu dans le rapport de ce qu'on a entendu visait à accomplir cet objectif.

Me LEILA GHAHHARY: Est-ce qu'on peut afficher le WIT147? Et passer au paragraphe 34.

Je veux vous demander sur des courses à la nomination. Dans votre résumé, vous avez entendu… vous avez accepté que les courses à la nomination étaient un vecteur potentiel pour l'ingérence étrangère et qu'il y a une

vulnérabilité ici. Mais vous avez également mis en garde contre la régulation fédérale de ces courses à la chefferie citant le risque de déliner (sic)[1] où sont les partis… où est l'autorité des partis et où est l'autorité du gouvernement.

Quelles sont vos préoccupations autour de cette règlementation et avez-vous des points de vue sur un moyen alternatif de traiter de la vulnérabilité?

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, oui, et je voudrais tout d'abord donner comme contexte, ayant vécu une nomination assez contentieuse, que c'est une partie très saine de notre démocratie. Donc, on doit s'assurer de protéger cela comme élément de notre démocratie.

Ceci étant dit, les partis politiques ont la tâche de trouver des règles importantes sur qui est éligible pour participer dans un processus de nomination, y compris qui peuvent être les candidats, qui sont les membres. Ils ont la responsabilité de faire une bonne confirmation, vérification des candidats pour les approuver avant que les candidats se présentent.

Et moi, je pense que le travail de la Commission peut être très instructif et aider les partis afin qu'ils soient plus vigilants dans leur diligence et la vérification des candidats et les règles autour de leur éligibilité. Mais autant que possible, le fait de respecter l'indépendance et l'autonomie des partis politiques eux-mêmes qui doivent trouver eux-mêmes ces règles. Ça ne veut pas dire que leur travail doit être fait séparément de tout le reste

[1] NDLT: « Delineate », selon l'enregistrement original; « tracer » en français.

du travail fait par le gouvernement pour atténuer la menace de l'ingérence étrangère.

Et de ce fait, je pense qu'un parti qui agit prudemment devrait chercher des conseils de la fonction publique professionnelle, surtout dans la communauté du renseignement concernant des menaces potentielles impliquant de l'ingérence étrangère, donc demandant des séances d'information protégées, comme le SCRS a fait d'ailleurs. À mon époque, on a donné 50 séances d'information parlementaires. Ils pourraient prendre ce modèle et l'appliquer, peut-être l'étendre pour les partis politiques.

Je pense que le panel SITE serait un autre forum approprié qui a déjà la responsabilité de sauvegarder nos élections, et ça serait un lieu où les partis peuvent recevoir des séances d'information protégées sur une base volontaire afin qu'ils soient tout à fait informés d'où sont les menaces dans le processus de nomination. Il pourrait aussi y avoir du travail législatif qu'on chercherait à examiner.

Mais ma seule mise en garde, c'est qu'il faut être prudent avant que le gouvernement du jour écrive des règles qui influencent le résultat (inaudible) peut être perçu comme un avantage tactique pour le gouvernement en place. Et je crois que ça nous ramène à ce thème dont on parlait autour de comprendre la division des fonctions entre ce que le gouvernement élu doit faire et ce que le gouvernement non élu professionnel non partisan doit faire, et notre travail, c'est d'examiner davantage la relation

entre les partis politiques et voir comment ils sont informés sur des menaces potentielles de l'ingérence étrangère alors qu'ils entreprennent des exercices de nomination ou d'autres exercices internes qui amènent aux élections générales ou élections partielles.

Me LEILA GHAHHARY: Je vais maintenant passer au sujet de la collaboration avec les partenaires en dehors des gouvernements fédéraux.

<Non interprété>

--- PIÈCE No. CAN022697 0001:

Transcript - Minister of Public Safety Marco Mendicino participates in a CIGI virtual event entitled Canada's National Security A Discussion the Honourable Marco Mendicino - June 27, 2022

Me LEILA GHAHHARY: Alors, dans ce document, si on peut descendre, Monsieur Mendicino, c'est la transcription d'un entretien que vous avez donné au Centre pour la gouvernance internationale et l'Innovation en juin 2022, et je vais vous amener aux parties pertinentes, si nécessaire, mais dans cet entretien, vous soulignez le besoin que le gouvernement soit plus tourné vers l'extérieur et que lutter contre désinformation demande de travailler de concert avec le secteur privé, le secteur universitaire et les chefs d'industrie.

La Commission a déjà entendu beaucoup de preuves sur ce sujet, mais ce que je vais vous demander,

c'est quel travail a été fait par la Sécurité publique par rapport à cela durant votre période en poste. Est-ce que votre bureau a pris des mesures pour cultiver des partenariats non gouvernementaux durant votre mandat?

L'HON. MARCO MENDICINO: Ils ont beaucoup de travail et j'en suis fier. Une autre initiative importante que j'ai supervisée durant ma période en tant que ministre de la Sécurité publique, c'était la création de ce qu'on appelait un coordinateur HASA qui est maintenant le coordinateur de lutte contre l'ingérence étrangère et c'est un rôle pivot pour faire le lien entre les communautés de la sécurité publique, du renseignement, y compris bâtir ces ponts, faire de la communication aux parties prenantes dans le milieu universitaire, le secteur privé et auprès du public en général pour bâtir le consensus qui est nécessaire afin de naviguer les complexités liées à l'ingérence étrangère.

J'ajouterais aussi que j'ai utilisé ce discours que j'ai donné à l'époque comme occasion de parler de l'importance de la transparence et comment, pour notre gouvernement, on a augmenté la transparence en créant le NSIRA et au travers de la création du NSICOP, le comité de parlementaires, le CPSNR, constitué de représentations de tous les grands partis, y compris des représentants du Sénat qui peuvent observer et regarder ce qu'il en est des questions difficiles de la sécurité nationale et de l'ingérence étrangère. J'ai été ravi de voir que le directeur du SCRS et le SCRS en général parlaient davantage publiquement et travaillaient avec le public sur des sujets

difficiles et envoyaient aussi plus de rapports publics annuels sur comment on réduisait la menace de l'ingérence étrangère, y compris au travers du travail des séances d'information directes aux parlementaires.

Je prends un instant pour parler davantage de ça parce que, alors même que l'on veut être plus transparent et révéler au grand jour tout ce travail, il faut essayer de comprendre pourquoi il y a des règles en place pour protéger l'information classifiée. La réponse est très simple, mais parfois oubliée dans le grand discours public. C'est qu'on ne fait pas attention. Si on est un peu innocent à diffuser de l'information hautement classifiée alors des gens en mourront. Des informateurs confidentiels cultivés par le SCRS et nos alliés qui sont sur le terrain alors même qu'on se parle et qui mettent leur vie en danger pour protéger notre démocratie, pour nous protéger, mourront.

Les alliances que nous avons formées, particulièrement durant l'ère post-Seconde Guerre mondiale, avec nos alliés en particulier, et ça, c'est du travail que j'ai fait aussi en tant que ministre de la Sécurité publique, ces alliances seront brisées. Nos alliances dépendent de la confiance et ils nous font confiance avec les informations les plus sacrées et sensibles que l'on partage les uns avec les autres.

Donc, oui, il faut qu'on soit transparent avec les Canadiens sur comment on fait ce travail, mais nous devons aussi être prudent lorsqu'il s'agit de protéger les informations les plus sensibles et classifiées afin de

protéger les Canadiens, notre démocratie, et les alliances qui sont la base.

Me LEILA GHAHHARY: Merci.

Je n'ai pas d'autres questions, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: Je constate que je n'ai pas le programme. Est-ce qu'on est censés faire la pause?

Me MATTHEW FERGUSON: Oui, Madame.

COMMISSAIRE HOGUE: Bon. Alors, je vais obtenir un exemplaire de l'ordre du jour pendant la pause. Merci.

On reprend dans 20 minutes.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 10:50 a.m. Cette séance de la commission est maintenant suspendue jusqu'à 10 h 50.

--- Upon recessing at 10:30 a.m./

--- La séance est suspendue à 10 h 30

--- Upon resuming at 10:54 a.m.

--- L'audience reprend à 10 h 54

THE REGISTRAR: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 10:54 a.m. Il est 10 h 54.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour.

Et maintenant, j'ai deux ordres du jour pour aujourd'hui. Super.

Donc, premier avocat au nom de monsieur Erin O'Toole, Maître Jarmyn.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:

Me THOMAS JARMYN: Je m'appelle Tom Jarmyn et je représente Erin O'Toole.

Mes questions vont surtout porter sur des questions de procédure. Alors, quand je parle des mandats, il ne s'agit pas d'un mandat en particulier, je ne veux pas entre dans des détails.

Donc, en qualité de ministre de la Sécurité publique, il y avait peut-être 65 000 employés dans 7 ministères qui étaient en contact avec votre ministère.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, vous avez raison. GRC, SCRS, le Centre de sécurité des télécommunications (sic)[2] et le ministère lui-même.

Me THOMAS JARMYN: Et les Services correctionnels canadiens.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me THOMAS JARMYN: Et il y avait du personnel exempté qui vous venait en aide pour gérer tous ces dossiers concernant tous ces ministères.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me THOMAS JARMYN: Et donc, vous êtes responsable de leur emploi. Si votre mandat cesse, ils sont

[2] NDLT: L'Agence des services frontaliers, Pardons Canada, selon l'enregistrement original.

pas nécessairement pris par un autre ministre.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, on peut dire que oui.

Me THOMAS JARMYN: Et on appelle chef de cabinet la personne qui est en situation d'autorité et en ce qui concerne le chef de cabinet, est-ce que c'est un poste qui est approuvé par le premier ministre?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je dirais qu'il y a des conversations entre les deux instances, il y a des contributions, mais c'est le ministre qui a le mot de la fin pour ce qui est de la nomination du chef de cabinet.

Me THOMAS JARMYN: Et j'imagine qu'en ce qui concerne les responsabilités, il y en a parmi votre personnel qui étaient responsables des enjeux de la sécurité nationale et des mandats en particulier. Est-ce exact?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je dirais que oui, probablement. Dans le personnel politique, il y a des tâches qui sont réparties, qui sont données, par exemple, tel dossier pour les mandats du SCRS, donc il faut bien breffer le ministre, il faut lui donner l'information au moment où la prise de décision s'impose.

Me THOMAS JARMYN: Donc, d'octobre 2021 à juin 2023, vous avez été responsable de la sécurité publique comme ministre.

L'HON. MARCO MENDICINO: Pardon, juillet. Juillet 2023.

Me THOMAS JARMYN: Dans le rapport annuel, on dit qu'en 2022, il y a eu 28 mandats qui ont été approuvés.

Est-ce que c'est conforme à votre souvenir?

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, je n'ai pas de mémoire précise, de souvenir précis, mais je ne vois pas pourquoi je contesterais les chiffres que vous avez cités. Ça m'a l'air à peu près correct.

Me THOMAS JARMYN: Donc, ce sont des choses relativement fréquentes pour le bureau du ministre.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Je dirais que oui.

Me THOMAS JARMYN: Et de façon générale, est-ce que c'est toujours le même employé qui est responsable de la gestion de ces dossiers?

L'HON. MARCO MENDICINO: Pas nécessairement. C'est une question de dotation, de congés par exemple, mais je peux vous assurer que pendant mon mandat comme ministre, il y avait du personnel qui s'occupait de la circulation de l'information et du renseignement en ce qui concerne l'approbation des mandats du SCRS.

Me THOMAS JARMYN: Et pour ce qui est des compétences des personnes qui doivent vous conseiller au niveau des mandats, qu'est-ce que vous dites?

L'HON. MARCO MENDICINO: Premièrement, ils doivent avoir une cote de sécurité parce qu'on parle de renseignements très importants, très délicats, de classe très élevée, et comme je le disais, les enjeux sont extrêmement élevés, alors il y a d'énormes responsabilités, il faut donc que nos autorités en matière de sécurité publique et de renseignement les aient approuvés.

Deuxièmement, il faut que ces gens-là aient des analyses, des capacités d'analyse rapides et il faut qu'il puisse distiller les conseils et les recommandations pour le compte du ministre.

Et encore une fois, il s'agit de dossiers très complexes. Les lois en matière de mandats pour le SCRS ne sont pas faciles à comprendre. Par exemple, nécessité d'enquêtes, qu'est-ce qu'il faut faire au niveau des tribunaux, divulgation honnête, et cetera. Donc, ce ne sont pas des concepts faciles, surtout quand on tient compte de la réalité en matière d'ingérence étrangère. C'est de plus en plus difficile à cerner. Donc, il fallait s'assurer que ces gens-là pouvaient prendre l'information et ensuite la distiller pour me la transmettre.

Me THOMAS JARMYN: Et un mandat en vertu de 21, de l'article 31 (sic), ça veut dire qu'il y a eu atteinte aux droits d'une personne en particulier.

L'HON. MARCO MENDICINO: Votre question est importante, alors allons-y tranquillement. Le ministre de la Sécurité publique et les tribunaux qui jouent un rôle important avant justement, le ministre joue un rôle d'équilibriste en ce qui concerne la transmission aux tribunaux et il y a l'article 8 de la Charte qui protège des droits, mais dans ce contexte, il y a aussi des autorisations de mandats qui sont approuvés. Donc, il faut équilibrer ces deux réalités. Et j'hésite à dire que les mandats correctement autorisés qui sont d'abord approuvés par le ministre de la Sécurité publique et ensuite approuvés par un

tribunal portent atteinte aux droits d'un individu.

Me THOMAS JARMYN: Sans l'approbation d'un tribunal, par contre, ce serait une atteinte aux droits.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, vous avez raison de décrire les choses ainsi.

Me THOMAS JARMYN: Pour s'assurer qu'un examen correct a été effectué et vous avez confiance en votre personnel pour ce qui est de l'examen complet des mandats, des questions sont posées et les prémisses sont mises à l'essai.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Écoutez, moi, j'ai lu ces mandats, j'ai lu des notes détaillées, et dans certains cas, j'ai posé des questions à mes subalternes quand je me posais des questions sur le respect de la loi à certains égards. Et, à mon avis, c'est l'une des responsabilités les plus solennelles et les plus importantes que j'avais étant donné le caractère délicat des renseignements et la menace que nous voulions contrer en émettant de tels mandats.

Donc, je tenais à prendre les choses très, très, très au sérieux parce que je savais que des vies humaines étaient en jeu. Donc, on voulait s'assurer que les bonnes décisions étaient prises dans toute la mesure du possible.

Me THOMAS JARMYN: Bien, vous m'amenez à ma prochaine question, mais ma première, c'était : et votre personnel, de quoi vous attendez-vous d'eux?

L'HON. MARCO MENDICINO: Bien, il s'agit de me

présenter les renseignements, de m'assurer que j'ai les bons conseils en provenance de mon ministère, et je passais beaucoup de temps avec mon personnel politique, mais mon sous-ministre jouait un rôle critique aussi parce qu'il était le représentant non élu du ministère de la Sécurité publique, donc mon sous-ministre me présentait des recommandations, à savoir s'il fallait ou pas approuver un mandat du SCRS pour le transmettre à un tribunal.

Donc, il y avait des discussions, il y avait du va-et-vient. Moi, je lisais attentivement les mandats avant d'apposer ma signature. Donc, le personnel politique n'était pas le seul à jouer un rôle, je pouvais compter sur d'excellents conseils et le personnel en question était dirigé par le sous-ministre.

Me THOMAS JARMYN: On nous a dit que dans le bureau de votre prédécesseur, on parlait de 4 à 11 jours ou 4 à 8 jours pour la transmission. Est-ce que c'est pas mal ça qui se passait à l'époque de votre mandat?

L'HON. MARCO MENDICINO: Bien, d'après ce que je crois comprendre, c'est ce que vous avez entendu, et moi, je me contenterais de dire qu'on donnait la priorité aux mandats du SCRS. Quand ils nous étaient transmis, ils étaient placés sur mon bureau sans retard et je consacrais tout le temps nécessaire pour les lire, pour poser les questions requises de façon à répondre aux exigences de la loi.

Maintenant, la raison pour laquelle je voulais accorder la priorité à ces efforts, c'est que, d'une part, je savais ce qu'il était… ce qui était en jeu : la

sécurité de notre pays et des vies pour protéger notre sécurité qui était mise en jeu chaque jour, et j'étais conscient aussi du fait que les tribunaux dans plusieurs décisions portant sur ces questions avaient établi un cadre strict.

Donc, ce n'était pas facile comme travail. On ne pouvait pas bruler les étapes et c'était ma priorité comme ministre de la Sécurité publique pendant mon mandat.

Me THOMAS JARMYN: Donc, dans un mandat, vous vous attendiez à ce qu'on vous transmette quelque chose dans cette période de 4 à 10 jours pour qu'il soit complet?

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, selon mon expérience, il y avait un certain rythme. Oui, on pourrait dire qu'il n'y avait pas de retards pour ce qui est de l'approbation des mandats pendant mon mandat.

Me THOMAS JARMYN: Donc, ça aurait été très inhabituel qu'un mandat ne vous soit pas présenté pendant deux ou trois semaines et qu'il reste sur une tablette.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, c'est ce que j'ai vécu comme expérience. Mais encore une fois, dans certaines circonstances, il peut y avoir un va-et-vient entre le bureau du ministre et les hauts fonctionnaires, et si on ne prend pas l'exercice au sérieux, écoutez, il y peut y avoir des erreurs et les exigences de la loi ne seraient pas respectées.

Et ce que vous avez dit au sujet de l'atteinte aux droits de la personne garantis par la Charte pour les citoyens, tout ça doit être pris très au sérieux

quand on parle de protéger contre des saisies, des enquêtes excessives. Encore une fois, on parle dans la loi de divulgation complète et claire et honnête de tous les renseignements pour autoriser ce qui constitue quelque chose de nécessaire et d'important au niveau des techniques d'enquête pour nous protéger, pour protéger la sécurité nationale contre toute menace.

Ce que je veux dire, c'est que je pense qu'il n'y a pas de règle parfaite en ce qui concerne le nombre de jours avant qu'un mandat soit approuvé. Ce que je peux vous dire, c'est que moi, je m'assurais que j'ai examiné les mandats qui m'étaient transmis rapidement. Je posais des questions et quand j'étais confiant, je prenais une décision.

Me THOMAS JARMYN: Écoutez, quand il est question d'approuver un mandat, et c'est une condition préalable quand un mandat doit être présenté, mais quels sont les facteurs que vous preniez en compte pour en arriver à cette décision?

L'HON. MARCO MENDICINO: Pour approuver ou pas? Écoutez, tous les principes juridiques dont nous venons de discuter, on les retrouve dans la loi, c'est énoncé de façon très claire. Donc, tout ça, je le prenais en compte, je soupesais et si j'avais des questions au sujet du respect ou pas de ces principes, ben, je revenais à mes hauts fonctionnaires et je leur disais, voilà, et je vous assure que c'était très utile, très constructif d'avoir ces conversations, et le SCRS donnait suite à mes préoccupations quand je les exprimais et on savait que c'était dans notre

intérêt mutuel de présenter le meilleur produit possible à un tribunal pour en arriver à la bonne décision.

Me THOMAS JARMYN: Finalement, et si le personnel qui examinait un mandat avait un lien personnel avec la personne visée par le mandat, vous attendiez-vous à ce que la personne se désiste et confie le mandat à quelqu'un d'autre?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. J'ai dit aux avocats de la Commission qu'il fallait être très vigilant quand il était question d'abus du côté des élus et des questions d'ingérence et d'acteurs étrangers.

Alors, j'aurai… j'ai bien hâte de voir ce que vous auriez à dire, Madame la Commissaire, dans votre rapport final.

Me THOMAS JARMYN: Merci. Très bien.

COMMISSAIRE HOGUE: Et maintenant, monsieur Lew pour le Parti conservateur.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NOAH LEW:

Me NOAH LEW: Merci, Madame la Commissaire.

Alors, je m'appelle Noah Lew et je représente le Parti conservateur du Canada ici.

Monsieur Mendicino, comme ministre de la Sécurité publique, quand vous receviez une trousse concernant une autorisation d'un mandat, il y avait toutes sortes de documents, y compris la demande de mandat, les affidavits à l'appui, ainsi qu'un breffage de votre ministère. C'est exact?

L'HON. MARCO MENDICINO: C'est exact.

Me NOAH LEW: Et de façon générale, sans entrer dans les détails, pourriez-vous nous dire ce qui se trouverait dans les notes de breffage du ministère? Est-ce qu'il y aurait une recommandation, entre autres?

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, c'est un résumé du mandat et il y aurait normalement une recommandation et ça aurait été signé par le sous-ministre.

Me NOAH LEW: Et ces notes de breffage, est-ce qu'elles étaient datées, est-ce qu'il y avait une date?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je m'en remets à mon souvenir. Je pense que de façon générale, oui, une date était indiquée, mais je crois qu'à plusieurs occasions, ce n'était pas toujours le cas. Donc, dans certains cas, la note de service ne portait pas de date, mais de plus en plus ça se faisait et je croyais que c'était une pratique excellente.

Me NOAH LEW: Et normalement, est-ce qu'il y avait une feuille pour permettre de retracer qui avait traité cette demande avant vous et à quelle date?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Il y a toutes sortes d'étiquettes qui indiquent quelles sont les étapes qui ont été franchies avant qu'on document arrive sur mon bureau.

Me NOAH LEW: Y compris dans votre propre bureau, les étapes intermédiaires?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me NOAH LEW: Et normalement, en général en tout cas, est-ce que vous auriez connaissance de la durée pendant laquelle un document de ce genre aurait été sur votre bureau avant d'être présenté pour signature?

L'HON. MARCO MENDICINO: Bien, écoutez, moi, je me dépêchais à lire les documents parce que, comme je le disais, il s'agit de documents complexes, mais j'étais conscient qu'il y avait des cases à cocher, et normalement je voyais que mon chef de cabinet, mon sous-ministre avait coché avant que le document ne parvienne sur mon bureau. Et puis là, bon, bien, quand ça arrivait sur mon bureau, je me concentrais sur l'examen du mandat pour m'assurer que les exigences de la loi étaient respectées et pour, ma foi, au besoin, poser des questions à mes subalternes.

Me NOAH LEW: Et s'il y avait un retard inhabituel, vous en auriez été conscient?

L'HON. MARCO MENDICINO: Certainement, mais vous m'avez posé des questions au sujet des dates et je me souviens que j'ai vu des notes qui ne portaient pas d'indication sur la date d'entrée, par exemple. Et encore une fois, pour être honnête, dans certains cas, on voulait prendre la décision le plus rapidement possible. Mais j'ai vu que la pratique s'améliorait en ce qui concerne les étampes pour indiquer le temps, et cetera, et la procédure. Et je pense que ça indique comment on peut renforcer la transmission de l'information délicate de ce genre au sein du gouvernement. C'est une bonne pratique.

Me NOAH LEW: Sujet différent. Ce matin, Monsieur Mendicino, vous avez parlé des mesures de réduction de la menace, les « TRMs », en anglais. Donc ça, c'est un outil qui existe depuis 2015, n'est-ce pas?

L'HON. MARCO MENDICINO: Dans mon opinion, les

mesures de réduction des menaces et le type de MRM que j'autorise, c'était le légis…c'était avec C-59 en 2019. Et ça, c'est un mécanisme juridique spécifique où il faut l'approbation du ministre. Et comme vous le savez, j'ai approuvé des MRM pour certains parlementaires qui avaient été ciblés.

Alors, je voudrais être clair que le mécanisme que j'ai déployé pour atténuer les menaces était dans la forme de la nouvelle législation avec le projet de loi C-59 en 2019.

Me NOAH LEW: Vous avez anticipé ma prochaine question. C'est que bien que, comme vous avez dit certaines fois, le ministre devrait autoriser les MRM dans d'autres situations, le SCRS pouvait les déployer sans l'autorisation du ministre?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je pense qu'il y a une certaine souplesse et la possibilité pour le SCRS pour prendre des mesures pour atténuer les risques et le projet de loi C-59 a été mis en place pour éliminer l'ambigüité par rapport à la portée exacte de leur mandat et la capacité d'atténuer ces menaces.

Alors, pour reprendre mon expérience, quand j'étais ministre de la Sécurité publique, C-59, c'était un autre outil qu'on a ajouté à notre arsenal. C'était très positif, ça a renforcé la transparence et la responsabilisation au niveau de comment on prend les décisions quand il s'agit de menaces d'ingérence étrangère et surtout quand il s'agit de parlementaires. Et cette

transparence et cette responsabilisation, c'est absolument essentiel pour maintenir la confiance des Canadiens et Canadiennes dans cette institution.

Me NOAH LEW: Brièvement, le SCRS peut employer les MRM sans l'autorisation du ministre parfois?

L'HON. MARCO MENDICINO: Il peut y avoir des techniques ou d'autres mesures qui… où ce n'est pas nécessaire pour avoir l'approbation du ministre, mais quand certains critères et que certains seuils sont respectés en vertu de C-59, ils doivent avoir l'autorisation du ministre quand il s'agit des droits en vertu de la Charte qui peuvent être en jeu. Et donc, c'est un mécanisme qui assure qu'il y a tout un équilibre dont on parle se fait et correctement.

Et pour situer le contexte un peu mieux, quand il s'agit de la proportionnalité en vertu de C-59, ça doit dépendre de la nature de la menace pour éviter qu'il y ait un dépassement ou un excès.

Me NOAH LEW: Merci.

Est-ce que vous pouvez nous donner WIT100…105? Si vous pouvez passer à la page 5, s'il vous plaît.

LE GREFFIER: Est-ce que vous pouvez répéter le document?

Me NOAH LEW: WIT0000105. Oui. Et je voudrais le paragraphe 26, s'il vous plaît.

Alors, vous avez parlé de cette question déjà, mais est-ce que c'est juste de dire que les mesures de réduction des menaces donnent la possibilité au SCRS d'aviser

des députés sur des questions de sécurité nationale qui peuvent être pertinentes et où il faut une action de l'État?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, et les MRM que j'ai autorisées ont été mises en place pour donner un environnement davantage sécurisé pour que le SCRS puisse partager davantage d'informations avec les parlementaires en question. Et au fil du temps, les protocoles qui vont être mis en place maintenant que le projet de loi C-70 est maintenant loi pour partager l'information, les procédures pour déclassifier les renseignements peuvent être mieux utilisées quant aux mesures de réduction des menaces pour atténuer les menaces aux parlementaires et l'ingérence étrangère.

Me NOAH LEW: Cette même règle ou cette même capacité, ça s'appliquerait également aux députés ou des leaders ou des chefs de parti?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me NOAH LEW: Pour être clair, un chef de parti politique pourrait recevoir une séance d'information sur une mesure de réduction des menaces et si le SCRS pensait qu'il y avait des questions de sécurité nationale où il faudrait agir?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, et il faut quand même faire les contrôles nécessaires. Comme on a dit, avant de partager des renseignements classifiés, que les personnes qui sont… qui font l'objet de ces documents, eh bien, fassent des contrôles qui sont placés (phon.). Ça, il ne faut pas passer à côté. Alors, oui, si vous êtes un chef d'un parti

politique et que vous… si vous êtes cible d'une menace d'ingérence étrangère, eh bien, il devrait y avoir un protocole en place pour partager l'information. Mais ça peut être assujetti au contrôle vis-à-vis de cette personne pour assurer que les renseignements sont protégés.

Me NOAH LEW: Merci beaucoup.

Madame la Commissaire, ce sont là toutes mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Nous avons maintenant l'avocat pour Jenny Kwan, monsieur Choudhry.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

Me SUJIT CHOUDHRY: Madame la Commissaire, bonjour. Monsieur Mendicino, bonjour.

Je m'appelle monsieur Sujit Choudhry et je suis l'avocat de Jenny Kwan, une de vos collègues.

Alors, moi, je voudrais changer de tactique. Je ne vais pas vous demander quoi que ce soit par rapport aux mandats, mais au rapport NSICOP.

Alors, vous savez que la Commission cherche à savoir quel serait le processus pour tenir compte de ces allégations. Il y a des témoignages à ce sujet. Alors, est-ce que vous avez lu le rapport NSICOP du CPSNR?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Alors, oui, j'ai lu les conclusions dudit rapport.

Me SUJIT CHOUDHRY: Merci. Alors, ma cliente, *MP* Kwan, a témoigné et nous avons avisé le Procureur général qu'il y aura des questions pour vous. Est-ce qu'on vous l'a

dit?

L'HON. MARCO MENDICINO: Eh bien, oui, je sympathise avec madame Kwan, je travaille en collaboration avec elle et j'ai vu les preuves par rapport aux conclusions qui sont… qui font l'objet de débats publics qui ont fait en sorte qu'elle était traitre.

COMMISSAIRE HOGUE: Je n'aime pas interrompre, mais est-ce que vous avez lu la version classifiée ou non classifiée du rapport NSICOP?

Me SUJIT CHOUDHRY: C'est la version publique. On ne m'a pas donné accès à la version classifiée. Peut-être que vous venez d'enlever la question de l'avocat.

Me SUJIT CHOUDHRY: Non, je n'y avais pas pensé, mais…

COMMISSAIRE HOGUE: Vous pouvez continuer.

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, non, je n'ai pas vu la version classifiée.

Me SUJIT CHOUDHRY: Bon. Très bien.

Alors, pour revenir à l'expérience du député Kwan, si on pourrait mettre la déclaration de témoignage, c'est WIT78?

COMMISSAIRE HOGUE: Oui.

--- PIÈCE No. WIT0000078.EN:

Interview Summary - Jenny Kwan (Stage 2)

--- PIÈCE No. WIT0000078.FR:

Résumé de l'entrevue : Jenny Kwan (étape 2)

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, si on pourrait aller à la page 3 du PDF?

Et là, c'est une partie de son témoignage et je voudrais vous poser par rapport au rapport NSICOP et aux idées qu'elle avait partagées.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: C'est à la page 3 du PDF. Très bien. Merci beaucoup. Alors, on peut commencer ici.

Alors, Monsieur Mendicino, vous avez parlé ce matin du racisme anti-Asiatiques et ici, je voudrais vous… que vous regardiez le paragraphe 7 où la députée Kwan a indiqué que :

> « […] le rapport NSICOP a fait en sorte qu'il y a une suspicion des parlementaires, surtout pour ceux qui sont d'origine indienne ou chinoise… »

Et qu'il y a eu des abus auxquels elle a été exposée. C'est préoccupant?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je suis vraiment préoccupé, surtout par rapport à un collègue avec qui j'ai pu travailler en tant que député. Mais si je pourrais dire aussi que, ayant lu la version publique de ce rapport NSICOP, je dirais que, malgré les meilleurs efforts du Comité des parlementaires, ils sont allés plus loin que le SCRS ou que le conseiller à la sécurité nationale a conclu.

Donc, de mon point de vue, c'est un rappel important tout d'abord de l'importance de la pondération

qu'on donne aux conseils qu'on a des personnes, des fonctionnaires neutres, non partisans. Ce sont des professionnels, ces fonctionnaires, et ces preuves ont à voir avec l'expertise qu'ils ont par rapport à l'évolution du renseignement.

Alors, je voulais prendre un instant pour vraiment que ce soit clair, car, oui, j'ai beaucoup d'empathie par rapport aux préoccupations de madame Kwan quand il s'agit qu'on déclare qu'elle est une traitresse.

Me SUJIT CHOUDHRY: Je pense que vous êtes au courant du témoignage du SCRS, monsieur Drouin, et par rapport aux désaccords par rapport à l'inter… aux faits ou à l'interprétation dans le rapport NSICOP.

Alors, députée Kwan, avant d'avoir fait ce témoignage, avait dit qu'il faut vraiment que ces choses soient claires, il faut un processus, et je vous suggère que, exactement parce que ce que vous avez soulevé et ce qui avait été soulevé par monsieur Drouin du SCRS, qu'il faut clarifier ce qui est dans ce rapport. Est-ce que vous êtes d'accord?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, je suis d'accord et je suis… j'ai très peur que toute cette question par rapport à l'ingérence étrangère est en train de devenir une fausse cour par rapport au renseignement et surtout quand il s'agit d'une évolution si rapide, surtout quand il y a un rapport et que ce rapport devient le dernier mot.

Alors, c'est vraiment important, extrêmement important que nous suivions les preuves qui ont été données à la Commission de madame Drouin et du SCRS par rapport au fait

que ce rapport NSICOP est allé plus loin que là où ils en sont par rapport à l'évaluation du renseignement comme ça existe aujourd'hui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Donc, avec le temps qu'il me reste, je voudrais parler qu'on évite d'être vraiment dans la cour de l'opinion publique pour atteindre un processus.

Et si on peut garder à l'écran cette déclaration.

Il y a des idées qu'a présentées la députée Kwan, je voudrais avoir… savoir quelles sont vos réactions. Vous êtes avocat, comme nous le savons.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, c'est vrai.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, comme vous le savez, le Parlement a certains privilèges et l'un des privilèges, c'est d'évaluer le comportement des députés et de considérer les conséquences quant à s'il y a eu des infractions vis-à-vis des normes de comportement. Il peut y avoir tout un tas de conséquences jusqu'à l'expulsion. Le Parlement a ce pouvoir.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me SUJIT CHOUDHRY: Les paragraphes 8 à 10 de ce résumé de témoignage, il y a là le résumé par rapport à un type de processus qui pourrait être utilisé au Parlement et qui ne serait pas une cour d'opinion publique pour vraiment clarifier les choses. Alors, pour résumer, pour avoir vos réactions, ce… son témoignage est comme quoi il faudrait qu'il y ait un processus avec cinq éléments.

Tout d'abord, il faudrait que l'allégation

doive être examinée par PROC, par un comité parallèle, et deuxièmement, il faudrait qu'il y ait un examen à huis clos, et aussi il faudrait de la justice pour ces parlementaires, il faudrait tenir compte des sécurités nationales avec un conseil avec cote de sécurité. Et donc, par rapport aux cotes de sécurité pour les parlementaires sur ces comités, il faudrait aussi qu'il y ait un rapport au Parlement, et ensuite le Parlement peut suivre des étapes.

Alors, ça, c'est les éléments de base de ce qu'elle a présenté. Alors, je voudrais vous poser quelques questions qui en découlent. Alors, est-ce que ce n'est pas juste qu'il faudrait qu'il y ait un processus en place, pas simplement un processus ad hoc, quand il s'agit… suite à cette ronde d'allégations — car l'ingérence étrangère, ça va rester —, par rapport aux allégations vis-à-vis des parlementaires? Et est-ce que ce processus, ça ne doit pas être placé au Parlement?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je suis tout à fait sympathique vis-à-vis de toutes ces questions de responsabilisation et le comportement des parlementaires, mais en même temps, il faut vraiment faire très attention, avoir beaucoup de réflexion par rapport aux pouvoirs de décider, c'est-à-dire quel serait le mandat d'une proposition qui est avancée de votre… par vous au nom de madame Kwan.

Ma préoccupation, c'est que le Parlement est une atmosphère de partisanerie et nous avons passé une bonne partie de mon témoignage en parlant de comment on peut éliminer la partisanerie de cet exercice, car quelle que soit

votre famille politique, nous avons un intérêt partagé pour protéger notre démocratie. Et bien qu'il y ait de bonnes intentions là, il faudrait vraiment faire attention avant de créer un nouveau comité qui va avoir des acteurs partisans, et je dirais que ce gouvernement, le gouvernement actuel, avec ses meilleurs efforts pour essayer de combler ces lacunes, c'était avec NSICOP, avec le Comité des parlementaires, et pour se pencher sur toutes ces questions. Alors, ça, c'est une chose.

Ce que je dirais aussi, c'est par rapport au comportement des parlementaires. Quand nous prenons notre serment, nous avons un serment vis-à-vis de ce pays et de nos commettants, et nous fonctionnons en supposant que ces responsabilités sont acceptées de bonne foi. Alors, avant d'aller juger chaque personne pour être capable de respecter ce serment, il faut écouter les conseils que nous avons des experts non partisans, et que nous faisions preuve de méthode et que nous suivons la loi et la Charte avant d'arriver à des conclusions.

Me SUJIT CHOUDHRY: Alors, une dernière question. Si ce ne serait pas PROC ou un comité parallèle au Sénat, peut-être ce serait la fonction du Comité des parlementaires pour avoir un tel processus?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je pense que NSICOP, ce comité de parlementaires, maintenant se penche sur les questions de sécurité nationale et du renseignement. Ce dernier rapport, et c'est encore un autre rappel que nous devons regarder clairement de comment ce mandat est exercé

quand il s'agit des commentaires des conseillers de la Sécurité nationale et du SCRS qui disent qu'ils sont allés trop loin, surtout malgré le fait qu'ils essaient d'aller trouver, il semblerait qu'ils aient interprété des rapports de renseignement sans qu'il y avait des parlementaires nommés dans le rapport lui-même. Donc, quand on ne fait pas membre du comité, et là, on devine.

Mais je pense qu'il faut faire preuve de précaution. Oui, ils avaient un mandat, donc, oui, il faudrait examiner un processus de (inintelligible) et je pense qu'il y a un examen périodique du mandat de NSICOP.

Mais si un parlementaire est compromis, s'il devient un participant pour aider nos… des États étrangers, il faudrait pouvoir être capable d'évaluer l'évolution rapide des renseignements. Et s'ils commettent la… s'ils sont des traitres, eh bien, il faudrait que ce serait les forces de l'ordre qui doivent s'en occuper. Et le Parlement, évidemment, a aussi des mécanismes pour que leurs comportements soient respectés. Mais il faut que faire les choses en bonne et… foi, et il faut pas qu'il puisse y avoir une cour de l'opinion publique.

Me SUJIT CHOUDHRY: J'ai beaucoup de questions, mais bon, c'est… mon temps est limité. Alors, merci beaucoup.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Sirois pour l'ADRC.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

Me GUILLAUME SIROIS: Bonjour, Monsieur

Mendicino.

Oui, je voudrais, si vous le pouvez, si vous voulez, nous donner CAN3249.

Et là, ça, c'est un rapport sur les activités pour les acteurs étatiques. Je pense que vous connaissez… on vous a présenté ces documents pendant votre interrogatoire. Est-ce que c'est bien le cas?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Alors, si vous pouvez à la page 5 de ce document, s'il vous plaît.

Là, c'est dans ce document, on parle de la Russie plus précisément.

Est-ce qu'on peut descendre encore un petit peu?

Alors, je vais lire la première phrase pour situer le contexte.

> « Pendant des décennies, la Fédération de la Russie a employé des tactiques d'activités hostiles contre le Canada et ses alliés, les États anciennement soviétiques et les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe du Centre, y compris l'Amérique du Sud, l'Afrique et le Moyen-Orient. »

Vous étiez au courant de cela durant votre mandat en tant que ministre de la Sécurité publique?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, j'étais informé à cet effet.

Me GUILLAUME SIROIS: Je me demande pourquoi est-ce que la Russie cible le Canada spécifiquement parmi d'autres pays?

L'HON. MARCO MENDICINO: Pourquoi est-ce que le Canada est ciblé?

Me GUILLAUME SIROIS: Durant votre mandat en tant que ministre de la Sécurité publique, comment voyez-vous le Canada comme étant une cible?

L'HON. MARCO MENDICINO: Eh bien, c'est cohérent avec le paragraphe que vous voyez là qui est qu'ils ont déployé des activités hostiles sous la forme de campagnes de désinformation, sous la forme de cyberattaques, de pratiques de la répression transnationale. Ce sont certains exemples concrets au travers desquels j'ai été informé que la Russie tentait de déployer de l'ingérence étrangère au Canada.

Me GUILLAUME SIROIS: Ce sont des observations, mais bien sûr les États-Unis sont une plus grande menace à la Russie, et on peut voir que la Russie serait plus intéressée par les anciens États soviétiques qui sont plus proches de leur sphère d'influence, mais pourquoi le Canada spécifiquement?

L'HON. MARCO MENDICINO: Eh bien, d'après moi, la Russie cherche des façons de mettre à mal la démocratie pour atteindre ses propres objectifs et ce ne sont pas juste des phénomènes qu'on voit au Canada. L'exemple le plus flagrant de leur agression serait leur invasion illégale de l'Ukraine. Mais le lien entre cette invasion illégale et

l'ingérence étrangère au Canada est assez clair pour moi, que pour appuyer ces arguments d'invasion de l'Ukraine, elle a répandu beaucoup de mensonges au travers de campagnes de désinformation. Il y a eu des intermédiaires de médias étrangers qui opéraient à un moment donné pour répandre des mensonges sur le nettoyage des nazis en Ukraine et ça, ça peut mettre à mal notre démocratie si on permet que ça se répande sans le contester. Et ce sont les types de préoccupations et de menaces sur lesquelles nous avons été informés concernant la Russie et ses activités hostiles au Canada.

Me GUILLAUME SIROIS: Et vous mentionnez que ça peut mettre à mal notre démocratie. Pourquoi?

L'HON. MARCO MENDICINO: Eh bien, si les gens ne savent pas à quoi ils peuvent faire confiance en termes d'information qui provient des institutions qui sont là pour nous desservir (sic)[3], que ce soit le gouvernement ou la presse, alors cette confiance peut être brisée et ça peut être un terreau pour l'intimidation, la coercition, la manipulation au travers de déploiements de campagnes de désinformation.

Me GUILLAUME SIROIS: Manque de confiance et harcèlement contre des députés ou d'autres membres de la société? Contre qui exactement?

L'HON. MARCO MENDICINO: Ce sont toutes des possibilités, mais nous avons les types d'exemples qui sont représentés dans ce paragraphe.

[3] NDLT: « Pour nous servir », selon l'enregistrement original.

Me GUILLAUME SIROIS: Merci. Et ce document date de septembre 2020, vous n'étiez pas ministre de la Sécurité publique à l'époque, mais je comprends que le Canada était une cible pas juste en septembre 2020, mais durant votre mandat de sécurité publique et pendant de nombreuses années. Est-ce qu'on peut dire pendant plusieurs décennies, comme le dit le document?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. Je pense qu'on peut dire ça.

Me GUILLAUME SIROIS: Et qu'est-ce qui a changé au niveau des intentions de la Russie lorsque la Russie a lancé son invasion de l'Ukraine en février 2022?

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, vous me demandez mon opinion, je ne peux pas parler au nom du régime russe, mais ce que je peux vous dire, c'est que l'invasion a coïncidé avec des campagnes de désinformation et d'autres menaces d'ingérence étrangère. Le gouvernement et moi-même en étions conscients et c'est en grande partie pourquoi nous avions envie d'aller vers le projet de loi C-70, et je suis ravi que c'est maintenant une loi.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais maintenant passer à la page 6, page suivante.

Je crois que ça correspond un petit peu à ce que vous disiez. Je vais lire le paragraphe.

> « La Russie participe à des activités hostiles d'États étrangers dans le système politique canadien pour influencer la prise de décision du

gouvernement, faire pencher l'opinion publique et mettre à mal la confiance envers des représentants élus. »

Alors, ça, c'était bien sûr vrai en septembre 2020 et vrai également durant votre mandat en tant que ministre de la Sécurité publique?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Et il y a des preuves qui démontrent que ces efforts étaient dirigés spécifiquement contre le premier ministre, pas seulement durant la situation du *blackface* en 2017 (sic)[4], mais durant le Convoi en 2021, et à nouveau en 2023-2024. Êtes-vous au courant de ces évènements de façon générale que la Russie était liée à ces campagnes de désinformation à différents évènements?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je l'ai peut-être raté, mais je ne vois rien dans votre question qui se trouve dans ce document.

Me GUILLAUME SIROIS: Non, c'est dans d'autres preuves que nous avons vues durant cette Commission. Je me demande si vous êtes conscient de cela.

L'HON. MARCO MENDICINO: Je serais bien plus à l'aise de limiter ce que je sais vis-à-vis des activités hostiles de la Russie au document qui se trouve devant nous. Je crois que c'est précis quant aux types d'exemples que la Russie a déployés au Canada.

Me GUILLAUME SIROIS: Malheureusement, nous n'avons pas le temps de voir les autres documents, mais je me

[4] NDLT: 2019, selon l'enregistrement original.

demandais si le fait de mettre à mal la confiance envers les représentants élus, avez-vous des noms ou des partis qui ont été ciblés par la Russie spécifiquement?

L'HON. MARCO MENDICINO: À nouveau, je répèterais ma dernière réponse, c'est que je serais prêt à parler de ce qui est devant… dans le document devant nous qui est une représentation précise de ce sur quoi on m'a informé vis-à-vis des activités d'ingérence au Canada.

Me GUILLAUME SIROIS: D'accord. Alors, on peut continuer dans ce document à cause du temps limité que nous avons. Nous pouvons aller à la page 50… 15, pardon. Je vais vous lire la première phrase du premier paragraphe :

> « La Russie utilise différents gouvernements et entités non gouvernementales pour appuyer ses efforts d'influence. En plus des services de renseignement très capables, la Russie utilise d'anciennes personnalités politiques et actuelles, des groupes de la diaspora et des compatriotes, des entités culturelles et économiques, les médias et son personnel diplomatique pour faire de l'ingérence et des activités d'espionnage. »

Est-ce que c'est vrai au Canada également?

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, nous avons

parlé précédemment de l'usage des médias étrangers comme moyen de répandre de la désinformation, et nous avons parlé de répression transnationale et de communautés de la diaspora qui sont une cible potentielle au Canada, et je crois que certains de ces exemples correspondent de façon générale avec les briefings que j'aurai reçus comme ministre de la Sécurité publique.

Me GUILLAUME SIROIS: Comme des cibles au Canada spécifiquement?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Je crois qu'il me reste une dernière question que je peux vous poser dû au temps. C'est à la dernière page, dernière phrase. Alors, bien sûr, c'est caviardé. Je ne veux pas vous amener à parler de choses qui sont protégées par la confidentialité, mais je serais intéressé de savoir ce qu'il en est de la coopération entre la Russie et la Chine liée au paysage géopolitique changeant.

Donc, avec cette coopération entre la Russie et la Chine qui est connue sur des questions d'intérêt communes, est-ce que vous pouvez parler de ce paysage géopolitique changeant et des implications pour la sécurité nationale canadienne, surtout depuis l'invasion russe de l'Ukraine.

L'HON. MARCO MENDICINO: Alors, absolument. L'invasion de l'Ukraine a été un facteur compliqué dans le paysage géopolitique et on a parlé un petit peu de comment ça a coïncidé avec de l'ingérence étrangère au Canada, spécifiquement au travers de campagnes de désinformation et

potentiellement de cyberattaques au Canada, mais au-delà de ça, je pense que le document que vous avez ici, à nouveau, est une bonne représentation de la nature en évolution constante de cette menace. Et dans la dernière phrase, on nous dit bien que la Russie et la Chine, on le sait, travaillent ensemble sur des questions d'intérêt communes et je n'irai pas au-delà de ça.

Me GUILLAUME SIROIS: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Singh pour la Coalition sikhe.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRABJOT SINGH:

Me PRABJOT SINGH: Merci, la Commissaire.

Je suis avocat pour la Coalition sikhe. Je vais concentrer mes questions autour de la répression transnationale et spécifiquement concernant en amont de l'assassinat de monsieur Nijjar en 2023.

Si on peut afficher le prochain document?

--- PIÈCE No. TSC0000060:

Investigation of foreign interference in the murder of Ripudaman Singh Malik

Me PRABJOT SINGH: Alors, Monsieur Mendicino, dans ce deuxième paragraphe, c'est une lettre qui a été envoyée en juillet 2022 plusieurs jours après l'assassinat de monsieur Singh Malik. Alors, je veux porter votre attention à ce deuxième paragraphe en particulier où la lettre vous encourage à vous assurer que l'enquête dans l'assassinat explore la possibilité que du renseignement indien soit

impliqué.

Donc, ces types de préoccupations autour d'assassinats extrajudiciaires existaient un an avec l'assassinat et la lettre demande également que de l'attention soit portée à d'autres agences indiennes ou à des acteurs étrangers qui ont été impliqués pour influencer la représentation médiatique de l'assassinat ou le discours politique émergeant au pays.

Vous vous souvenez avoir reçu cette lettre?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je me souviens non seulement d'avoir reçu la lettre, mais d'avoir travaillé directement avec la communauté autour de cet incident en particulier qui impliquait l'assassinat de monsieur Malik, ainsi que de monsieur Nijjar. Et j'étais tout à fait sensible aux préoccupations soulevées dans cette lettre, ainsi que les échanges que j'ai eus.

Je veux indiquer que dans mon rôle en tant que ministre de la Sécurité publique, ce n'était pas pour moi et ça serait inapproprié pour le ministre de la Sécurité publique de donner des instructions à la police d'entreprendre une enquête. Donc, la conversation était essentiellement que j'écoutais. J'essayais bien sûr d'offrir une sympathie face aux préoccupations exprimées, mais aussi sur la base des informations que je recevais, je voyais que la police prenait ces cas très au sérieux et que par rapport à un lien entre ces assassinats et le gouvernement indien, que c'était une question qui se posait dans la communauté policière.

Il y avait des développements de ce côté-là, comme vous le savez, mais qui sont venus après mon temps en tant que ministre de la Sécurité publique, et le développement le plus important a été lorsque le premier ministre a fait une déclaration en Chambre concernant l'assassinat de monsieur Nijjar.

Me PRABJOT SINGH: Alors, pour clarifier, vous faites référence à une réunion de chefs de la communauté, celle en juillet 2023?

L'HON. MARCO MENDICINO: Il y aurait eu des engagements avant ça. Je ne me souviens pas de tête quand ç'a été, mais c'était une parmi plusieurs conversations et ces engagements que j'ai eus avec la communauté.

Me PRABJOT SINGH: Je veux rester sur 2022 pendant un instant, puis on pourra passer à 2023, mais je veux vous suggérer qu'en réponse à cette lettre, cette organisation communautaire n'a pas reçu de réponse du ministère ou de vous-même et pas plus d'engagements. Seriez-vous en désaccord avec cette déclaration?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui, je ne suis pas d'accord, car il y a eu de l'engagement avec la communauté. Ça n'a peut-être pas été avec les auteurs spécifiques de cette lettre, ça, je l'accepte, mais il y a eu de l'engagement continu de façon générale avec la communauté concernant l'assassinat de monsieur Malik et de monsieur Nijjar.

Me PRABJOT SINGH: Et donc, dans l'été 2022, vous seriez d'accord que le contenu de la lettre a communiqué

qu'il y avait des préoccupations quant au fait que l'Inde serait impliquée dans une attaque violente et s'engageait dans de la désinformation autour de cet évènement?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me PRABJOT SINGH: En dehors de cette lettre, étiez-vous conscient de préoccupations grandissantes dans la communauté sikhe durant l'été de 2022 spécifiquement et que le gouvernement indien et ses agents avaient engagé des assassins professionnels pour cibler les militants sikhs dans le Lower Mainland en Colombie-Britannique?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je dirais que de façon générale j'étais conscient que les préoccupations s'accéléraient dans la communauté autour des assassinats extrajudiciaires de gens qui étaient vus comme étant des adversaires du gouvernement indien du point de vue de la communauté, oui.

Me PRABJOT SINGH: Dans l'été 2022?

L'HON. MARCO MENDICINO: À peu près. Je ne veux pas donner une saison spécifique, mais je dirais que ça a coïncidé avec l'assassinat de monsieur Malik et il y a eu plus de préoccupations, surtout jusqu'à l'assassinat de monsieur Nijjar aussi.

Me PRABJOT SINGH: Est-ce que vous avez informé qu'entre le 20 et le 21 juillet 2022, une équipe en Colombie-Britannique était dans les foyers de différents militants sikhs pour les prévenir qu'ils faisaient face à une menace imminente à leur vie?

L'HON. MARCO MENDICINO: De par la loi, je ne

peux pas parler de renseignement ici.

Me PRABJOT SINGH: Êtes-vous conscient qu'en juillet 2022, des membres de la communauté ont reçu des devoirs d'informer? Nous avons entendu d'un panel de la diaspora la semaine dernière qui a parlé de cela et d'un individu qui a reçu ces devoirs d'informer. Donc, en termes généraux, êtes-vous conscient que la GRC a prévenu les membres de la communauté qu'ils font face à des menaces potentielles à leur vie?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je ne suis pas en mesure de disputer ce que vous avez résumé comme étant la preuve des membres de la communauté et je ne suis pas en mesure de parler de briefings que j'aurais reçus sur ce sujet conformément à la loi.

Me PRABJOT SINGH: Et durant cet été, je vais vous suggérer que les représentants communautaires ont communiqué directement ces préoccupations quant à la répression transnationale au SCRS et je vais présumer et suggérer sur la base de votre dernière déclaration que vous ne pouvez pas donner plus d'informations ou confirmer cela ici, n'est-ce pas?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me PRABJOT SINGH: D'après vous, de ce que vous savez, aucune mesure de réduction des menaces ou d'autres mesures ont été entreprises pour proactivement contrer ces menaces dans la capacité de l'Inde à exécuter ces assassinats en 2023, n'est-ce pas?

L'HON. MARCO MENDICINO: Monsieur, je crois

que vous connaissez la réponse à cette question. Je ne peux pas divulguer dans cet environnement quelles mesures auraient été prises par la communauté du renseignement ou de la sécurité.

Me PRABJOT SINGH: On a entendu des officiels de la GRC la semaine dernière qui ont donné des preuves que dans les scénarios où un individu reçoit un devoir de prévenir, la GRC peut prendre des mesures pour informer l'individu de comment il pourrait éviter ce risque, mais aucun service de protection ou de ressources ne sont donnés à cet individu affecté. Donc, de ce fait, ceci nous place dans une situation où les militants politiques qui peuvent être ciblés par un État étranger sont forcés de choisir entre se retirer de la vie publique ou continuer leur militantisme et s'exposer à un risque. Donc, je crois que vous seriez d'accord que le manque de ressources dans ces scénarios choquerait beaucoup de Canadiens et ça nous place dans une situation où ces États qui font de la répression peuvent gagner sur les deux tableaux, soit en forçant ces individus à cesser ou alors les exposer à des risques. Est-ce juste dans cette situation?

L'HON. MARCO MENDICINO: Non, je ne serais pas d'accord avec ça et je crois que votre question contient beaucoup d'hypothèses imprécises et beaucoup de suppositions quant à comment la communauté policière et du renseignement réagit à des menaces de ce type.

Me PRABJOT SINGH: Donc, lorsqu'un individu reçoit un devoir d'information, est-ce qu'on leur donne une

série de protections ou d'autres ressources pour se protéger des risques et continuer d'exercer leurs droits de la Charte?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je crois que c'est une bonne question et qui devrait être posée à la GRC ou d'autres acteurs de la communauté policière, ce sont les experts, et, bien sûr, en tant que ministre, je dois respecter l'indépendance opérationnelle. Vous ne voulez pas que des représentants élus dictent les conditions d'une enquête et encore moins le type de techniques que vous décrivez en détail quant à comment on pourrait protéger des individus qui pourraient être sous la menace d'un assassinat extrajudiciaire.

Je ne dis pas que votre question n'est pas bonne, je dis juste que c'est le type de question qui devrait être posée aux services policiers qui sont les experts et qui ont cette indépendance opérationnelle.

Me PRABJOT SINGH: Et ces questions ont été posées à la GRC à propos de ces paramètres et ils ont confirmé qu'aucunes ressources ne sont données. Donc, je vous demande, en tant que ministre de la Sécurité publique dans le sens où vous pouvez formuler une politique, en s'écartant de cas particuliers, du point de vue politique, des individus qui font face à des menaces potentielles d'États étrangers ou de répression transnationale, si on les avertit qu'il y a un risque et qu'on ne leur donne pas de ressources de protection, vous seriez d'accord que ça les place dans une situation difficile qui les affecte et quant au fait de pouvoir exercer leurs droits de la Charte, n'est-ce pas?

L'HON. MARCO MENDICINO: À nouveau, je crois que votre question est chargée de beaucoup de présomptions, mais, à nouveau, la responsabilité du ministre est de s'assurer que la police a les ressources dont ils ont besoin pour effectuer leur travail et leurs enquêtes. Mais ce n'est pas au ministre de diriger la police lorsqu'il s'agit de ces responsabilités.

Donc, les ressources, oui, et je ne connais pas les preuves, je n'étais pas là pour l'échange que vous avez eu avec les services de police, mais ça serait à eux qu'il faut poser ces questions.

Me PRABJOT SINGH: Alors, à nouveau, pour clarifier cette question, comme je l'ai réitéré plus tôt, je ne suggère pas que le ministre dirigerait les agences de police sur comment faire leur travail ou s'ingérer dans une enquête, je demande simplement, du point de vue politique, seriez-vous d'accord que les individus qui font face à la menace de répression transnationale d'un État étranger de par leur militantisme n'ont pas de services de protection en vertu de la législation et du mandat actuel de l'agence?

L'HON. MARCO MENDICINO: Je ne suis pas d'accord avec ça et je sais que c'est important que l'on équipe la police des ressources dont ils ont besoin pour faire le travail, et ça, c'était quelque chose que j'ai fait que mon prédécesseur a fait, et ainsi que mon successeur.

Mais au niveau des décisions opérationnelles qui sont prises pour protéger les gens qui pourraient être des cibles, comment ça, c'est fait, le travail des gens élus,

ça serait de s'assurer qu'il y a les ressources, et peut-être qu'il y a des discussions politiques qui en découlent à la suite de l'évolution de ce type de menace en particulier. Mais à nouveau, je crois que beaucoup de ces questions devraient être posées aux services de police.

Me PRABJOT SINGH: Merci.

Madame la Commissaire, j'ai une dernière question, si vous me le permettez.

COMMISSAIRE HOGUE: Oui.

Me PRABJOT SINGH: Merci.

Vous avez mentionné cette réunion que vous avez eue avec le dirigeant de la communauté en juillet 2023 à la suite de l'assassinat. Durant cette réunion, vous avez été informé d'une situation particulièrement alarmante où, à la suite de l'assassinat, il y a eu un individu qui a été vu comme enregistrant des vidéos et prenant des vidéos d'individus qui participaient aux funérailles et les leaders de Gurdwara ont informé la GRC et la personne a été évacuée, et on vous a informé de cet incident.

Est-ce que vous pouvez parler d'un suivi qui a eu lieu, soit au niveau de l'enquête ou au niveau de communication et d'engagement avec la communauté qui se remettait de l'assassinat d'un dirigeant politique, communautaire, et puis ensuite ils ont été surveillés par des agences de sécurité indiennes à ces funérailles?

L'HON. MARCO MENDICINO: En ce qui concerne l'enquête, la loi m'en empêche, mais nous demeurons engagés, ça, c'est sûr, et je suis persuadé que mon successeur a fait

de même, parce que ce sont des préoccupations tout à fait légitimes pour la communauté. Et je sais que les forces policières et les agents du renseignement tiennent à prendre au sérieux cette question.

Me PRABJOT SINGH: Merci beaucoup.

COMMISSAIRE HOGUE: Maître Chantler pour le Groupe Concern sino-canadien.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

Me NEIL CHANTLER: Bonjour. Alors, Neil Chantler, je représente le Groupe sino-canadien Concern.

Maintenant, ma question : le rapport entre la GRC et le ministre de la Sécurité publique. Je pense qu'il n'y a rien de controversé.

Alors, vous avez un rôle de coordination et au bout du compte vous êtes responsable aussi, vous êtes imputable au Parlement et devant le public canadien des questions concernant la GRC.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui

Me NEIL CHANTLER: À l'heure actuelle, la GRC mène ses activités de façon indépendante en matière du respect de la loi, et vous ne portez pas atteinte en ce qui concerne les poursuites, les enquêtes et les choses de ce genre. Par contre, en ce qui concerne la GRC et les enjeux de sécurité nationale, de crimes organisés et de sécurité nationale, sans porter atteinte à l'indépendance, vous pouvez quand même intervenir.

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me NEIL CHANTLER: Donc, quand il y a un enjeu

de sécurité nationale qui se pose, le ministre peut exercer une certaine influence quant à la façon dont la GRC fixe ses priorités.

L'HON. MARCO MENDICINO: Il y a certainement une conversation entre le ministre et les diverses agences pour lesquelles j'étais responsable dans le contexte de mon portefeuille.

Me NEIL CHANTLER: Et maintenant, en ce qui concerne les stations de police outre-mer, mais on vous a posé une question au sujet des préoccupations d'une personne qui a comparu ici et qui a dit qu'il n'aurait pas fallu fermer les stations de police qui offraient des services très utiles pour la communauté. Or, ces préoccupations sont écrasées par la prépondérance des preuves du SCRS qui disent que ces postes étaient utilisés à des fins d'activités illégales.

L'HON. MARCO MENDICINO: Je constate et il est peut-être évident qu'il y a une divergence en ce qui concerne ces stations de police étrangères en matière de lien avec l'ingérence étrangère et c'est pourquoi je m'en remets aux conseils donnés par mes hauts fonctionnaires. Et à l'époque, on a donc eu un mandat du SCRS et ensuite la GRC qui a mis en œuvre des tactiques de perturbations, et ça, ç'a été rendu public. J'ai été breffé quant au fait que, quand il était question d'activités d'ingérence étrangère, les postes satellites avaient été fermés.

Me NEIL CHANTLER: Il faudrait être prudent en ce qui concerne ce narratif parce qu'il y a de la

désinformation à l'égard de l'ingérence étrangère et…

L'HON. MARCO MENDICINO: Quel est le narratif dont vous parlez?

Me NEIL CHANTLER: Oui, on dit qu'il y avait des services publics qui étaient rendus par ces postes de police pour la communauté sino-canadienne.

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, comme je l'ai dit ce matin, il faut généralement être très prudent quand il est question d'ingérence étrangère, et quand les choses sont rendues publiques, eh bien, il faut tenir compte des conseils indépendants qui nous sont fournis par les hauts fonctionnaires qui ont des compétences très précises. Et quand on dit aux forces de l'ordre qu'il faut imposer des poursuites, il faut insister encore une fois sur le projet de loi nouveau qui fournit la trousse d'outils de façon à poursuivre les gens qui suivent les ordres de forces étrangères pour miner notre propre démocratie.

Me NEIL CHANTLER: D'après votre résumé, au cours de l'interrogatoire principal, vous avez dit que vous étiez breffé en ce qui concerne la présence de ces postes de police vers la fin de 2022 ou début de 2023 en ce qui concerne ces postes de police étrangers. <Non interprété>…

L'HON. MARCO MENDICINO: Non, je ne peux pas.

Me NEIL CHANTLER: Et on a posé la question à monsieur Tupper l'autre jour justement de ces postes de police étrangers. On a dit qu'il y avait des réunions de coordination tenues sous les auspices de Sécurité publique Canada, et je crois qu'il a dit que « nous en sommes arrivés

à la conclusion qu'il y avait un problème et nous nous sommes entendus sur la meilleure solution ». Étiez-vous à cette réunion ou est-ce qu'on vous a breffé au sujet de cette réunion?

L'HON. MARCO MENDICINO: J'aurais certainement été breffé, mais dans le rapport institutionnel, vous avez peut-être une date à l'esprit, et c'est de ça dont parlait monsieur Tupper. Mais je sais que comme sous-ministre, il prenait l'affaire très au sérieux et j'aurais été breffé vers la fin de 2022 ou au début de 2023.

Me NEIL CHANTLER: Est-ce que ça peut être septembre, par exemple? Au moment où le rapport Safeguard Defenders a été rendu public et a mis en lumière l'existence de ces postes de police à l'étranger?

L'HON. MARCO MENDICINO: Si vous avez quelque chose qui indique qu'il y avait eu une réunion et que j'y ai assisté, ben là, je serais d'accord parce que j'ai adopté le rapport précédemment. Maintenant, quand ai-je été breffé… et il y a une différence entre les briefings préalables, le travail qui est effectué par les fonctionnaires, et ensuite le breffage pour le ministre lui-même, quand je parle en mon nom personnel par exemple, et je dirais que c'était vers la fin de 2022.

Me NEIL CHANTLER: En ce qui concerne la réponse à la présence de ces postes de police à l'étranger, <non interprété>…

--- EXHIBIT No./PIÈCE No. WIT0000144:

In Camera Examination Summary: Shawn

Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère

Me NEIL CHANTLER: C'est l'examen à huis clos dont il est question dans ce résumé, et le sous-ministre Tupper et son collègue, donc, ont assisté. Et au bas de la page 17, il est question des postes de police chinois dans la diaspora.

Vous ne l'avez peut-être pas lu, mais à la page suivante, au paragraphe 66, on dit… le sous-ministre décrit la démarche adoptée, et on dit :

> « La situation OPS a prouvé qu'il fallait prendre en compte les outils après l'arrestation et les poursuites. La GRC a donc déployé des agents en uniforme pour indiquer qu'ils étaient engagés auprès de la communauté et faire valoir leur présence dans cette collectivité. »

Donc, on a changé de démarche, et est-ce que c'est typique dans le cas d'autres cas, par exemple en ce qui concerne le crime organisé? Et dans quelle mesure est-ce que, dans votre bureau comme ministre, vous avez été informé des décisions pour changer cette attitude? Ou encore, avez-vous exercé vous-même une influence à cet égard?

Et comme ministre de la Sécurité publique à l'époque, avez-vous envisagé le contexte politique plus large, à savoir qu'il s'agissait d'une question de sécurité nationale qui aurait des implications pour les liens entre la

Chine et le Canada?

L'HON. MARCO MENDICINO: Vous parlez en termes généraux de préoccupations que j'aurais eues à l'époque en ce qui concerne la nature qui évoluait très vite de l'ingérence étrangère provenant de certains adversaires. On a déjà cité des exemples, par exemple les postes de police à l'étranger. Ce que je dirais pour répondre à votre question, c'est que j'étais tout à fait conscient du contexte géopolitique des relations sino-canadiennes, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Mais la question, c'était comment empêcher, comment atténuer, comment faire respecter, donc, nos lois, pour contrer cette ingérence étrangère dans le cas, par exemple, de ces postes de police de la République populaire de Chine à l'étranger, et je me disais il ne faut pas reporter… il ne faut pas s'en remettre seulement au Renseignement et à la GRC qui mettent sur pied un programme d'alerte, il faut aussi faire quelque chose pour nuire aux opérations qui avaient été lancées dans ce contexte.

Et le projet de loi C-70 était à l'étude, et dans le résumé un peu plus tôt, je vous disais que ce n'était pas une réponse exhaustive au dossier des postes de police, mais c'était une arme de plus dans notre arsenal puisqu'on pouvait poursuivre des gens qui suivaient les directives d'un adversaire et qui voulaient miner les intérêts nationaux du Canada.

Me NEIL CHANTLER: Oui, je comprends que vous étiez conscient de ces enjeux à l'époque, mais ma question,

c'était : est-ce que votre bureau a exercé des pressions auprès de la GRC quant à la façon de réagir et de changer les… ou de fixer les priorités?

L'HON. MARCO MENDICINO: Non.

Me NEIL CHANTLER: Et votre sous-ministre ou à un niveau inférieur, est-ce qu'on a pris en compte les liens entre la Chine et le Canada, à d'éventuelles représailles, par exemple, aux mesures qui seraient prises contre ces postes de police?

L'HON. MARCO MENDICINO: Encore une fois, nous étions tous conscients du climat et de la nature des liens très tendus entre nos deux pays, mais ce que nous voulions, c'était nous attaquer au dossier dans le contexte de ces breffages. Donc, on écoutait les conseils qui nous étaient donnés par le SCRS, par la GRC quant à la façon dont on allait réduire cette menace tout en favorisant une réforme législative et administrative pour garnir davantage notre arsenal. Et si on voyait des postes satellites et de la pression transnationale qui refaisaient surface, bien, on aurait un autre outil pour s'y attaquer.

Me NEIL CHANTLER: Le premier ministre a été breffé en octobre. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé? Je n'ai pas ce document sous les yeux.

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, moi, je ne vais pas contester ce que vous dites, je ne sais pas dans quel rapport institutionnel vous avez trouvé cela.

Me NEIL CHANTLER: Mais vous… est-ce que vous avez des raisons de croire que le premier ministre aurait eu

une influence? C'est très délicat sur le plan politique comme enjeu, cette histoire de postes de police exploités ici au Canada par l'étranger.

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, je sais qu'en matière de sécurité et de renseignement, des breffages étaient pris au sérieux par le premier ministre et qu'il y en a eu beaucoup.

Me NEIL CHANTLER: Merci beaucoup de vos réponses, Monsieur le ministre.

COMMISSAIRE HOGUE: Procureur général?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BARNEY BRUCKER:

Me BARNEY BRUCKER: Bonjour. Vous avez assumé le rôle de ministre de la Sécurité publique après l'élection de 2021.

L'HON. MARCO MENDICINO: Exact.

Me BARNEY BRUCKER: Et cela veut dire que les ministres revenaient au bureau, les parlementaires revenaient dans leurs bureaux?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui. C'était un peu le retour à la normale après la COVID, effectivement.

Me BARNEY BRUCKER: Et d'après votre expérience, justement au sujet des mandats, il faut être… il faut qu'ils soient relus dans un environnement sûr et sous forme de document papier?

L'HON. MARCO MENDICINO: Oui.

Me BARNEY BRUCKER: Nous avons entendu des préoccupations au sujet du processus électoral et la confiance dont jouissent les parlementaires, la confiance en

ce qui concerne justement la gestion du dossier de l'ingérence et la protection de notre démocratie.

Vous avez énoncé… vous avez fait allusion, c'est-à-dire, à certaines mesures qui étaient en place quand vous êtes arrivé au ministre de la Sécurité publique et certaines de ces mesures ont été mises en œuvre pendant votre mandat et d'autres sont entrées en vigueur après votre départ, alors le plan pour protéger notre démocratie, le Groupe des Cinq, le projet de loi C-76 et la préparation du projet de loi C-70.

Des témoins précédents nous ont dit au cours de cette enquête que ce gouvernement a permis à l'ingérence étrangère de proliférer, que c'était devenu un terrain de jeu. Qu'en pensez-vous?

L'HON. MARCO MENDICINO: Tout à fait en désaccord avec cette affirmation. Et si ce n'est des initiatives justement qui existaient avant mon mandat comme ministre de la Sécurité publique, si on ajoute à cela toute l'énergie que j'ai déployée pour que le C-70 soit adopté, alors je veux rendre hommage à mes prédécesseurs, et mon successeur a fait un travail extraordinaire pour que l'ingérence étrangère ait beaucoup d'obstacles désormais au Canada.

Et ça va être difficile de miner la démocratie, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas continuer le combat et il faut mieux informer, il faut plus de transparence, il faut plus de redditions de comptes, il faut mieux faire respecter les lois, il faut pouvoir naviguer

les questions de preuves de renseignement afin que les gens soient trainés devant les tribunaux s'ils ont menacé notre démocratie par l'entremise de l'ingérence étrangère.

Mais soyons clairs, à mon avis, le Canada, c'est un obstacle en matière d'ingérence étrangère et il faut s'assurer que ce sera encore plus difficile à l'avenir d'y faire de l'ingérence étrangère.

Me BARNEY BRUCKER: Et vous avez dit que l'ingérence étrangère, c'est un problème mondial, pas spécifique pour le Canada. Durant votre mandat comme ministre et même pendant d'autres périodes comme parlementaire, vous avez participé à des initiatives avec d'autres partenaires de d'autres démocraties. Vous avez échangé des dossiers, de l'information au sujet de l'ingérence étrangère ici ou à l'étranger, dans d'autres pays.

Compte tenu de ces antécédents, où en est le Canada, d'après vous, en matière, disons, de comparaison parmi les démocraties et de capacité de contrer l'ingérence étrangère?

L'HON. MARCO MENDICINO: Écoutez, je pense que le Canada est en mesure de faire tout ce qu'il faut pour faire face à l'ingérence étrangère qui évolue très rapidement. J'ai présidé moi-même le Groupe des Cinq alliés quand j'étais ministre de la Sécurité publique, je peux vous dire que nos alliés tirent profit de nos pratiques, des mécanismes que nous avons mis en place tout autant que nous tirons profit des expériences de nos cinq… de nos quatre alliés dans le Groupe des Cinq.

Plus de diplomatie numérique quand il est question de travailler sur les plateformes numériques à l'extérieur, si vous voulez, du gouvernement, ça, c'est d'une importance cruciale, et je dirais que l'intelligence artificielle et le déploiement des faux procédés, c'est extrêmement important à mon avis. Je pense qu'il y a du travail pour s'assurer que les gouvernements en place et les partis politiques font de la divulgation en matière de recours à l'intelligence artificielle dans leurs produits de communication ou encore pour engager le public pour justement limiter ce phénomène.

Il faut s'assurer que Élections Canada possède tous les outils nécessaires pour justement s'attaquer aux gens qui voudraient nuire au processus électoral qui permet justement d'amener des députés à la Chambre des communes. Donc, i y a de la coopération nécessaire aussi au niveau sous-national avec les gouvernements provinciaux, ceux des territoires, ainsi que les municipalités, parce que souvent on a simplement une arrière-pensée, on se concentre sur le palier fédéral, mais je tiens à vous assurer qu'entre tous les mécanismes que nous avons mis en œuvre, ça veut dire que nous sommes bien vus par nos alliés, même si beaucoup de travail reste à faire.

Me BARNEY BRUCKER: Je n'ai pas d'autres questions, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: Y a-t-il des questions pour le réexamen?

Me LEILA GHAHHARY: <Non interprété>

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, très bien.

Merci beaucoup. Merci de votre présence, ç'a été intéressant et fort utile.

Nous allons faire la pause-café et nous reprendrons à 13 h 20.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 1:20 p.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 13 h 20.

--- Upon recessing at 12:07 p.m./

--- L'audience est suspendue à 12 h 07

--- Upon resuming at 1:20 p.m./

--- L'audience est reprise à 13 h 20

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en session.

The time is 1:20 p.m. Il est 13 h 20.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, bon après-midi.

Bonjour.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bonjour bonjour.

COMMISSAIRE HOGUE: Bienvenue.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, c'est à vous.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Merci, Madame la

Commissaire.

Jean-Philippe MacKay pour la Commission.

Je vais commencer par demander l'assermentation de Madame Joly, s'il vous plaît.

LE GREFFIER: Merci.

Donc, Madame Joly, pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer votre nom complet et épeler votre nom de famille pour la transcription sténographique.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Alors, Mélanie Joly. Joly : J-O-L-Y.

LE GREFFIER: Parfait. Merci.

--- L'HON. MÉLANIE JOLY, Assermentée

LE GREFFIER: Merci beaucoup.

Maître, vous pouvez procéder.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Merci beaucoup.

--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, premier point, Madame Joly. Il y a de l'interprétation simultanée, donc un avertissement qui s'applique autant à vous qu'à moi. On va tenter de garder un rythme…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …raisonnable au niveau du débit dans nos paroles.

Et la première chose que je souhaite faire avec vous, c'est mettre en preuve deux résumés d'entrevue. Je vais commencer par WIT96, c'est la cote du document.

Donc, WIT96.

Et ce qu'on… woup! Monsieur Mendicino, c'est

pas vous ça.

Donc, c'est le résumé d'entrevue d'une rencontre qui a eu lieu le 28 février 2024, première entrevue que nous avons menée avec vous. Avant votre témoignage aujourd'hui, vous avez eu l'occasion de réviser le document?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et est-ce que vous acceptez que ce document fasse partie de votre preuve devant la Commission?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Il y a une version anglaise, Madame la Commissaire, qui est également disponible, une traduction de ce résumé d'entrevue qui est également déposée en preuve.

COMMISSAIRE HOGUE: C'est bon.

--- PIÈCE No. WIT0000096.FR:

Résumé d'entrevue: l'honorable Mélanie Joly

--- PIÈCE No. WIT0000096.EN:

Interview Summary: The Honourable Mélanie Joly

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Deuxième document, c'est le… la cote est WIT148 – 1-4-8.

Donc, ce qu'on voit à l'écran, c'est la première page du résumé d'entrevue qu'on a menée avec vous le 5 juillet dernier. Donc, même question : vous avez eu l'occasion de réviser le document avant votre témoignage aujourd'hui?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et est-ce que vous acceptez que ce document et son contenu fassent partie de votre preuve devant la Commission?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

--- PIÈCE No. WIT0000148:

Résumé d'entrevue : l'honorable Mélanie Joly

--- PIÈCE No. WIT0000148.EN:

Interview Summary: The Honourable Mélanie Joly

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Parfait.

Donc, première question générale, j'aimerais simplement que vous décriviez votre parcours au sein du Cabinet des ministres depuis votre élection en 2015.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Donc, en 2015, je suis élue, je suis nommée par le premier ministre au Cabinet en tant que ministre du Patrimoine, nommée ministre du Patrimoine jusqu'en 2018 où, par la suite, je deviens ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie jusqu'en 2019.

Par la suite, il y a des élections, et je suis nommée ministre du Développement économique et des Langues officielles avec la charge encore du Tourisme. Puis finalement, en 2021, après les élections, je suis nommée ministre des Affaires étrangères.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et quand vous dites « après les élections », on comprend que c'est en octobre

2021 que vous êtes nommée?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, exactement.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Parfait.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Fin octobre 2021.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et de manière générale, et après ça on va parler d'ingérence étrangère plus spécifiquement, mais quel est votre mandat, quel est votre rôle à titre de ministre des Affaires étrangères?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, mon rôle comme ministre des Affaires étrangères, c'est… bien entendu, le ministre des Affaires étrangères, le mot le dit, c'est tourné vers l'extérieur. Donc, en tout temps, c'est de défendre les intérêts du Canada à l'étranger et aussi s'assurer que, lorsqu'on regarde au Canada, que la Convention de Vienne soit respectée par nos diplomates.

Mais je pense que Affaires mondiales Canada, qui est un assez grand ministère et un des seuls, sinon le seul, qui a un mandat qui est tourné vers l'étranger, tandis que la majorité des autres ministères sont davantage au niveau domestique.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et sur le point que vous avez mentionné au sujet de la… des Conventions de Vienne, Affaires consulaires, Affaires diplomatiques, quelle est votre responsabilité, disons sur le plan interne en lien avec la présence diplomatique de pays étrangers au Canada?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, c'est de faire en sorte justement que les diplomates canadiens s'y conforment à l'étranger, mais aussi que les diplomates étrangers au Canada

s'y conforment. Et donc, moi, mon rôle n'est pas nécessairement la surveillance, mais c'est plus les conséquences si jamais il y a des violations de la Convention de Vienne. Et donc, à ce moment-là, j'ai une panoplie d'outils diplomatiques.

Mais je pense que, Maître, avant que l'on continue, ça vaudrait la peine d'expliquer un petit peu le contexte international, du contexte aussi dans lequel je parle au moment où je suis nommée ministre des Affaires étrangères, si vous me le permettez?

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Allez-y. Ça faisait partie de mes questions qui suivent, mais allez-y, vous…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, ça va fixer un petit peu…

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui, absolument. Allez-y.

L'HON. MÉLANIE JOLY: …le reste de mon témoignage.

Bien, écoutez, je suis nommée fin octobre 2021 et, en l'espace de quelques semaines, en moins d'un mois, l'information que j'obtiens au sein de mon ministère, c'est qu'il y a 100 000 soldats russes à la frontière de l'Ukraine et il y a des probabilités très élevées que la Russie envahisse l'Ukraine.

Donc, ça devient la priorité et on se concentre surtout sur cette question-là parce que l'invasion de la Russie… par la Russie de l'Ukraine devient à ce moment-là la plus grande menace à la sécurité internationale, ce qui

éventuellement, on le sait, devient réalité fin février. Et donc, s'ensuit une énorme crise de sécurité internationale. Puis j'y reviendrai.

Mais depuis que j'ai été nommée, on a vu non seulement une guerre éclater en Europe via l'Ukraine, en Ukraine, et toutes ses conséquences. On a vu aussi une guerre éclater en Afrique au Soudan. On a vu une guerre éclater au Moyen-Orient. En plus, à travers tout ça, le Canada a dû gérer six évacuations de ses citoyens, c'est du jamais-vu depuis la Deuxième Guerre mondiale, en fait depuis que le Canada est aussi organisé en affaires consulaires. Donc, évacuation de l'Ukraine, évacuation du Soudan via le Kenya, évacuation en Haïti, évacuation aussi… des départs assistés dans le fond à partir d'Israël, à partir de Gaza, à partir de la Cisjordanie, et encore aujourd'hui, au moment où on se parle, il y a des départs assistés à partir du Liban.

Le ministère des Affaires étrangères se retrouve en constante gestion de crises, comme tous les ministères des Affaires étrangères en Occident, par ailleurs, mais au même moment, on doit être capable de garder nos objectifs et de suivre notre agenda tout en gérant ces crises-là.

Et donc, malgré tout, on arrive à déposer une stratégie sur l'Indo-Pacifique qui comprend notre approche avec la Chine, parce que lorsque je suis nommée, c'est suite au retour des deux Michaels au Canada, donc c'est important à comprendre parce que, bien entendu, mon boulot c'est de rétablir une relation fonctionnelle avec la Chine.

En même temps, c'est d'être capable de réformer le ministère des Affaires étrangères qui n'a jamais été aussi testé, donc arriver à avoir une approche où on va pouvoir aborder les nouveaux défis auxquels le Canada fait face à l'international. En même temps, c'est de s'attarder aussi à comment on va gérer les États avec lesquels on ne s'entend pas. Donc, on arrive avec une nouvelle vision sur une diplomatie pragmatique, puis je pourrai y faire référence dans votre… à travers vos questions.

Puis finalement, on travaille présentement sur une nouvelle politique sur l'Arctique.

Donc, bref, le Canada est dans un contexte qui s'inscrit… dans le fond, notre diplomatie, notre travail de politique étrangère s'inscrit présentement dans une crise de sécurité mondiale où le plus important pour le Canada présentement, en toute considération, donc… comment je peux dire… en toutes circonstances, c'est avant tout de protéger nos intérêts nationaux et de protéger notre souveraineté au Canada.

Et on le fait de différentes façons. On le fait certainement à travers la diplomatie, on le fait certainement à travers nos agences de sécurité, on le fait certainement à travers, bon, le travail parlementaire, et cetera, le travail autant du Parlement, donc au niveau législatif, que le travail de l'exécutif, mais aussi on doit être capable de parler à des pays avec lesquels on ne s'entend pas, avec lesquels on n'a pas les mêmes valeurs, parce que ce qui nous guette présentement au niveau

international, c'est l'ombre d'une guerre internationale, d'un conflit international.

Et donc, dans le but d'être capable peu à peu de s'assurer qu'il y ait un travail de prévention pour ramener les parties à être capables de coopérer sur certains aspects, on essaie de prévenir une plus grande… des plus grandes tensions. Parce que tout le système international qui a été créé après la Deuxième Guerre mondiale, qui a été créé pour empêcher, dans le fond, des conflits, certainement un conflit majeur, et tout ce système-là est présentement testé. Il est testé par des pays qui n'ont pas les mêmes intérêts que nous et qui ne veulent pas nécessairement notre bien, et c'est le cas pour le Canada, mais aussi plusieurs démocraties occidentales.

Et c'est pourquoi maintenant, justement, cette Commission d'enquête là est si importante parce qu'on met la lumière sur un phénomène qui s'inscrit dans un contexte plus global.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: En fait, sur ce point-là, si on se rapporte à la question d'ingérence étrangère dans le portrait que vous venez de dépeindre, de quelle manière, en fait, votre rôle ou votre fonction de ministre des Affaires étrangères interagit avec le sujet de l'ingérence étrangère? Donc, dans le cadre de votre mandat, le portrait plus global que vous venez de dépeindre, quelle est la place de l'ingérence étrangère dans ce mandat?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Elle est importante, puis je vous dirais que j'y attarde pour la première fois

vraiment une importance d'un point de vue concret en matière de politiques publiques lorsqu'on développe la stratégie sur l'Indo-Pacifique, qui comprend également la stratégie sur la Chine. C'est la première fois que vraiment on met de l'avant à Affaires mondiales plus de ressources pour être capable d'aborder cette question-là.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et quelle est cette stratégie pour l'Indo-Pacifique que vous… simplement pour qu'on puisse bien comprendre, qu'est-ce que c'est exactement?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, en fait, c'est la première fois depuis des décennies que le Canada vraiment décide de s'établir comme un joueur crédible, un joueur sur lequel on peut faire confiance en tant que nation du Pacifique, parce qu'on a, bien entendu, une côte ouest immense qui donne sur le Pacifique, et donc, c'est une stratégie qui implique 17 ministères qui ont un budget de 2,3 milliards de dollars et qui fait en sorte d'inscrire le Canada dans la région de l'Indo-Pacifique, qui est, bien entendu, l'Asie, mais qui va, dans le fond, du Pacifique jusqu'à l'Inde.

Et en même temps, on inclut là-dedans la façon dont on va… comment je pourrais dire… on va gérer la Chine. Donc, en bon français puis en bon québécois, je dirais c'est notre carré de sable. C'est la première fois justement qu'on établit comment on va être… on va s'engager diplomatiquement avec la Chine.

Donc, ce qu'on dit essentiellement, c'est que, un, on va toujours défendre nos intérêts nationaux, puis

deuxièmement, on va… on va… en anglais, je dirais « challenger » en bon anglicisme, on va… on va… j'ai pas la bonne traduction là… « challenger »…

COMMISSAIRE HOGUE: « Challenger ».

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Mettre au défi.

L'HON. MÉLANIE JOLY: …on va « challenger », on va mettre au défi la Chine lorsque nous le devons, puis en même temps on va coopérer avec la Chine lorsque nous le devons aussi. Et quand je parle de coopération, on dit exactement dans quels domaines, et c'est essentiellement en matière environnementale climatique, essentiellement en matière aussi de tout ce qui est en lien avec la prévention des pandémies, santé, et puis finalement, tout ce qui est en lien aussi avec la non-prolifération des armes nucléaires.

Donc, on voit que l'approche au niveau de la Chine, elle est beaucoup plus circonscrite.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et si on prend la Chine comme cas de figure, mais vous me direz si ça peut s'appliquer à d'autres États qui peuvent être impliqués dans des activités d'ingérence étrangère au Canada, est-ce que la nécessité de maintenir une relation bilatérale avantageuse pour le Canada, soit sur le plan économique, et cetera, peut être une limite ou un obstacle à une réponse qui est ferme face à des situations d'ingérence étrangère qui seraient perpétrées par ce même État?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Moi, je pense que c'est un faux choix entre les deux. C'est mon opinion personnelle, puis c'est un peu ce que vous me demandez, mais je pense

qu'on doit faire les deux. La preuve, j'ai été en charge de renvoyer des diplomates chinois et en même temps de faire un voyage diplomatique en Chine. Ça, c'est un exemple. On a renvoyé des diplomates indiens et en même temps continué à engager diplomatiquement l'Inde.

Donc, on doit être capable de faire les deux parce que ce sont deux façons de défendre nos intérêts. Et d'avoir de l'influence aussi, je dirais, au niveau international, particulièrement auprès de nos pays alliés qui, eux aussi, s'engagent diplomatiquement.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Si vous regardez votre parcours à titre de ministre des Affaires étrangères depuis 2021, est-ce que vous pouvez nous décrire l'évolution, en fait, de la place du dossier de l'ingérence étrangère dans votre quotidien ou dans vos… dans les préoccupations de votre ministère, donc entre 2021 et aujourd'hui, quelle est la trajectoire du dossier de l'ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, ç'a toujours été important, mais je vous dirais que c'est devenu encore plus important avec le temps parce que la crise de sécurité internationale ne fait que s'amplifier. Les relations entre États, particulièrement les États qui sont non alliés deviennent plus difficiles, et donc, nécessairement, on voit dans plusieurs juridictions, pas juste au Canada, de la répression transnationale, de l'intimidation de dissidents au sein des pays occidentaux. Donc, au fur et à mesure, on en parle davantage.

Mais je vous dirais que le Canada, nous, on

est toujours le premier pays à mettre ça sur la table au G7, à soulever cette question-là même à l'OTAN, qui est techniquement une alliance de défense, donc militaire qui… puis on va en parler à des organisations comme ASEAN — ASEAN, en français, c'est l'ANASE; l'ANASE, c'est l'organisation qui regroupe tous les pays sud-asiatiques —, et puis aussi au G20, et bien entendu on le fait au niveau bilatéral. Mais je pense qu'il y a eu une prise de conscience de la part de nos pays alliés parce que nous on l'a soulevé beaucoup.

C'est sûr aussi que le Canada, on est une société très multiculturelle, avec différentes communautés et qui parfois comprennent des personnes qui ont à cœur les droits humains, le respect de droits de l'homme, et qui n'ont pas peur, comme il se doit dans notre société, de prendre le micro, de prendre un haut-parleur puis d'exprimer leurs points de vue. Et puis parfois, ben, ça fait pas l'affaire de ces pays-là, alors qu'auparavant ils ne pouvaient peut-être pas le savoir parce qu'ils étaient des kilomètres loin de ces personnes-là. Maintenant, les médias sociaux et la réalité numérique font en sorte qu'il y a beaucoup plus de connaissances de ce qui se passe.

Donc, je pense que quand vous parlez d'ingérence étrangère, il y a pour moi ingérence étrangère avec ce qui se passe au pays, sur notre territoire, mais il y a ingérence étrangère et, en particulier, désinformation en ligne qui, ça, est un phénomène plus nouveau qui affecte le Canada, qui affecte beaucoup de démocraties occidentales et qui est extrêmement préoccupant. Puis moi, je les vois un peu

différemment.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, on va y revenir sur la question de la désinformation.

Et vous avez parlé de la diversité de la société canadienne…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …et de la place de certaines communautés issues de diasporas. Donc, parenthèse sur ce sujet, est-ce que les perspectives et les problèmes qui peuvent toucher certaines communautés canadiennes ont une incidence sur votre travail, sur les orientations de votre politique étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, c'est sûr, que le Canada en tant que défenseur des droits humains dans le monde, on va toujours être préoccupés par le fait que justement il y a des préoccupations au sein de notre société par le… du fait qu'il y a des violations à l'étranger des droits humains. On est une démocratie, donc c'est normal. Et puis en même temps, je vous dirais que c'est sain.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Mais ma question est un peu plus procédurale. Au niveau de la circulation du renseignement, votre consommation de renseignement à titre de ministre…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …on comprend, avant d'être ministre, vous avez fait la liste des différents mandats que vous avez eus au sein du Cabinet.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Est-ce que vous aviez accès à du renseignement avant votre nomination aux Affaires étrangères?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et maintenant, à titre de ministre, donc, de manière générale, comment recevez-vous, comment êtes-vous exposée au renseignement? Puis ensuite de ça, vous pourrez nous dire de quelle manière se renseignement vous aide dans le cadre de vos fonctions.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm. J'ai environ un briefing deux fois par mois sur, dans le fond, du renseignement qui peut être collecté par nous ou par nos alliés, particulièrement les Five Eyes. Et souvent, avant d'aller sur un… en voyage, parce qu'en réalité je suis beaucoup à l'extérieur du pays, dépendamment de la destination, on va me demander également un briefing. Mon équipe par contre est briefée à chaque semaine.

Mais je tiens à dire aussi que le… comment je pourrais dire… dans le contexte de mon travail, le SCRS ou les agences de surveillance ne sont pas sous moi, donc le renseignement que je vais obtenir, il est de nature à l'étranger, donc de nature externe. Donc, je vais avoir de l'information, par exemple, sur ce qui se passe en Ukraine, je vais avoir de l'information sur qu'est-ce qui se passe au Moyen-Orient, les tensions en Asie, par exemple.

Ce que je me suis rendu compte, à cause, dans le fond, des articles dans les journaux, particulièrement du *Globe and Mail*, c'est que tout ce qui était ingérence

étrangère au Canada, moi, j'avais pas eu accès. Donc, c'est pour ça qu'après les révélations du *Globe and Mail* au début mai 2023, j'ai décidé de m'assurer que… en fait, de demander au ministère l'information et qu'il y ait une section dans le renseignement qui nous est envoyé qui soit liée en particulier à l'ingérence étrangère. Par la suite aussi, j'ai créé un poste de directrice de la Sécurité nationale… de la Sécurité internationale, pardon, au sein de mon cabinet.

COMMISSAIRE HOGUE: J'ai une question pour vous.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que c'était le cas également si vous étiez appelée à visiter un des pays qu'on… que le Canada estime être un auteur d'ingérence étrangère c'est-à-dire qu'en vue de votre voyage, on ne vous donnait pas non plus l'information ou le renseignement, plutôt, relatif aux activités d'ingérence ou aux tentatives d'ingérence de cet État étranger là?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Em… je n'ai pas beaucoup visité ces pays-là, à vrai dire, à part l'Inde, et puis j'ai eu de l'information concernant justement le fait qu'il y avait des préoccupations par rapport aux diplomates indiens, et donc, c'est pourquoi je l'ai soulevé éventuellement lorsque j'étais là-bas.

COMMISSAIRE HOGUE: D'accord. Merci.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et deux questions, questions hypothétiques. Dans la mesure où du renseignement suggérait des activités liées à l'ingérence étrangère de

diplomates étrangers au Canada, est-ce que vous, vous aviez l'attente que ça vous soit porté à votre attention directement ou minimalement à votre ministère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Em…

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Si une…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Pardon.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Si une agence de renseignement…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …détecte une activité qui serait contraire ou potentiellement contraire à la Convention de Vienne, est-ce que vous, vous aviez l'attente…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …personnellement de recevoir cette information?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Absolument. Absolument, parce que, bien que je ne sois pas en charge de la surveillance, je suis en charge des conséquences, et donc, à ce moment-là, il y a plein de mesures diplomatiques que le ministère et moi-même, on doit prendre, parce que s'il y a des allégations d'ingérence étrangère, nécessairement on doit agir.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Une autre question, disons, sur le niveau… au niveau procédural, l'échange de renseignement, coordination. Au niveau ministériel, donc avec vos collègues du cabinet des ministres et même avec le premier ministre, ma question concerne, disons, la dualité de

l'ingérence étrangère au niveau… il y a un volet international et il y a l'aspect interne…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …politique au Canada, compte tenu de la nature même ou de la nature inhérente de l'ingérence étrangère, comment fonctionne la coordination lorsqu'il y a des enjeux d'ingérence étrangère? De quelle manière la coordination, lorsqu'il y a une décision à prendre qui peut interpeler différents ministères, de quelle façon concrètement puis comment ça…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, normalement, il y a une recommandation qui monte jusqu'à moi par mon sous-ministre. Donc, ç'a été le cas notamment de Zhao Wei, puis j'imagine que vous allez avoir des questions pour moi là-dessus. Mais moi, je m'attends à ce que le SCRS et mon ministère travaillent ensemble. Donc… et qu'ils s'entendent, qu'il y ait un consensus et qu'on me fasse une recommandation.

Par la suite, si je suis informée ou j'ai une recommandation, je vais travailler avec le ministre de la Sécurité publique sur cette question-là. Mais si ça reste dans les ministères puis ça va pas jusqu'à… c'est pas jusqu'à nous, à ce moment-là, moi, je peux pas être informée, donc je ne peux pas agir, mais pour moi, c'est clair, l'ingérence étrangère, on va jamais l'accepter. Donc, dès que j'ai de l'information, j'agis. J'ai un coffre à outils très utile. Donc, il y a pas de raison que j'utilise pas qu'est-ce qui est dans mon coffre à outils, justement, concernant des

allégations d'ingérence étrangère ou, en tout cas, bref, du renseignement qui serait lié à une ingérence étrangère.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: On va y venir au coffre à outils, mais dernière question sur la coordination au niveau ministériel.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Dans votre entrevue, vous avez mentionné qu'en mai 2023, vous avez fait partie d'un groupe de ministres avec le ministre Blair, LeBlanc et Mendicino pour mener la réponse gouvernementale face à l'ingérence étrangère.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Pouvez-vous nous expliquer brièvement dans quel, un peu, le contexte - vous avez fait allusion au contexte plus tôt - mais le contexte de cette mission et de quelle manière les choses se sont déroulées?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Il y a eu quelques rencontres. Pour moi, c'était important de savoir est-ce qu'il y avait des diplomates qui étaient… d'autres diplomates qui étaient problématiques. Il y a jamais eu de suivi de la part de… j'ai jamais eu d'information, de recommandation comme quoi il y avait des diplomates à ce moment-là qui étaient problématiques.

Et puis, par la suite, ben, il y a eu différentes choses. Il y a eu un remaniement, et puis il y a eu la création de cette Commission. Et vous êtes apparu dans ma vie.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, on comprend, ça pas… il y a pas eu… ça pas été d'une très longue durée.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Cette… ce groupe de ministres.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Vous avez mentionné dans l'entrevue que vous avez reçu des breffages, en fait, pour avoir le portrait complet de la situation.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Évidemment, on peut pas parler du détail, de ce que vous avez appris, mais de manière générale, l'information que vous avez reçue, est-ce que vous avez eu l'impression que la réponse gouvernementale jusqu'à ce moment-là avait sous-estimé la menace de l'ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non. Après, à savoir est-ce que le SCRS pis disons, par exemple, Affaires mondiales Canada s'entendent tout le temps? Sincèrement, avant d'avoir lu ça dans les journaux, on m'avait jamais informée. Puis, Maître, moi, je tiens à dire que les guerres de clochers entre agences, ça m'intéresse absolument pas là.

Donc, moi, ce que je veux, je m'attends à ce qu'il y ait un consensus, je m'attends qu'il y ait une recommandation. Parce que, au final, lorsqu'il y a de l'ingérence étrangère, ça affecte des gens, c'est pas juste un concept. C'est la vie de personnes, soit qui peut être en danger, ou c'est leurs libertés qui sont violées là. Donc,

c'est pour ça que c'est extrêmement important. Donc, c'est pas… c'est pas théorique dans ma tête là. C'est très, très pragmatique là.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et dans la foulée de cette… de ces renseignements-là ou de cette nouvelle perspective sur l'ingérence étrangère, est-ce qu'il y a eu un changement au niveau des orientations de votre politique étrangère? Est-ce qu'il y a eu une incidence ou c'était une continuité à la lumière de ces renseignements?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense il y a eu une réorganisation de la façon dont on allait consommer, traiter le renseignement au sein de mon bureau. Et puis, sinon, je pense que ça a fait en sorte que ça fait partie du portrait. Pardon. Ça fait partie du portrait, mais quand je rencontre un pays comme l'Inde ou comme la Chine, c'est un des sujets, bien entendu, que j'aborde, dans une panoplie aussi de sujets qui peuvent être liés à la relation bilatérale, mais aussi qui sont certain… les sujets sont très, très, très certainement géopolitiques là.

Donc, on va parler de la guerre en Ukraine, on va parler du conflit au Moyen-Orient, on va parler des parlements du pays là, mais bref, les rencontres durent très, très, très longtemps là.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Au niveau de la… vous avez mentionné que la… pour vous, la question de l'ingérence étrangère, c'est clair, il faut agir…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: … lorsqu'elle est

détectée. Il y a eu des discussions, en fait, devant la Commission. Certains témoins ont témoigné sur la distinction, en fait, entre l'ingérence étrangère et l'influence étrangère, ou on peut appeler ça la diplomatie.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et selon vous, est-ce que la distinction peut parfois être difficile à opérer? Est-ce qu'il y a cette idée de zone grise, parfois, de certaines activités qui sont difficiles à catégoriser?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, vous, dans votre travail, est-ce que c'est quelque chose que vous rencontrez? Est-ce que c'est quelque chose qui existe, selon vous, cette difficulté définitionnelle?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense pas qu'au ministère des Affaires étrangères, on voit ça comme une difficulté, parce que les diplomates connaissent la Convention de Vienne. Donc, c'est… mais je pense que pour le public général, c'est important de comprendre que l'influence, l'influence, c'est le fait d'essayer de façonner, par un… de la part d'un pays, ou de la part de - en anglais, on dirait « proxies » là, t'sais - mandataires, une politique d'un autre État, mais on le fait de façon ouverte, transparente.

Pis ça là, c'est ce que nos milliers de diplomates font partout à travers le monde. Et c'est ce que, aussi, plusieurs pays… ben, en fait, la majorité des pays qui sont représentés diplomatiquement au Canada, particulièrement

à Ottawa, font tous les jours. C'est normal. On essaie d'influencer. Ça fait partie de… c'est dans l'ADN de la diplomatie.

L'ingérence étrangère, c'est autre chose. L'ingérence étrangère, c'est le fait, par un État ou par ses mandataires, de façon malicieuse, de façon malveillante, et en cachant, de façon - en anglais, je dirais « covered » - donc en étant, en agissant de façon cachée, non transparente, d'influencer… et pas juste d'influencer là, mais de parfois, par l'intimidation, les… des… comment je pourrais dire, des personnes qui participent à notre système démocratique ou à notre société. Et, c'est là que, justement, la Convention de Vienne met une ligne rouge.

COMMISSAIRE HOGUE: Mais…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Donc, le Canada, pour nous, nous, on fait pas d'ingérence étrangère à l'étranger là.

COMMISSAIRE HOGUE: Mais est-ce qu'elle est, selon vous, facile à tracer, cette ligne rouge là? Parce qu'on a entendu jusqu'à maintenant…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

COMMISSAIRE HOGUE: … beaucoup de monde. Vous pouvez l'imaginer.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Mais notamment, un des éléments qui a été souligné par quelques-uns…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: … c'est justement cette

espèce de zone grise là, un même geste ou un même acte peut franchir ou non la ligne selon le but qui est poursuivi par la personne qui pose cet acte-là.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, je vous donne un exemple. Nous, on est un pays qui croit dans les droits fondamentaux, qui croit dans le respect des droits des femmes, par exemple. C'est sûr que nous, on va travailler avec plusieurs pays pour contrer le régime des Talibans en Afghanistan. Puis on va, de façon proactive, ouverte, faire en sorte de pousser pour la question des droits des femmes en Afghanistan. On le cache pas. Pas de problème. Il peut y avoir plein de travail par des diplomates partout à travers le monde sur cette question-là là, des diplomates canadiens là. À l'ONU, à New York, à Genève, et cetera.

Tandis que le problème avec les pays autoritaires, c'est que s'il y a des dissidents ici au Canada qui vont réclamer un meilleur traitement des droits humains dans leur pays d'origine, par exemple, ben, nous, on va jamais accepter que… comment je… on va jamais faire en sorte de, à l'étranger, de faire de la répression contre les gens qui parleraient contre le Canada là. On ferait jamais ça là. On irait jamais aux États-Unis, par exemple, pour dire ceux qui sont contre le gouvernement ou contre… mais, ce qu'on voit, c'est qu'il y a certains États qui vont le faire chez nous. Ils peuvent le faire physiquement ou qu'ils peuvent le faire en ligne.

Et c'est surtout, je dirais, là où la Convention de Vienne est difficile, c'est sur la

désinformation en ligne. Parce que la Convention de Vienne a pas été développée dans un contexte numérique du tout là. Fait que c'est… c'est pour ça que moi je trouve que c'est là que ça vient compliqué.

Et puis, du reste, je pense qu'on a… dans la Convention de Vienne, on a beaucoup d'outils qu'on peut utiliser, justement, pour lancer le message. Pis après, si le message, on le lance pis il est pas entendu, qui est peut-être un peu avec… en lien avec votre question, parce que c'est une chose d'identifier de l'ingérence étrangère, mais c'est de l'autre après de… si on voit que ça se perpétue. Mais là, à ce moment-là, nous, il faut continuer à augmenter… comment je pourrais dire… les mesures de représailles diplomatiques.

Pis là, si on voit que les mesures de représailles diplomatiques continuent, pis en même temps, il y a pas de changement de comportement, on a notre réponse là. Vous comprenez ce que je veux dire?

COMMISSAIRE HOGUE: Pis là, vous prenez des mesures, à ce moment-là…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, c'est sûr.

COMMISSAIRE HOGUE: … plus fortes?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Parce que dans l'éventail des mesures - pis j'imagine que vous allez m'amener là là - disons qu'on fait la hiérarchie, il y a des conversations que les diplomates peuvent avoir, soit à Ottawa, avec des ambassades, soit ailleurs dans le monde. Ça, c'est la première base. Moi, ces conversations-là, j'en fais

pas partie, ça arrive à tous les jours, je suis sure qu'il y en a au moment où on se parle.

Après, il y a, par exemple, on dit des démarches officielles. Parce que là, on voit qu'il y a des préoccupations. Donc, officiellement, il y a une démarche, qu'on appelle. Après, moi, on peut me tenir… on peut m'indiquer il y a un problème. Donc, moi, je vais le soulever. Si le ministre le soulève… la ministre le soulève avec un autre ministre, là, on amène ça à un autre niveau.

Là, après, on peut décider, vous savez quoi, on va canceller des visas. On va pas accepter que certains diplomates viennent chez nous. On va annuler aussi la création de postes que vous voulez faire, par exemple, dans une ambassade.

Après, on peut dire, ben, on convoque votre ambassadeur officiellement. Et puis, on a convoqué l'ambassadeur russe au moins une dizaine de fois là sur la guerre en Ukraine. À chaque fois, c'est très public. Donc, c'est… c'est comme pour démontrer que le comportement du pays donné est inacceptable.

Et après, on peut aller jusqu'à renvoyer des diplomates. Et après, on peut même fermer des ambassades. Pis après, on peut… faire en sorte de couper complètement nos liens diplomatiques. Donc, vous voyez qu'il y a une hiérarchie.

Et puis, bon, ben, je pense que c'est plus la question, c'est à quel point on décide d'intervenir… à quel niveau on intervient lorsqu'il y a un niveau d'ingérence

étrangère. Pis là, ben, c'est là la décision à ce moment-là que, moi, au niveau diplomatique, je dois prendre. En considération… en pensant aussi, Madame la Commissaire, qu'à chaque fois qu'on fait ça, il y a une répercussion.

COMMISSAIRE HOGUE: C'était ma question. Vous allez tenir compte, évidemment, de la façon dont le pays…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: … va… l'autre pays va réagir. Pis tout ça doit être mis en balance…

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est ça.

COMMISSAIRE HOGUE: … dans la décision que vous prenez.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Pis les trois répercussions en particulier qu'on regarde, c'est premièrement, est-ce qu'on a des Canadiens dans ce pays-là au moment donné? Parce que, est-ce que tout à coup, ils peuvent être, comment je pourrais dire, est-ce que leur sécurité est en danger? Est-ce qu'ils peuvent être détenus arbitrairement, par exemple?

Est-ce que… l'autre chose, est-ce qu'il y a une relation économique, et donc des emplois en jeu? Ça, c'est important aussi, partout à travers le pays.

Pis finalement, est-ce que nos diplomates peuvent être en difficulté? Et certainement, est-ce que leur sécurité peut être en jeu? Donc, au ministère des Affaires étrangères, une des choses que j'ai apprises en tant que ministre, c'est qu'on gère beaucoup la sécurité des gens et on a en tête aussi la vie des gens.

Pis il y a pas beaucoup de ministères à Ottawa où c'est le cas, mais surtout dans un contexte où il y a plusieurs guerres pis il y a une crise internationale, c'est sûr que ça, on a ça en tête.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: On a entendu un de vos fonctionnaires la semaine dernière qui, au sujet des mesures diplomatiques, qu'il y avait disons une échelle ou une gradation.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Également cette notion qu'il y a une diplomatie qui peut être privée. Donc, des contacts qui sont pas publicisés ou diffusés publiquement.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Éventuellement, dans la gradation des mesures, il va y avoir… on va franchir du côté public.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, simplement de manière générale, cette idée de gradation et quand on passe d'un… de la sphère privée, la diplomatie privée, à la sphère publique…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: … j'imagine que les conséquences sur la relation bilatérale peuvent être telles que vous êtes directement interpelé sur ces décisions-là d'aller publiquement sur des…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, justement. Je vous

dirais qu'à partir du moment où on fait une démarche officielle, je suis impliquée, certainement convoquer l'ambassadeur. En anglais, on dirait « summon the ambassador », convoquer l'ambassadeur. Ça m'est même arrivé au début de la guerre que c'est moi-même qui avais convoqué l'ambassadeur. Quand je dis le début de la guerre, le début de la guerre en Ukraine, donc c'était l'ambassadeur russe.

Et ça peut être jusqu'à, ben, bien entendu, renvoyer des… ce qu'on dit PNG, *persona non grata*, rendre *persona non grata* des diplomates. Ça, c'est clairement ma décision.

Donc, moi, je m'attends à ce que les gens du ministère fassent leur job, comme on dit en bon Québécois là, fasse leur travail. Pis moi, je fais mon travail lorsque je dois intervenir. Puis, je vais travailler avec le Premier ministre, justement, pour qu'il soit tenu au courant, parce que lui, il s'attend à ce que moi, je fasse mon boulot.

Donc, certainement, lorsqu'on vient à la question de rendre… de déclarer *persona non grata*, ben, je vais l'informer, même si c'est sous moi. Pis après, le fait de, comment je pourrais dire, fermer des ambassades ou de renommer des ambassadeurs, alors qu'on n'avait plus de relations diplomatiques avec un pays donné, ça, certainement, on va travailler ensemble sur cette question-là aussi.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et on va venir sur la déclaration de *persona non grata* de monsieur Zhao Wei un peu plus tard.

Mais avant, lorsque vous parlez, il y a

toutes sortes de… dans le coffre à outils, il y a les démarches…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: … il y des ambassadeurs qui peuvent faire… vos ambassadeurs, les ambassadeurs canadiens, qui peuvent faire un travail de démarchage auprès des États étrangers.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Quand vous là, vous faites les démarches à votre niveau, quand vous rencontrez les homologues de certains pays qui peuvent être plus problématiques - vous avez mentionné la Chine un peu plus tôt, lors d'une visite récente - à quel moment vous décidez d'aborder la question de l'ingérence étrangère, dans le cadre d'une rencontre bilatérale? Qu'est-ce qui va être l'élément déclencheur pour que vous, personnellement, vous interveniez directement avec un dirigeant… ben, en fait, ou un ministre des Affaires étrangères?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Moi, à chaque fois que je rencontre un homologue, particulièrement des homologues où c'est la relation plus difficile, j'ai un plan de *match*. Je me prépare. Je me prépare avec les diplomates d'Affaires mondiales. Puis dépendamment de la stratégie puis de la dynamique de la rencontre, des fois, je garde des cartes dans mon jeu jusqu'à la dernière minute, puis des fois, je commence dès le départ en en parlant. Mais au final, j'en ai parlé dans toutes les rencontres que j'ai eues.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et en fait, je vais…

on va prendre un exemple, l'exemple récent de votre visite en Chine.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Si c'est possible d'afficher le document COM613, la version française.

--- PIÈCE NO. COM0000613.FR:

La ministre Joly rencontre le directeur du bureau de la Commission centrale des affaires étrangères et ministre des Affaires étrangères de la Chine, Wang Yi

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et, en fait, ici, il s'agit d'un communiqué public disponible sur le site Internet de votre… COM613, 6-1-3, s'il vous plaît.

--- PIÈCE NO. COM0000613.EN:

Minister Joly meets with China's Director of the Office of the Central Commission for Foreign Affairs and Minister of Foreign Affairs, Wang Yi

COMMISSAIRE HOGUE: Ça, c'est une autre chose.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, c'est un autre…

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: C'est un autre…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et, en fait, la… j'aimerais vous entendre sur… on… la Commission a vu des documents, ça a été discuté publiquement, il y a un portrait… en fait, lorsqu'on regarde des évaluations de renseignement, il y a un certain portrait de la Chine qui est présenté.

Et quand on regarde ce communiqué, on peut descendre un peu, on voit en fait, le… en fait, il y a… c'est un élément qui est assez positif. On voit… c'est les… ils ont… on a discuté des opportunités, les défis. Donc, simplement nous expliquer la… le portrait qui se dégage de ce document-là, en fait, la facette publique de cette visite en Chine qu'on peut voir ici. Et un peu plus bas, si on va à la page 2, on voit que vous avez soulevé - on peut descendre un peu à nouveau, ici.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, on voit au dernier paragraphe de la page 2 :

> « … l'importance des relations diplomatiques qui respectent pleinement les conventions de Vienne sur les relations consulaires et diplomatiques… »

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, simplement nous expliquer un peu la… qu'est-ce que ça reflète, ce document-là, au niveau du travail que vous faites sur la relation bilatérale avec un partenaire qui peut être difficile?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm. Ben, je vous ai présenté tantôt la vision que j'ai présentée aux Canadiens, qui est essentiellement celle de… de s'engager diplomatiquement de façon pragmatique. Donc, même lorsqu'on ne… on n'est pas d'accord sur tout et certainement qu'on n'a

pas toujours les mêmes valeurs, on doit être capable de se parler.

Parce que pour moi, je pense que ne pas s'engager diplomatiquement, ça démontre parfois, très souvent, plus de la faiblesse que de la force, parce que je pense que la diplomatie a été inventée justement pour prévenir des conflits et justement pour avoir des conversations difficiles. C'est beaucoup plus facile d'avoir des relations diplomatiques avec des pays amis qu'avec des pays avec lesquels on n'est pas d'accord.

Dans le cas de… de la rencontre avec mon homologue Wang Yi, en Chine, ben, premièrement, c'était pas la première conversation que j'avais avec lui. J'ai eu un premier appel avec lui au printemps 2022. Après, on s'est rencontré en Indonésie au G20. On a fait une discussion bilatérale. À ce moment-là, on s'est rencontré aussi à l'ANASE, à Xi'an.

Et après, je suis allée au G20 des leaders, donc, avec le Premier ministre, où j'ai parlé à mon homologue Wang Yi, mais aussi le Premier ministre avait parlé avec Xi Jinping.

Plus tard, j'ai aussi parlé avec le successeur de Wang Yi, le ministre Qin Gang. Et puis, par la suite, lorsque Wang Yi l'a remplacé encore, j'ai reparlé avec Wang Yi, et je l'ai vu aussi à la conférence de sécurité de Munich en février.

Donc, quand je le rencontre en Chine, j'ai eu plein de conversations avec lui déjà, et j'ai parlé

d'ingérence étrangère à toutes les rencontres que j'ai eues avec lui, en allant parfois aussi dans des cas très, très spécifiques. Donc, j'arrive à Beijing, je me suis préparée avec… pendant des heures avec les diplomates canadiens à Beijing, et puis la rencontre avec Wang Yi a duré trois heures et demie de temps là. Donc, on a eu une rencontre, après un souper, et puis on est passés à travers énormément de sujets qui sont de la relation bilatérale, notamment l'ingérence étrangère, nos liens économiques, les questions liées au Fentanyl, par exemple, puis, dans le fond, aux enjeux de santé, jusqu'à la géopolitique, puis leur soutien à la Russie en Ukraine, en passant par le Moyen-Orient là. Donc, ç'a été une très, très, très, très longue conversation.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Mais pensez-vous que ces démarches, disons, personnelles que vous avez avec… sur… on comprend que ça s'inscrit dans un cadre plus large de vos fonctions diplomatiques, si on veut, à titre de ministre des Affaires étrangères, est-ce qu'il y a un impact ou, en fait, quel est le but poursuivi quand on soulève une question comme l'ingérence étrangère? Est-ce qu'il y a un objectif précis ou c'est plutôt…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …de signaler…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, Maître, l'objectif, c'est que ça cesse. C'est toujours ça, l'objectif. Donc, parce qu'on n'accepte pas l'ingérence étrangère, on fait en sorte de mettre de la pression sur l'autre pays pour que ça cesse, et l'objectif, c'est que ça

fonctionne. Pas juste ça, le fait de mettre en lumière ce qui se passe, particulièrement maintenant avec la Commission, ça nous aide à dénoncer un comportement qui est inacceptable.

Donc, est-ce que c'est parfait? Non, mais c'est parmi les meilleurs outils qu'on a. Puis quand, nous, on le fait, faut pas penser que les autres pays, dont les pays du G7, ne regardent pas ce qu'on fait. On est quand même le seul pays au monde qui a une Commission d'enquête sur l'ingérence étrangère là. Et je pense que ça lance un message comme quoi, au Canada, ben, nous, on est un pays où on respecte les règles.

Puis on est un pays aussi qui croit aussi au droit international, notamment la Convention de Vienne. Pourquoi? Parce que le Canada n'est pas une puissance nucléaire. On a la capacité de se faire respecter dans le monde dans la mesure où les règles sont respectées, parce qu'à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a participé comme architecte de ce nouveau monde qui a été créé, qui était celui où les règles étaient respectées pour prévenir des conflits, pour solutionner des différends, pour améliorer les conditions de vie de nos populations.

Et donc, bien, nous, on va continuer à défendre ces principes-là, ces règles-là, puis on va justement prendre plein d'actions, notamment au niveau diplomatique, puis notamment via une Commission d'enquête.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Vous avez mentionné plus tôt le sujet de la désinformation comme étant une menace, en fait, qui est de plus en plus présente, nouvelle…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …évolutive sur la scène internationale. Donc, de manière générale, cette… quelle est la place de cette question-là dans la politique étrangère du Canada, donc désinformation émanant d'États étrangers? On sait par le rapport institutionnel de votre ministère qu'il y a des actions concrètes qui sont entreprises, notamment par le biais du Mécanisme de réponse rapide du Canada, notamment en lien avec la guerre en Ukraine, la désinformation russe, donc de manière générale, la place de cette manifestation d'ingérence étrangère dans la politique étrangère du Canada?

L'HON. MÉLANIE JOLY: La désinformation, particulièrement la désinformation en ligne là, parce que c'est ça dont on parle là, c'est une gangrène à notre démocratie. Puis si on l'arrête pas là, c'est notre société puis notre modèle social qui est en jeu là, parce qu'on voit qu'avec les différents outils technologiques, avec l'émergence de l'intelligence artificielle, ce qui affecte notre regard, notre compréhension du monde, c'est basé sur l'information qu'on reçoit en ligne.

On le sait, les médias traditionnels, leur modèle d'affaires est très, très difficile présentement. Il y en plusieurs qui ont fait faillite. Il y a plusieurs journalistes qui ont perdu leur boulot parce qu'il y a plein de salles de nouvelles qui ont fermé. Donc, ce qui arrive, c'est qu'il y a une fragilité, il y a peu à peu les pays qui sont des pays autoritaires, qui ne veulent pas nécessairement

notre bien, qui ne croient pas nécessairement à la démocratie, ils en profitent parce qu'ils font… c'est qu'ils trouvent des façons de lancer des campagnes de désinformation pour influencer la population et diviser la population, de créer de la zizanie. C'est très certainement l'objectif de la Russie. Puis quand on regarde la Chine, ben, la Chine va aller plus via… aller vers les dissidents.

Donc, qu'est-ce que ça fait, c'est un problème, un problème extrêmement préoccupant, parce que comment on est capable de prendre une décision… des décisions en démocratie, c'est que, ben, y'a des faits, les gens se fient sur les faits puis après ils vont se faire des opinions basées sur les faits. Mais si les faits ne sont pas véridiques, si essentiellement y'a pas de compréhension commune de ce qui se passe dans la société, ben, ça fait en sorte que la démocratie ne peut pas fonctionner là. Puis il peut y avoir une déroute autoritaire aussi de la part des pouvoirs exécutifs, et ça, c'est très, très, très, très préoccupant.

C'est pour ça que la désinformation, le problème qu'on présentement, c'est que les capacités du gouvernement d'agir par rapport au développement technologique puis des outils utilisés, c'est pas clair qu'on est capable justement de toujours être en avant de la parade. Puis y'a pas nécessairement un développement de règles internationales non plus là-dessus.

Donc, c'est pour ça que moi — j'étais anciennement ministre du Patrimoine, donc ministre de la

Culture, des Communications —, j'avais en tête ces préoccupations-là. Et je sais aussi qu'il n'y a pas assez de responsabilisation de la part des plateformes numériques qui, clairement, ne font pas leur travail pour contrer la désinformation et c'est un énorme enjeu.

Donc, ce qu'on a décidé de faire, c'est au moins d'établir une base de droit international, et c'est pour ça que, en tant que ministre, moi, j'ai travaillé à créer une première déclaration sur l'intégrité de l'information en ligne, puis on a travaillé avec les Pays-Bas, qui est un pays avec lequel on s'entend bien puis qui croit aussi beaucoup au droit international. On voit que la Cour internationale de Justice est à La Haye, d'ailleurs. Et donc, on a été capable d'avoir à peu près une trentaine de pays, essentiellement les États-Unis, les pays européens et certaines démocraties en Afrique et en Amérique latine, qui ont souscrit à ces principes-là. Mais il y a 180… plus de 190 pays dans le monde là. Donc, quand on est une trentaine, vous pouvez voir à quel point il y a du chemin à faire là.

Donc, il y a beaucoup, beaucoup de travail à faire au niveau de l'établissement de règles internationales, puis en même temps, nous, au Canada, on doit faire du travail pour détecter des campagnes de désinformation et les contrer. Puis là, c'est pour ça qu'il y a le travail du RRM dont vous me parliez.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et sur ce sujet du RRM, on comprend, vous l'avez mentionné lors de l'entrevue, vos… madame Denham l'a mentionné également qu'il y a une

réorientation qui semble être voulue au niveau de la surveillance de l'écosystème canadien…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …en lien avec les élections. C'est une tâche qui incombe toujours au RRM en lien avec le groupe de travail SITE.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Pourquoi ce changement voulu d'orientation ou de vocation… pas nécessairement de vocation, mais plutôt un changement ou un ajustement par rapport à la mission même du RRM Canada?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, en fait, le RRM, en français, c'est le MRR, Maître.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui. Merci.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Donc, un Mécanisme de réponse rapide — Rapid Response Mechanism. Donc, le MRR a été développé lorsque le Canada était l'hôte du G7 en 2018, et c'était pour détecter justement des campagnes de désinformation par des États. Et le RRM était vraiment tourné vers l'externe, donc, par exemple, les campagnes de désinformation visant l'Ukraine par la Russie. C'est comme ça… ça, c'est un exemple qu'on a été capable de détecter.

Mais aussi, on s'est rendu compte qu'au sein de l'État fédéral, il n'y avait pas de mécanisme pour identifier et détecter les campagnes de désinformation chez nous, et c'est pour ça que le RRM a été utilisé à quelques reprises, notamment dans un contexte d'élections pour être… pour voir qu'est-ce qui se faisait chez nous.

Mais comme je vous ai dit au début de l'entrevue, le ministère des Affaires étrangères est tourné vers l'externe, vers l'extérieur, donc l'objectif — et moi, je pense que… en fait, c'est votre boulot là, comme commissaire, Madame la Commissaire —, mais je pense qu'il y a du travail à faire pour trouver une façon qu'on puisse le faire au Canada, et pas nécessairement à Affaires mondiales, parce qu'Affaires mondiales, l'étoffe d'Affaires mondiales Canada est nécessairement les relations étrangères et de regarder ce qui se passe dans le monde. Première chose.

Deuxième chose, est-ce que le RRM est assez? Je pense pas, parce que le RRM, c'est des individus qui regardent les tendances, mais présentement, ce qu'il faut faire, c'est, un, s'assurer qu'il y ait plus de responsabilités de la part des plateformes numériques sur ces questions-là, parce qu'elles ont une responsabilité! Et elles ont une responsabilité au Canada. Elles ont une responsabilité, on le voit, aux États-Unis, qu'elles doivent prendre. Puis il y a une politisation des plateformes numériques aussi là. Présentement, c'est ça qui se passe là. Quand il y a des propriétaires de plateformes numériques qui prennent position dans une campagne électorale aux États-Unis, c'est un problème là.

Puis aussi, ce qu'on voit présentement, c'est qu'on doit trouver des façons technologiques d'aborder la question. Ça peut pas être juste des êtres humains parce que les outils utilisés par les États étrangers, comme, par exemple, en anglais je dirais le terme « bots », qui

amplifient les campagnes, c'est pas fait à la main là, c'est fait via justement des outils technologiques. Donc, au Canada, on doit être capable, nous, d'avoir des mesures technologiques qui sont capables d'identifier ces phénomènes-là. Moi, je suis pas une experte là-dedans, mais je suis convaincue qu'il y a des gens qui sont capables de trouver des solutions à ces phénomènes-là.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Maintenant, pour…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Et cette expertise-là n'est pas à Affaires mondiales Canada.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Votre… madame Denham mentionnait que malgré cette vocation appelée à changer ou le souhait qu'il y ait différentes fonctions pour le RRM en regard des élections néanmoins, que le MRR avait néanmoins un rôle important à jouer dans le groupe de travail SITE…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …par rapport aux élections fédérales…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …êtes-vous en mesure de nous expliquer, en fait, quel serait ce rôle ou quel est le… quel serait le… quelle est l'importance d'avoir le ministère des Affaires étrangères et le MRR qui maintient sa participation au groupe de travail SITE?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, en fait, moi, je ne suis pas impliquée dans la question de supervision des élections. Ça fait pas partie de mon mandat. Donc, c'est vraiment parce que le RRM est la seule solution qu'on a

qu'ils font partie de SITE, dans le fond, du mécanisme de suivi pour les élections. Et je pense que dans ce sens-là, la question se pose : quel autre ministère ou comment on pourrait aborder cette question-là? Est-ce qu'il faut un autre RRM ailleurs ou est-ce qu'il y a une autre… je le sais pas. C'est une question qui… je pense qui est nécessaire pour la Commission là.

Moi, je suis très prête à vos recommandations parce que je pense que nous, on avait une bonne idée au ministre des Affaires étrangères en 2018, cette idée-là s'est transformée dans un outil qui était important, qui avait de l'impact, qui pouvait augmenter notre influence dans le monde parce qu'on était capable aussi de travailler avec d'autres États sur le fait justement qu'on identifiait des phénomènes en ligne. Mais là, on s'est rendu compte que c'est essentiel au Canada là. Donc, je pense qu'on doit passer à la prochaine étape.

COMMISSAIRE HOGUE: Puis le problème que ça crée, parce que vous n'êtes pas la première à le souligner là…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: …que c'est pas la mission de… de…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, d'Affaires mondiales.

COMMISSAIRE HOGUE: …d'Affaires mondiales, est-ce que c'est essentiellement un problème de ressources ou ça va au-delà d'une question de ressources?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, c'est au-delà d'une question de ressources.

COMMISSAIRE HOGUE: Ça va au-delà d'une question de ressources.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Parce que moi, j'ai… je pense, donc, dans… je pense dans le budget de 2022 ou 2023, je me souviens pas, j'ai eu plus… dans le fond, le ministère des Affaires étrangères a eu plus d'argent aussi pour le RRM, mais je pense qu'il faut que ça soit dans un contexte d'un… ce mécanisme-là ou ces mécanismes-là doivent être dans un cont… doivent travailler au sein d'un ministère qui est tourné vers le domestique là.

COMMISSAIRE HOGUE: Et avez-vous eu à… avez-vous… non, je vais poser ma question autrement. Avez-vous identifié un ou des ministères au sein desquels cette expertise-là qui a été acquise par le groupe de MRR pourrait être transférée aisément?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben là, je vous parle d'opinions, je parle pas de faits là. Mais dans toute guerre puis dans tout conflit, il y a un ministère des Communications. Dans certains pays autocratiques, c'est un ministère de la Propagande. Le Canada a créé un ministère des Communications à l'époque très important, qui était situé pas loin d'ici, durant la Deuxième Guerre mondiale. Par la suite, le ministère des Communications est devenu éventuellement… il y a le CRTC qui a été créé, il y a… bon, il y a différentes lois en matière de radiodiffusion qui ont été créées, tout ça a été amalgamé sous le ministère du Patrimoine Canada. Mais

fondamentalement, Patrimoine Canada, il a les questions liées à la culture, le financement des arts et spectacles, et cetera, mais il a toute une composante liée justement aux communications.

Le CRTC, par exemple, c'est le CRTC, d'un point de vue… dans un monde analogue, qui a cancellé la licence de *Russia Today*, de RT, au Canada là, qui était essentiellement disponible via télévision. Là, le CRTC, est-ce qu'il et capable de gérer une campagne de *Russia Today*? De l'identifier? Je pense pas qu'il ait les ressources là. Mais est-ce que dans le mandat normalement du ministère du Patrimoine Canadien, on ne pourrait pas penser à ce que, justement, il y ait du travail qui est fait sur l'identifica… le fait d'identifier, de détecter des campagnes de désinformation par des États? Peut-être.

Donc, il y a ça, il y a certainement aussi le ministère de la Sécurité nationale. Donc, la question… il y a une solution quelque part là-dedans là, c'est sûr, mais c'est… ça me semble… si je regarde, comme aux États-Unis, par exemple, ou en Grande-Bretagne, il y a du travail… il y a au sein du State Department aux États-Unis, comment je pourrais dire… une équipe qui regarde les questions de désinformation, mais la même chose, comme au Canada, si on regarde les questions liées à la désinformation, partout sur la planète, pas nécessairement aux États-Unis en soi.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, vous avez mentionné la Russie et le dossier de *Russia Today*.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Mais toujours en lien avec le MRR, on comprend que la question de la surveillance de l'écosystème ou l'observation de l'écosystème domestique, c'est quelque chose qui pourrait déménager ailleurs ou qui ne relèverait plus de ce mécanisme, mais au niveau de la surveillance des tendances tournées vers l'extérieur, on comprend que ça, c'est toujours une mission qui va…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …qui va revenir au…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et sur le plan de la désinformation qui touche le Canada ou qui se déploie au Canada, quand on… sous l'angle de l'ingérence étrangère ou de la désinformation provenant d'États étrangers, on comprend que le Mécanisme de réponse rapide continuerait de surveiller les tendances internationales.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et là, la question, c'est plutôt le lien avec le domestique (inaudible)…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, je vous donne un exemple. *Russia Today*, OK? Donc, *Russia Today*, moi, j'ai fait une déclaration sur qu'est-ce que *Russia Today* faisait ici. On a identifié que *Russia Today*, qui avait été par ailleurs bannie par… dont la licence avait été enlevée par le CRTC au niveau analogue, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont décidé de continuer leur propagande, parce que c'est une agence de propagande, donc l'objectif de *Russia Today* en Occident,

c'est de diviser les démocraties. Un point c'est tout. J'en ai parlé à quelques reprises durant le témoignage. Donc, parce que *Russia Today*, essentiellement, c'est la Russie.

Donc, qu'est-ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont recruté des commentateurs et commentatrices au Canada qui étaient en ligne, des commentateurs d'extrême droite pour justement semer la division, qu'ils ont payés. Ils ont aussi créé des faux médias indépendants au Canada pour lesquels ces différents commentateurs travaillaient, qui pouvaient par la suite se retrouver à être comme tantôt influencés ou peut-être même être cités par les médias traditionnels ou les autres commentateurs politiques de façon générale. Entretemps, *Russia Today* fait de l'argent, donc contribue aux efforts de guerre de la Russie en Ukraine, et en plus, *Russia Today* vise… et la Russie vise directement les infrastructures numériques du Canada.

Donc, on voit que c'est… nous, on a détecté ça, puis on a travaillé avec les Five Eyes sur cette question-là. Mais la réalité, c'est que ça se passe chez nous là. Puis c'est une menace à notre démocratie là. Donc, c'est pour ça que nous on l'a identifiée via le RRM. Moi, j'ai fait une déclaration publique pour que la… dans le fond, la population soit au courant. On a vu aussi qu'il y a eu des poursuites qui ont été lancées aux États-Unis.

Donc, il y a tout un phénomène qui est de l'ingérence étrangère mais qui est fondamentalement aussi de la désinformation en ligne, puis c'est pour ça que quand vous m'aviez parlé tantôt de l'ingérence étrangère, pour moi

l'ingérence étrangère, la désinformation en ligne, ce sont deux aspects très, très importants, mais qui doit être abordés de façon différente. Parce que c'est pas la Convention de Vienne qui est capable de gérer la question de la désinformation en ligne, présentement.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, on comprend que la désinformation est une manifestation… une manière dont l'ingérence étrangère peut se manifester, mais…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Tout à fait.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Au niveau des… donc, on comprend qu'il y a eu une déclaration publique par rapport aux activités de *Russia Today*. On comprend que c'est plus large que de la simple désinformation, mais c'est une dénonciation… une divulgation publique d'une situation qui touchait la désinformation. Dans le cadre des entrevues qu'on a menées avec vous, on a parlé… vos fonctionnaires en ont parlé la semaine dernière, la campagne de spamouflage, la campagne visant monsieur Michael Chong.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, je reviendrai pas dans le détail de ces évènements-là, mais on comprend que pour la divulgation publique d'évènements de désinformation, il y a pas nécessairement un cadre normatif international qui régit la manière dont les États peuvent soit dénoncer ou attribuer des questions de désinformation.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: La situation est différente, cependant, pour les… dans le cas de

cyberattaques.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Madame Denham a discuté la semaine dernière du cadre d'attribution publique en cas de cyberattaques.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Le cadre gouvernemental. Quel est votre… en lien avec ce cadre-là, quel est votre rôle personnel à titre de ministre, quel est votre… le pouvoir qui vous est… ou, la responsabilité qui vous est donnée dans le cadre de ce protocole ou de ce cadre d'attribution publique?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Pour les cyberincidents, ce qui se passe, c'est qu'il y a des règles qui sont établies au niveau international, donc, qu'on va respecter, mais ça va tenir compte aussi de la réalité technologique auquel on fait face, puis ça va tenir compte aussi des vulnérabilités qui sont peut-être encore présentes dans un système qui vient d'être victime d'une cyberattaque.

Donc, on va tenir… on va avoir ça en compte au moment de l'attribution. Si on décide de faire une attribution.

Maintenant, on a vu que d'autres pays, par exemple, ont été victimes de cyberattaques et qu'ils ont procédé à de l'attribution. Pis même si nous, on n'a pas fait nécessairement une attribution, on décide d'éduquer le public comme quoi, dans le fond, il y a des menaces, dans le fond, numériques là, de nature cyber, contre les infrastructures

canadiennes. Et c'est pour ça que j'ai fait une déclaration pour soutenir l'attribution des… de la Grande-Bretagne concernant, dans le fond, la République populaire de Chine dans un des incidents qu'ils ont subis.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et donc, on comprend, vous, au niveau de la cyberattribution, que c'est… le protocole concerne certains types d'évènements qui atteignent un certain degré d'impact, et l'issue, si vous l'autorisez, il y aura une attribution publique de la cyberattaque?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Au niveau de… lorsque les conditions, on comprend qu'il y a une série de conditions, il y a différents partenaires qui sont impliqués, des partenaires gouvernementaux.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour attribuer publiquement une cyberattaque, est-ce que les outils que vous avez mentionnés plus tôt, les autres outils diplomatiques, entrent en ligne de compte?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, c'est sûr. C'est sûr. Donc, s'il y a pas d'attribution, il peut quand même y avoir une convocation d'ambassadeur. Il peut quand même y avoir démarche diplomatique. Il peut quand même y avoir refus de visa, et cetera. Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et dans le rapport institutionnel de votre ministère, il est mentionné qu'il n'y

a pas eu d'activation du cadre d'attribution publique…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: … en ce qui concerne les institutions, les cyberattaques en lien avec les institutions et les processus démocratiques. Donc, est-ce que vous confirmez que c'est bien le cas?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Je vais vous demander de prendre votre… le résumé d'entrevue, WIT148, si c'est possible de l'afficher à l'écran. Et je vais vous amener au paragraphe 16.

Donc, évidemment, il y a des détails qui n'apparaissent pas dans ce document-là pour des raisons de sécurité nationale. Et ce qu'on voit au paragraphe 16, c'est que vous avez été mise au courant au sujet de cybermenaces contre le Canada.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et ensuite, vous avez décidé qu'il n'était pas souhaitable de faire une attribution publique de certaines… de certaines activités.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et ce serait contraire, en fait, aux intérêts du Canada?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm. Donc, à chaque fois, la seule question que je me pose, ou que n'importe quel ministre des Affaires étrangères va se poser, c'est est-ce que c'est en faveur ou non de nos intérêts dans la situation au moment où on se parle, basée sur, dans le fond, juste la

situation là, c'est-à-dire l'état du système informatique, l'état des infrastructures informatiques, et… et… essentiellement, la nécessité d'attribuer ou non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et ensuite de ça, un peu plus loin, on voit qu'en ce qui concerne les activités de cybermenaces dirigées contre le Canada en général, vous avez autorisé, par l'entremise d'un mémorandum, que votre sous-ministre entreprenne une démarche diplomatique afin de signaler clairement que ces activités de cybermenaces…

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est ça.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: … étaient inacceptables. Donc ça, c'est l'idée de… que le coffre à outils peut prendre le relais dans certaines situations.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et, plus bas, subséquemment, vous avez autorisé la diffusion d'un… en fait, d'un communiqué auquel s'est joint certains de vos collègues ministres. Donc, je vais demander d'afficher le document COM473 en français, s'il vous plaît. Et c'est une déclaration du 3 juin 2024.

--- EXHIBIT No./PIÈCE No. COM0000473 FR:

Le gouvernement du Canada publie une déclaration sur les cyberactivités malveillantes

--- EXHIBIT No./PIÈCE No. COM0000473 EN:

Government of Canada releases statement on malicious cyber activity

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: On peut descendre un peu. Et dans ce communiqué, ce qu'on voit, c'est un… on… vous, avec vos deux collègues, vous… on mentionne que le Canada est ciblé par des cyberactivités malveillantes.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: En lien avec l'ingérence étrangère. Et il y a des États qui vont être mentionnés. Donc, on peut descendre un peu.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et donc :

> « Certains États […] - dont la République populaire de Chine […], la Russie, l'Iran, et la Corée du Nord - … »

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:

> « … mènent des campagnes de grande envergure de longue durée pour compromettre les systèmes informatiques du gouvernement et du secteur privé. »

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et un peu plus bas, si on redescend encore, on peut lire :

> « C'est la République populaire de Chine qui est à l'origine de la plus grande partie des cybermenaces d'origine étatique dirigées contre le

Canada. »

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, on comprend, ça, c'est pas une cyberattribution, disons, sur le plan formel.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non, ça, c'est une déclaration pour faire en… pour éduquer le public. Donc, on sait qu'il y a des menaces, on informe la population comme quoi il y a des menaces, mais on ne va pas dans des incidents particuliers.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et est-ce que vous… est-ce qu'il y a un objectif aussi, disons, diplomatique de… que les États qui sont nommés ici soient avisés que le… de manière indirecte, que leurs activités soit sont détectées ou visibles par le Canada?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, certainement. En le rendant public, ça fait en sorte d'avoir une influence sur la relation diplomatique, mais il y a certains États avec lesquels on n'a pas de relation diplomatique là-dedans, notamment la Corée du Nord, et notamment l'Iran.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, volet éducatif, mais aussi…

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est ça, donc… mais ça prouve que même si on n'a pas de relation diplomatique avec ces États-là, il faut quand même s'en méfier.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et on peut retourner au résumé de l'entrevue WIT148, au paragraphe 17.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Où il est question de la situation touchant les membres de l'Alliance interparlementaire sur la Chine.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et ce qu'on voit ici, c'est qu'au mois d'aout 2023, le Royaume-Uni a approché le Canada pour obtenir son soutien.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et on voit que la chose s'est concrétisée en mars 2024.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, peut-être nous expliquer cette dynamique-là. On le voit dans le cadre d'attribution publique que les efforts internationaux pour le Canada, lorsque c'est vous ou votre ministère qui se penchez sur, est-ce qu'on fait une attribution publique, il y a un élément d'aller chercher de l'appui à l'étranger.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, quelle est l'importance en matière de cyberattribution et, plus généralement, d'un point de vue diplomatique, d'aller chercher le soutien d'États alliés du Canada?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, on le voit ici, le Royaume-Uni veut avoir l'appui du Canada. Il veut approcher aussi notamment, normalement, les *Five Eyes*, donc l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, en plus de nous. Et c'est important que nous, on le fasse aussi si jamais il y a un cyberincident, parce que ça fait en sorte

qu'on n'est pas isolé diplomatiquement.

Donc, pour nous, plus on est isolé diplomatiquement, plus on se retrouve à avoir des répercussions fortes diplomatiques. Donc, c'est pour ça que le fait de travailler en coalition, ça gère nos risques.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et maintenant, j'aimerais qu'on… on peut laisser le document, en fait. Quand vous parlez de la déclaration de *persona non grata* de Zhao Wei…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: … vos… évidemment, vos fonctionnaires ont parlé de… du déroulement ou de la séquence des évènements. Et j'aimerais ça que vous reveniez sur cette séquence des évènements qui ont mené ultimement à la déclaration de *persona non grata* et de décrire votre implication personnelle et quelle est… quelles sont les considérations qui étaient en ligne de compte?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Ben, en fait, on est dans un contexte, à l'époque où il y a des préoccupations par rapport aux stations de police chinoise et il y a des enquêtes de la GRC, puis au même moment, on se retrouve à gérer les fameux ballons chinois au-dessus de notre territoire puis au-dessus du territoire américain. Donc… puis j'ai des conversations avec Antony Blinken à l'époque, le Secrétaire d'État américain sur ces questions-là.

Donc, tout ça fait en sorte que ça s'inscrit… quand l'article du *Globe and Mail* au début mai apparait, ça s'inscrit dans le fait qu'on a des préoccupations par rapport

à ce que la Chine fait, puis on voit qu'il y a un comportement inacceptable de la part d'un diplomate en particulier qui est Zhao Wei.

Maintenant, moi, je lis l'article du *Globe and Mail*, et j'étais pas au courant de Zhao Wei en particulier, donc c'est pour ça que je demande une recommandation. Pour moi, c'est évident que la situation est intenable puis il faut absolument qu'il quitte. Et donc, c'est pour ça que la question que je me pose à l'époque, c'est : comment on peut s'assurer d'avoir… la décision qu'il quitte est déjà prise, comment on va pouvoir gérer les répercussions diplomatiques. Puis les répercussions diplomatiques, je l'ai mentionné tantôt, Madame la Commissaire, c'est toujours la même chose : est-ce qu'il y a des Canadiens qui vont être en danger, en l'occurrence en Chine; est-ce qu'il va y avoir des pertes d'emploi au Canada, parce qu'il va y avoir des sanctions économiques; puis est-ce que aussi… est-ce qu'il y a des diplomates canadiens qui sont en Chine qui pourraient être en danger.

Donc, finalement, après avoir regardé toutes ces différentes considérations-là, je prends la décision de déclarer Zhao Wei *persona non grata*, et par la suite, bien, on a vu, comme c'est le cas lorsqu'on prend une décision diplomatique, il y a eu une réaction, puis la réaction, ç'a été de déclarer *persona non grata* Jennifer Lalonde qui était notre consul à l'époque à Shanghai.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et quand vous dites que la… vous dites que la décision était déjà prise, est-ce

que la décision était déjà prise… quand vous dites c'est dans la foulée de l'article du *Globe and Mail* que c'était évidemment à ce moment-là que…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Ben, c'est… et c'est la recommandation aussi qui vient à moi, c'est-à-dire de le déclarer *persona non grata* aussi.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: On… on… lors de son témoignage, votre sous-ministre, monsieur David Morrison, a… en fait, a refusé la suggestion qu'on lui proposait en contre-interrogatoire que n'eût été l'article du *Globe and Mail*, Zhao Wei ou un diplomate chin… en fait, Zhao Wei n'aurait pas été expulsé le 8 mai, et en réponse à ça, monsieur Morrison a dit qu'il était déjà dans les cartes de considérer l'option plus draconienne d'une expulsion d'un diplomate, que ce soit Zhao Wei ou un autre diplomate, mais que la publication dans le *Globe and Mail* et l'association du nom de ce diplomate précis avec une allégation d'ingérence étrangère a accéléré, en fait, le processus décisionnel.

Et vous, dans votre processus décisionnel ou dans les considérations que vous aviez en tête, cette publication-là, que ça se retrouve dans l'espace public, le nom d'un diplomate avec une allégation d'ingérence étrangère, quel aura été l'impact quand vous dites que c'était clair ou que la décision était déjà prise, une recommandation vous avait été faite…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …mais vous personnellement, dans ces circonstances-là, quel a été

l'impact de cette… cette… disons, cette publicité-là en lien avec un diplomate prise?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais moi, l'impact que ça a, c'est le fait que je découvre qu'il y a du renseignement lié à des comportements de diplomates canadiens en sol canadien, et moi, je ne suis pas informée. Donc, c'est pour ça que ça devient, comme, on met la lumière sur le fait qu'on doit changer notre système de transfert et de consommation d'informations là, de renseignement. Et c'est pour ça que, justement, on crée le poste de directrice de la Sécurité internationale au sein de mon bureau. C'est pour ça aussi qu'on décide de demander au ministère que dans les rapports de renseignement que l'équipe obtient, qu'il y ait une section « ingérence étrangère » parce que, comme vous le savez, CSIS… le SCRS n'est pas sous moi, donc le travail… il y a comme un… en anglais, je dirais un « gap » au niveau de l'information.

Et puis je pense que quant à Zhao Wei en soi, bien, comme je le disais, la situation était intenable parce qu'il y avait déjà des enjeux liés au comportement de diplomates chinois et en particulier liés aux postes de police, donc… et postes de police qui sont clairement de l'ingérence étrangère parce qu'ils ne respectent pas la Convention de Vienne, puis… parce que, dans le fond, c'est pas des diplomates déclarés qui ont des visas diplomatiques, et cetera là. Puis deuxièmement, la question de notre sécurité territoriale là, donc des ballons, des ballons chinois.

Donc, ça s'insc… c'est… je pense que le fait de déclarer *persona non grata* un… et normalement, on… quand on déclare *persona non grata*, normalement on va choisir, j'en ai parlé tantôt là, le type de personne. Tsé, des fois, ça… en grand… normalement, ça va être… ça va être une… ça va être un poste, ça va pas viser un diplomate en particulier, mais là, l'information qu'on avait, c'était ce diplomate en particulier plutôt qu'un poste.

Comme plus tard, par exemple, si vous me donnez l'exemple de l'Inde, lorsqu'il y a des allégations crédibles comme quoi il y avait des agents du gouvernement indien qui étaient impliqués dans le meurtre d'un Canadien ici au Canada, essentiellement monsieur Nijjar, ben, on a visé un poste, un agent de liaison qui… de leur service d'information, de renseignement, tandis que là, Zhao Wei, on vise une personne en particulier.

COMMISSAIRE HOGUE: J'ai une question.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui?

COMMISSAIRE HOGUE: Vous avez fait référence particulièrement à deux changements : la création d'un poste de directrice…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, dans mon cabinet.

COMMISSAIRE HOGUE: Dans votre cabinet, c'est ça.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Et une demande spécifique au Service de renseignement…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: …d'avoir une section là…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Du ministère, oui.

COMMISSAIRE HOGUE: C'est ça, spécifique. Ces changements-là ont déjà été mis en place?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Et à quel moment? Pouvez-vous nous… me situer dans le temps un petit peu?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, sincèrement, pour la façon dont le renseignement est envoyé chez nous dans la… les semaines qui ont suivi là, rapidement. Parce que là, on se rend compte qu'il y a un enjeu parce que le politique doit être tenu au courant de ce qui se passe entre les agences. Donc, c'est pour ça.

COMMISSAIRE HOGUE: Et le poste de directrice, lui, a été comblé à quel moment?

L'HON. MÉLANIE JOLY: En fait, on avait déjà une personne qui était en charge de tous les cas consulaires puis on a décidé de changer… de rajouter aux fonctions la Direction de sécurité internationale.

COMMISSAIRE HOGUE: Et jusqu'à maintenant, est-ce que ces changements-là qui ont été apportés…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: …vous semblent être productifs?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait. Ç'a beaucoup, beaucoup aidé parc que, vous savez, comme ministre, on a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'enjeux à gérer, on est tout le temps en gestion de crise, puis si on ne garde pas

un… s'il n'y a pas quelqu'un de notre équipe qui regarde ce qui se passe au niveau du renseignement, et particulièrement de la question de l'ingérence étrangère, sincèrement là, il y a tellement de crises par jour à gérer qu'on ne peut pas agir de façon proactive. Puis la question de l'ingérence étrangère, on ne peut pas la gérer via le fait que ça devienne une crise médiatique, on doit la prévoir… on doit l'aborder de façon proactive, d'avance.

Donc, dès qu'on voit qu'il y a un comportement qui peut être problématique, on doit faire une démarche, on doit… vous comprenez c'est la… la priorité, ma responsabilité, c'est de protéger les Canadiens. Donc, c'est pas de gérer de la pression médiatique. Ma priorité, c'est de faire en sorte que les gens se sentent en paix et en sécurité, puis dans toutes leurs propres capacités d'utiliser leur droit de libre expression au pays là. Tsé? Donc, si y'a des… puis que les gens qui sont intéressés à faire de la politique ne se sentent pas intimidés parce qu'il a des diplomates étrangers qui leur font des pressions. C'est absolument, complètement inacceptable là. Donc, c'est pour ça.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Là, je vous demanderais de mettre à l'écran, s'il vous plaît, CAN.SUM16 qui est un résumé thématique sur la déclaration de *persona non grata* concernant monsieur Zhao Wei.

--- PIÈCE No. CAN.SUM.000016:

Declaration of Zhao Wei as PNG

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: On peut aller à la deuxième page.

Donc, vous avez déjà abordé en fait, les grandes lignes, mais au paragraphe 5 de ce document-là, on voit que — c'est en anglais là, la version française va nous être communiquée sous peu — qu'il y a un certain nombre de documents provenant de CSIS touchant l'intérêt que la Chine pouvait avoir envers le député Michael Chong…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …qui ont été produits auprès de votre ministère avant mai 2021. On comprend que vous avez été nommée plus tard dans l'année 2021…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …et ma question pour vous, c'est : à quel moment vous avez pris connaissance de ces… du renseignement qui est mentionné ici, dont on ne peut pas parler ici, mais vous, à quel moment vous avez eu connaissance de cette… de ce renseignement-là?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Moi, j'ai pas été informée de quoi que ce soit lié à Zhao Wei jusqu'à tant qu'il y ait une publication par le *Globe and Mail*.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: En fait, je ne vous parle pas de… je vous parle de monsieur Chong ici.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, et aussi de… tout ce qui est en lien avec (inaudible)

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Cette situation-là spécifique, donc, concernant du renseignement qui aurait été

envoyé avant mai 2021…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …concernant Michael Chong, ça, est-ce que vous avez été informée de ça dans le…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …dans un point dans le temps en mai 2023, par exemple, ou à un autre moment dans…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non. Moi, je lis éventuellement plus tard dans la presse comme quoi il y a eu des tentatives dans le fond, ben, il y a eu de l'ingérence étrangère contre Michael Chong, moi, la seule fois qu'on découvre quelque chose en lien avec Michael Chong, c'est lorsqu'il y a une campagne de désinformation qui est lancée contre lui, qui le vise, et là, on décide de mettre en place tout un processus pour, un, faire en sorte qu'il y ait un rapport; deux, que Michael lui-même soit informé; trois, qu'on convoque l'ambassadeur; après que le rapport devienne public; qu'on mette la lumière que le public soit mis au courant que Michael a été victime d'une campagne de désinformation contre lui; et puis après, on… le ministère contacte même Tencent, qui est la compagnie qui détient en Chine WeChat, pour justement faire en sorte que la campagne de désinformation cesse puis que l'information soit enlevée. Mais on sait très bien qu'à ce jour, Tencent n'a rien fait.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Seulement pour boucler la boucle sur monsieur Zhao Wei, votre sous-ministre a mentionné dans son témoignage que, dans le cadre de la décision voulant que monsieur Zhao Wei soit déclaré *persona*

non grata, on lui a posé la question s'il y avait un lien quelconque avec monsieur Chong et la réponse a été que monsieur Zhao Wei « did not engage in foreign interference activities with respect to Michael Chong ». Est-ce que vous êtes d'accord avec cette affirmation-là?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Moi, je pense que de façon générale, Zhao Wei avait un comportement problématique, puis il fallait faire en sorte qu'on enlève cette menace-là.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: OK.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Et donc, à partir du moment où il ne respectait pas la Convention de Vienne et qu'on avait de l'information sur le fait qu'il ne le faisait pas, qu'on avait… et donc, par conséquent, il fallait agir. Puis c'est pour ça que, quand le ministère est arrivé puis m'a fait une recommandation de le déclarer *persona non grata*, bien, je l'ai approuvée.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et donc, dans les suites de l'expulsion de monsieur Zhao Wei, vous avez expliqué il y a eu des changements au niveau de l'organisation…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …en fait, de votre… de la consommation de renseignement, l'organisation de votre cabinet, et dans ce contexte-là, un peu plus tôt… simplement pour faire le lien avec ce que vous disiez un peu plus tôt, il y a eu un groupe de ministres qui a été constitué pour mener la réponse.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et on comprend que c'est dans la foulée un peu de ces évènements-là que ce groupe-là a été…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …constitué pour une très courte durée, comme vous l'avez mentionné.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Puis à l'époque, je sais que vous n'avez pas fait référence à cette preuve-là encore, mais lorsqu'on rencontre le groupe de ministres ensemble, on se rencontre ensemble, puis aussi la Greffière du Conseil privé est là, moi, je pose la question : « Est-ce qu'il y a d'autres diplomates au pays qui sont problématiques? » Parce que je veux le savoir. Parce que moi, j'ai pas peur de faire en sorte de renvoyer quelqu'un à la maison s'ils sont problématiques là. Donc… et au moment où on se parle, je n'ai pas de recommandation comme quoi c'est le cas.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Quand vous dites « au moment où on se parle », c'est-tu à l'époque ou depuis ce moment-là en mai jusqu'à ce jour?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, au moment… présentement…

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: …il n'y en a pas.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Parfait. Et seulement pour conclure, vous avez fait allusion à la situation de l'Inde en lien avec le meurtre de monsieur Nijjar, et les incidences, en fait, sur la relation diplomatique avec le Canada ont été décrites par votre sous-

ministre. Donc, simplement, rapidement là, dans la foulée de cet évènement-là et en lien avec d'autres activités liées à l'Inde, l'évolution de cette relation-là, et on en est où aujourd'hui?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, écoutez, il y a une enquête de la GRC là, donc l'enquête de la GRC fait en sorte que… puis il y a eu des arrestations aussi, on le sait…

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Mais ma question, c'est plutôt sur le plan diplomatique, lorsqu'on regarde les suites qui ont été données…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, la relation, elle est tendue, Maître. Je peux pas le dire d'une autre façon plus directe. Écoutez, c'est une violation immense de la souveraineté canadienne avec une énorme préoccupation par rapport à la sécurité des Canadiens. Donc, c'est pas rien là. Il y a des allégations crédibles que justement… je vais répéter un peu ce que j'ai dit plus tôt, comme quoi il y aurait eu des agents indiens qui auraient été impliqués dans le meurtre d'un Canadien en sol canadien. Donc, quand j'ai été tenue informée de… quand j'ai été mise au courant de cette information-là à l'été 2023, ben, rapidement, ce que j'ai fait, c'est d'établir un peu comme quels vont être les principes qui vont gouverner notre relation diplomatique.

La première, c'est la recherche de la vérité, alors qu'est-ce qui s'est vraiment passé. Deuxièmement, protéger les Canadiens, parce que s'il y a un, il faut pas qu'il y en ait d'autres, certainement. Puis troisièmement, protéger la souveraineté du Canada d'un point de vue

diplomatique. Donc, c'est pour ça que je contacte mon collègue, mon homologue, mon homologue indien, puis je lui demande la coopération de la part de l'Inde pour faire la lumière pour justement répondre aux trois principes que j'ai mentionnés.

Par la suite… par la suite, le premier ministre rencontre le premier ministre Modi aussi en Inde lors du G20, et par la suite, bon, le premier ministre fait une déclaration publique. Et après, j'ai travaillé avec plusieurs, plusieurs pays pour les informer de ce qui s'était passé.

Et puis, ben, le meilleur exemple d'une décision qui n'est pas rationnelle, qui a des répercussions énormes, qui est contre-productive, c'est certainement celle de l'Inde en expulsant 41 de nos diplomates. Donc… et qui est une réaction qui est contraire à la Convention de Vienne, parce que nous, ce qu'on fait, c'est que le premier ministre fait sa déclaration en Chambre des communes, et après j'annonce que, comme je le disais tantôt, que la personne qui occupe le poste d'agent de liaison de R&AW, donc de l'Agence de… dans le fond, de renseignement au Canada, est expulsé et déclaré *persona non grata*. L'Inde réplique et quelques semaines plus tard, malgré plusieurs conversations que j'ai, malgré le fait que j'ai parlé à plusieurs pays, l'Inde réagit en expulsant 41 de nos diplomates. Et encore à ce jour, notre position, c'est que c'est complètement inacceptable.

En même temps, on a continué d'avoir une relation diplomatique malgré tout parce que je pense que

c'est important dans les circonstances d'en avoir une, mais on va continuer de demander la coopération et certainement de faire en sorte qu'il y ait de… comment je pourrais dire… en anglais, « *accountability* », une responsabilité pour ce crime.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Je vous remercie, Madame Joly.

Madame la Commissaire, c'était mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci beaucoup.

Nous allons prendre une pause de 20 minutes.

L'HON. MÉLANIE JOLY: OK.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, retour à 3 h 10, 3 h 12.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Parfait. Merci beaucoup.

LE GREFFIER: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Commission is now in recess until 3:10 p.m. Cette séance de la Commission est maintenant suspendue jusqu'à 15 h 10.

--- Upon recessing at 2:52 p.m./

--- L'audience est suspendue à 14 h 52

--- Upon resuming at 3:12 p.m./

--- L'audience est reprise à 15 h 12

THE REGISTRAR: Order please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now back in session. Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en

session.

The time is 3:12 p.m. Il est 15 h 12.

--- L'HON. MÉLANIE JOLY, Sous le même serment :

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, nous avons le conseil pour le Groupe Concern, Monsieur Chantler.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Pardon, Madame la Commissaire, j'ai mal entendu. Pour qui?

COMMISSAIRE HOGUE: Concern Group, qui est un groupe… il va vous l'expliquer.

L'HON. MÉLANIE JOLY: OK. Parfait. C'est bon.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

Me NEIL CHANTLER: Bonjour, Ministre Joly

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bonjour.

Me NEIL CHANTLER: Bonjour. Je suis Neil Chantler, avocat pour le Groupe Concern chinois-canadien.

Est-ce que je peux poser mes questions en anglais?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait. Je vais répondre en français, mais ça va me faire plaisir.

Me NEIL CHANTLER: Est-ce que vous êtes confortable de <non interprété> answering in English or should I put my headphones on?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, j'aime mieux faire mon témoignage en français.

COMMISSAIRE HOGUE: <Non interprété> Put your headphones on.

Me NEIL CHANTLER: Je vous pose une question sur quelque chose dont vous avez parlé brièvement avec votre

témoignage d'aujourd'hui, mais vous avez beaucoup d'expérience dans ce domaine, c'est-à-dire l'intérêt de la Chine face à l'Arctique canadien. Je vais commencer par un énoncé général.

Concevez-vous que l'intérêt de la Chine face à notre Arctique fait partie d'une stratégie plus générale d'influence géopolitique et de contrôle qui est connectée aux questions d'ingérence étrangère dans notre démocratique pour laquelle nous sommes ici?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Em… je pense que la question de l'Arctique est plus large, dans le sens où je pense que la Chine depuis longtemps essayait de devenir un membre officiel du Conseil de l'Arctique, par exemple, là où le Canada avec les pays scandinaves, les États-Unis et la Russie, on est membres. Je reviens là-dessus.

L'autre chose, c'est que la Chine s'est déclarée comme étant un… en anglais, je dirais un « *near-Arctic state* », donc un État près de l'Arctique, alors qu'on s'entend que même géographiquement, c'est complètement absurde comme allégation. Et ce qui s'est passé, c'est qu'avec l'invasion par la Russie de l'Ukraine, le Conseil de l'Arctique a arrêté de fonctionner d'un point de vue politique, donc il n'y a pas eu de rencontres politiques entre le Canada, les pays, dans le fond, scandinaves, les États-Unis et la Russie. La Finlande et la Suède se sont jointes à l'OTAN, donc essentiellement des huit pays qui font partie du Conseil de l'Arctique et des huit pays arctiques. Il y en a sept maintenant qui font partie de l'OTAN.

Et ce qui se passe présentement, c'est que la Russie qui, par le passé, avait tendance à ne pas vouloir voir nécessairement la Chine impliquée en Arctique, la Russie est très prise en Ukraine, dépend davantage de la Chine, et permet à la Chine d'être davantage impliquée dans les affaires liées à l'Arctique, ce qui est un problème en soi. Et c'est pourquoi le Canada, nous, on travaille présentement sur une nouvelle stratégie sur l'Arctique, que j'espère que je vais pouvoir rendre public dans les prochaines semaines, et en même temps, notre objectif est de clairement travailler avec les pays arctiques qui ont des intérêts en commun avec nous, dont nécessairement les États-Unis puis les pays scandinaves, pour s'assurer qu'on protège l'Arctique et qu'au final on soit capables de faire respecter, dans le fond, l'approche qui est essentiellement les décisions liées à l'Arctique doivent être prises par les pays de l'Arctique et en conformité avec nos propres internationaux.

Quant à votre question, à savoir : est-ce que la Chine a fait de l'ingérence étrangère en lien avec l'Arctique présentement, je pense que votre question est un peu large puis je devrais avoir plus de spécificité par rapport à ce que vous voulez que je vous réponde. Je vous donne juste du contexte général par rapport à la Chine et l'Arctique.

Me NEIL CHANTLER: Merci. J'ai d'autres questions…

L'HON. MÉLANIE JOLY: OK.

Me NEIL CHANTLER: …à poser et je penserai à

autre chose.

Pouvez-vous sortir COM363?

--- PIÈCE No. COM0000363:

NSICOP Special Report on Foreign Interference in Canada's Democratic Processes and Institutions

Me NEIL CHANTLER: C'est le rapport CPSNR, PDF 26, paragraphe 37. Vous voyez l'en-tête « Exploiter les communautés ethnoculturelles. Je ne m'attends pas à ce que vous ayez lu cette section récemment en détail, mais on y parle d'États étrangers. Ça dit :

> « Dans une période, les États étrangers tentaient d'exploiter les liens culturels et linguistiques avec les communautés et les groupes au Canada… »

Et ça se poursuit dans la même veine.

Si on passe à PDF 28, paragraphe 40, ça décrit la participation des diplomates chinois dans l'influence des organisations communautaires, et la phrase commence par « Ces organisations… » au milieu du paragraphe 40 :

> « …ont souvent des relations proches avec la RPC, son ambassade, ses consulats et se fient au soutien financier pour leurs activités, et profitent de faveurs réciproques, notamment financières et économiques,

et autres prix pour coopérer avec les autorités de la RPC, ou appuient la RPC par fierté nationale. »

Il y a quelques semaines, le SCRS était d'accord avec ce rapport du CPSNR, et pas toutes les activités entre les groupes communautaires et le personnel diplomatiques ne sont…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NEIL CHANTLER: …de l'ingérence étrangère.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NEIL CHANTLER: Mais est-ce que ce type d'ingérence étrangère, est-ce que c'est sous votre radar communiste comme ministre des Affaires étrangères? Êtes-vous inquiète, surtout lorsqu'il s'agit d'activités d'organisations communautaires en ce qui concerne les élections? Et avez-vous communiqué avec l'ambassadeur de Chine…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NEIL CHANTLER: …là-dessus?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Donc, premièrement, ben, c'est sûr que le rapport parle de lui-même, puis c'est un rapport qui est important, puis je pense qu'en effet, il y a une question parfois d'ingérence, puis on l'a vu avec le cas de Zhao Wei, puis il y a parfois une question d'influence.

Moi, présentement, au moment où on se parle, j'ai pas de recommandations de la part de mon ministère pour faire en sorte qu'il y ait des diplomates chinois qui soient renvoyés, donc qui soient « *PNG* » là — comme on dit en bon

franglais — à l'extérieur du Canada. Je pense que le travail de mettre la lumière sur cet enjeu porte fruit. Pourquoi? Parce que je pense qu'on lance beaucoup, beaucoup de signaux comme quoi c'est inacceptable. Puis je pense qu'on est, sincèrement, le pays dans le monde qui le lance le plus.

Donc à votre question si j'ai eu des conversations avec l'ambassadeur, je vous dirais que j'ai eu encore mieux que ça, j'ai eu des conversations plusieurs fois avec son patron qui est le ministre des Affaires étrangères, notamment lors de ma visite en Chine, tel que discuté tantôt dans mon témoignage.

Me NEIL CHANTLER: Quelle a été la réponse? Comment réagissent-ils à ces allégations que nous posons contre la Chine, le rôle de l'ambassadeur et du personnel <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, votre question est très pertinente, puis vous n'allez pas être surpris de ma réponse, mais essentiellement, il l'a nié à chaque fois.

Mais ça ne veut pas dire que s'il le nie de façon officielle et non officielle, que ça veut pas dire que leur comportement ne va pas changer. Et c'est pour ça qu'il faut continuer à mettre la lumière sur la question et c'est pour ça aussi qu'il faut travailler avec d'autres juridictions dans le monde pour justement être capable d'avoir des appuis pour mettre de la pression, parce que le Canada ne peut pas nécessairement toujours par lui-même être capable de mettre de la pression sur la Chine. Plus on est différents pays ensemble, plus on est capable de mettre de la

pression.

Me NEIL CHANTLER: Merci. Ma prochaine question est liée aux stations policières chinoises à l'étranger.

148?

Je suis désolé c'est en anglais, la version de votre sommaire d'entrevue.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NEIL CHANTLER: La page 9, « Stations de police chinoises »…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NEIL CHANTLER: …paragraphe 31. Ici, vous dites que vous avez remarqué que la GRC fait actuellement enquête sur la question .

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NEIL CHANTLER: Affaires étrangères, Affaires mondiales ont pris des mesures avec l'ambassade de Chine pour demander que ces postes de police arrêtent de fonctionner sur le sol canadien.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Yeah.

Me NEIL CHANTLER: Vous avez été interviewée le 5 janvier (sic)[5] de cette année. À cette date, ces postes de police existaient encore sur le sol canadien. Est-ce que c'est ce qu'on peut comprendre de votre témoignage?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Moi, ce que je vous dirais, c'est que lorsque j'apprends via justement les articles de Safeguard Defenders qu'il y a l'existence de

[5] NDLT: 5 juillet, selon l'enregistrement original.

stations de police chinoises au Canada, et ailleurs dans le monde, ce que je fais, c'est que non seulement je m'assure qu'il y ait des démarches qui soient faites par nous et, dans le fond, des démarches diplomatiques par le ministère, mais je fais en sorte aussi d'en parler au G7 parce que Safeguard Defenders démontrent qu'il n'y en pas juste au Canada, il y en a dans d'autres juridictions, dont des pays du G7, j'en parle aussi au G20, j'en parle aussi à l'OTAN, même si c'est une alliance militaire puis normalement c'est pas nécessairement la question, mais c'est dans un contexte de parler de ce qui se passe dans notre relation avec la Chine.

Puis ce que je fais aussi, c'est que je décide de prendre des… d'utiliser mon coffre à outils là au niveau diplomatique, donc je m'assure que je refuse la création d'un nouveau poste au sein de l'ambassade chinoise et aussi je refuse un visa à un diplomate chinois au Canada. Donc, c'est ma façon de démontrer, alors que la GRC continue à faire son travail.

J'ai soulevé, lorsque… et, bien entendu, j'ai soulevé moi-même avec le ministre des Affaires étrangères lorsque j'étais au G20, la question des stations de police chinoises.

Au niveau politique, ils ont toujours nié, mais je pense que vous avez entendu que d'un point de vue… au niveau diplomatique, au niveau du ministère, bien qu'officiellement au niveau politique ils aient toujours nié, qu'on a reçu de l'information au niveau du ministère comme quoi ils disaient que ces « stations de police » — entre

guillemets — étaient plus opérationnelles au Canada. Donc, pour nous, c'était un aveu qu'elles ont existé.

Me NEIL CHANTLER: Les discussions sont en cours, si je comprends bien.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non. Ce que je viens de dire, c'est que d'un point de vue diplomatique, il y a eu un aveu qu'elles ont eu… qu'elles ont existé, mais qu'elles ne seraient plus fonctionnelles. Nous, au niveau diplomatique… au niveau, pardon, politique là, donc, au niveau du… quand je parle au ministre des Affaires étrangères, il l'a toujours nié. Entretemps, le travail de la GRC se continue.

Mais moi, ce que je peux vous dire, c'est que l'information… comment je pourrais dire… mon boulot, c'est pas de m'occuper du… de ce qui se passe au pays. Mon boulot, c'est de faire en sorte que la Chine cesse ses activités pis qu'il y ait des répercussions diplomatiques. Donc, c'est pour ça que, moi, je m'occupe des répercussions diplomatiques.

À savoir si, présentement, elles continuent d'opérer ou non, ça, c'est la GRC et c'est le ministre de la Sécurité publique qui peut vous répondre, parce que j'ai pas cette information-là au moment où on se parle.

Me NEIL CHANTLER: Merci beaucoup.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Me NEIL CHANTLER: Je n'ai plus de questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Monsieur Singh.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRABJOT SINGH:

Me PRABJOT SINGH: Merci, Madame la

Commissaire.

Je suis Prabjot Singh pour la Coalition sikhe.

Si on pouvait sortir WIT96, s'il vous plaît? Page 5, au bas de la page 5.

Madame Joly, avant de commencer je veux préciser quelque chose…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: …pour qu'on puisse avoir une idée de base.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: Dans votre énoncé de la phase 1 de l'enquête, vous semblez ne pas avoir été informée de l'ingérence étrangère avant le printemps 2023.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: Dans votre témoignage plus tôt, vous avez parlé d'un breffage pour votre visite en Inde.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: Pouvez-vous nous dire quand vous <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ce que j'apprends, bon, en février, à peu près, février 2023, je m'en vais en Inde pour la première fois dans le cadre de mes fonctions dans une visite bilatérale, parce que, environ deux-trois semaines plus tard, j'y vais comme ministre des Affaires étrangères en… dans le cadre du G20. Donc, parce que je sais que l'Inde est… ben, en fait, l'Inde était en charge du G20 cette année-là.

Donc, j'ai de l'information… on me brief sur le fait que l'Inde, dans le fond, a des doléances, a des préoccupations par rapport au fait qu'il y a un mouvement pro-Khalistan au Canada. Et donc, je dois être prête à mettre… comment je pourrais dire… à contrecarrer les arguments de l'Inde, mais j'ai pas d'information à l'époque comme quoi il y a de l'ingérence étrangère de l'Inde au Canada concernant, en particulier, dans le fond, des représentants de la communauté sikhe. Donc ça, je l'apprends plus tard.

Me PRABJOT SINGH: Donc, étant donné que vous avez été nommée ministre des Affaires étrangères en 2021, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi vous n'aviez pas été informée de cette menace plus tôt étant donné les activités préoccupantes de l'Inde au Canada, étant donné les renseignements qu'avaient les agences canadiennes et l'importance de cette information pour que vous puissiez efficacement représenter… ou plutôt, les intérêts du Canada à l'étranger avec vos partenaires.

Avez-vous déjà eu des explications pourquoi vous n'aviez pas été informée plus <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais je l'ai expliqué tantôt, le Canada, nous… moi, au niveau du ministère des Affaires étrangères, je ne suis pas en charge des agences de surveillance au Canada. Je suis pas en charge du SCRS. Je suis pas en charge non plus de toutes les autres agences de surveillance ni des autorités policières comme la GRC. Ça, c'est le ministre de la Sécurité publique qui est en charge,

qui lui, peut voir du renseignement.

Pis ce qui a été démontré, c'est qu'il y avait un problème de communication dans le fait que, moi, l'information montait pas jusqu'à mon bureau sur qu'est-ce que des diplomates au Canada faisaient. Donc, s'il y avait… comment je pourrais dire… des pressions, comme on sait que c'est devenu le cas, de la… contre des dissidents de la communauté sikhe, pis que c'était pas nécessairement par des diplomates, à ce moment-là, c'était sous le ministre de la Sécurité publique. Donc, c'est, d'une certaine façon, triste mais normal que la ministre ou les autres ministres des Affaires étrangères n'aient pas été tenus informés.

Ce que… la première fois que j'ai vraiment entendu parler que il y avait, dans le fond, un Canadien qui avait été tué en sol canadien, donc monsieur Nijjar, et qu'on pensait qu'il y avait des agents du gouvernement indien qui étaient impliqués, c'est au mois d'aout 2023. Et c'est là que, dans le fond, on m'implique dans cette question-là. Auparavant, malheureusement, j'avais pas été informée.

Me PRABJOT SINGH: Et donc, vu cette réalité, en fait, ce que vous avez dit est très utile, je crois que vous seriez d'accord que ces lacunes dans les communications sont très alarmantes et vous avez seulement entendu parler de cela plusieurs mois avant qu'il y ait un assassinat au Canada. Vous auriez dû le savoir pour éventuellement prendre en compte les outils dont dispose votre ministère pour isoler et identifier l'ingérence étrangère et peut-être que d'autres actions auraient pu être prises.

L'HON. MÉLANIE JOLY: La question est hypothétique, mais c'est sûr que qu'est-ce qui s'est passé dans le cas de monsieur Nijjar était complètement inacceptable. Pis je sais, j'ai souvent entendu parler qu'il y avait des membres de la communauté sikhe qui se sentaient pas en sécurité. Maintenant, est-ce que le travail des agences de sécurité a été bien fait? Est-ce qu'il a été complet? Je sais pas. C'est pas sous moi. Mais on sait que les conséquences ont été tragiques pis monsieur Nijjar a été tué. Pis on sait aussi qu'il y a encore une préoccupation de la communauté par rapport aux activités de l'Inde.

Entretemps, je tiens à vous dire que, moi, ce que je devais aussi gérer, c'est que l'Inde disait que le Canada ne protégeait pas ses diplomates, ce qui était complètement faux. Ils disaient que le Canada ne respectait pas la Convention de Vienne, ce qui était aussi complètement faux.

Donc, dans un contexte de tension diplomatique avec l'Inde, même avant que le Premier ministre ait annoncé ce qu'il a… t'sais, dans le fond, qu'il a fait sa déclaration devant la Chambre des communes sur le meurtre de Nijjar, ce que j'ai fait, c'est que pour m'assurer qu'on ait aucun enjeu avec l'Inde, qui essayait de nous démontrer qu'il y avait un double standard, c'est qu'il y a de la sécurité pour les diplomates indiens ici au Canada.

Mais du reste, vraiment, j'ai commencé à être vraiment impliquée dans le dossier de… dans le fond, des menaces contre la communauté, en particulier Nijjar, à partir

de l'été 2023.

Me PRABJOT SINGH: Merci pour cette mise en contexte. Je voulais simplement souligner le fait qu'il y avait une lacune du côté des communications. Je crois que vous l'avez accepté. Alors, quand on regarde ce meurtre illégal, vous avez décrit que c'était une violation de la souveraineté canadienne. Alors, je crois que c'est l'exemple le plus flagrant d'ingérence étrangère qu'on ait vu. De tous les pays qui visent nos institutions, la Russie, la Chine, la Corée du Nord, aucun autre pays n'a assassiné <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, pas que je me souvienne, non. J'ai pas d'autres exemples à donner. Par contre, est-ce que la Russie a procédé à des meurtres extrajuridictionnels? Oui. Je pense notamment à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, qu'est-ce qui s'est passé aussi en Allemagne.

Donc, clairement, il y a d'autres États qui sont des États clairement qui n'ont pas nos intérêts à… comment je pourrais dire… en tête, qui l'ont fait chez nos pays amis, comme, par exemple, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Me PRABJOT SINGH: Je me penchais sur le fait qu'au Canada, c'est sans précédent au Canada. Alors, une fois qu'on vous a informée du renseignement au sujet de la… de l'implication des Indes, vous avez commencé à discuter avec votre homologue de l'Inde, et l'Inde a expulsé 41 diplomates. Donc, l'Inde n'a pas reconnu <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, c'est vrai.

Me PRABJOT SINGH: <Non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Et sincèrement, c'est un problème.

Me PRABJOT SINGH: Et en septembre dernier, après l'annonce du premier ministre quant à la participation du gouvernement indien, le RRM a… ou MRR a vu une <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Une campagne de désinformation coordonnée contre le… coordonnée au Canada et, en particulier, contre le Premier ministre. Qui était une campagne de désinformation qui, malheureusement, a été assez efficace. Pourquoi? Parce que même les médias traditionnels canadiens ont référé au fait qu'il y avait des médias indiens qui, par exemple, disaient que le Premier ministre avait été… dans le fond, avait de la drogue sur son avion, ce qui est complètement absurde. Mais on a vu ça dans les médias canadiens qui ont repris ces allégations-là sur essen… qui ont été développées, essentiellement, dans une campagne de désinformation contre le Canada.

Donc, ça démontre, Madame la Commissaire, ça c'est vraiment important, ça démontre comme quoi il y a un enjeu où la désinformation par des États peut se retrouver à également influencer notre propre architecture de médias ici, et qui peut, par la suite, avoir un impact sur notre démocratie.

Me PRABJOT SINGH: Et vous avez dit plus tôt, vous avez parlé des outils…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: …qui étaient disponibles au Canada…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: …pour répondre à l'ingérence étrangère. La majorité de ceux-là sont de nature diplomatique comme communications privées, annonces publiques, des sanctions, le PNG…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: …et j'espère que vous pourrez nos dire plus quant à la démarche adoptée par le Canada. Par contre, à l'ingérence étrangère suite à cela, on sait qu'on a… PNGed, le diplomate y compris, avait des problèmes du côté de discussions commerciales.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me PRABJOT SINGH: Alors, pouvez-vous nous dire comment on va tenir l'Inde responsable de façon efficace pour contrer les attaques contre le Canada dans la… et la diaspora sikhe? Est-ce que ça comprend responsabiliser les gens qui ont ordonné cet assassinat sur le sol cana…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense qu'il y a deux choses. Il y a… un, il y a le travail que la GRC fait ici. Parce que le travail continue. Il y a eu des arrestations, comme vous le savez, pis en même temps, la GRC continue à faire son enquête. Et ça, on respecte, bien entendu, comme un pays qui respecte la règle de droit, on respecte l'indépendance du processus d'enquête.

L'autre chose, c'est que d'un point de vue

diplomatique, le Canada, nous, on a maintenu une relation diplomatique, mais on a fait en sorte, en même temps, de mettre énormément de pression… parce que la relation est tendue. Elle est très difficile présentement. Et on réclame la coopération du gouvernement indien parce que, au final, on veut tenir responsables ceux qui ont été impliqués dans le meurtre de Nijjar. Et surtout, on veut prévenir le fait qu'il y ait d'autres meurtres, parce que la menace, elle est là.

Et donc, c'est pour ça que j'ai dit tantôt qu'il y avait trois principes. On va continuer à rechercher la vérité, faire la lumière sur ce qui se passe, pousser au niveau diplomatique pour avoir leur coopération. On va travailler avec les États-Unis pis avec aussi d'autres pays. On va laisser aussi la GRC faire son travail.

Deuxième chose, on va travailler pour protéger les Canadiens. Ça, c'est certainement, moi, le message que je lance. Pis c'est pour ça que plus on rend ça public, plus la Commission fait son travail, plus moi j'en parle au niveau international, plus que j'implique d'autres pays, plus on fait en sorte de protéger des Canadiens.

Pis troisièmement, ben, c'est protéger notre souveraineté. Parce que si on laisse ça passer, ça veut dire que n'importe quel… un, l'Inde peut continuer, mais aussi n'importe quel État peut se sentir très à l'aise d'opérer au Canada sans qu'il y ait de conséquences.

Me PRABJOT SINGH: Alors, Madame la Commissaire, une petite question de suivi pour des précisions?

COMMISSAIRE HOGUE: Oui.

Me PRABJOT SINGH: Alors, je voulais savoir si les fonctionnaires indiens qui ont ordonné cet assassinat sont ensuite tenus responsables.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, c'est sûr que c'est l'objectif. Mais nous, il faut faire justement la lumière exactement sur ce qui se passe, c'est pour ça que la GRC va faire ce travail-là. Moi là, j'ai rien à protéger dans le sens… mon objectif, ce n'est pas de protéger la relation diplomatique. Mon objectif, c'est de faire la lumière sur ce qui s'est passé pis qu'il y ait une responsabilité des gens qui ont été impliqués. Pourquoi? Parce qu'au Canada, on pense que quand on tue quelqu'un, ben, sincèrement, la personne qui a tué doit être reconnue coupable et qu'il y ait des conséquences. Donc, c'est notre système. Pis moi, ben, bien entendu, j'y souscris.

Me PRABJOT SINGH: Ce sont mes questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, le prochain sera Maître Sirois pour l'Alliance démocratique russo-canadienne.

J'ai une question, par ailleurs, pour vous…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: …avant, Madame Joly. Je veux être sûre de bien comprendre.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Vous êtes nommée ministre des Affaires étrangères en octobre 2021.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Vous nous dites c'est à

l'été 2023 que vous êtes…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Au mois de mai 2023, avec Zhao Wei.

COMMISSAIRE HOGUE: Que vous êtes breffée, c'est ça?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, mai 2023 que vous êtes breffée. Entre octobre 2021 et le moment où vous êtes breffée…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: …sur cet évènement-là en particulier, est-ce que par ailleurs vous êtes breffée sur ce que… ce qui est souvent appelé le « *threat landscape* », sur l'état… est-ce qu'on vous fait un état de situation quant aux divers pays avec lesquels vous allez être appelée à interagir comme ministre des Affaires étrangères…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

COMMISSAIRE HOGUE: …lesquels sont identifiés par les agences de renseignement comme étant des acteurs d'ingérence étrangère, ou est-ce que, en aucun moment pendant cette période-là de presque deux ans, vous obtenez cette information-là?

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est pas comme ça que ça se passe. Parce que ça, je pense, ce serait le… j'imagine ce serait le ministre de la Sécurité publique.

Moi, ce qui arrive, c'est que dès que j'arrive, il y a une guerre qui commence. Donc, le but là, c'est juste de gérer les conséquences de la guerre. Et toutes

les conséquences… donc, est-ce que, bon, la Russie fait de l'ingérence étrangère au Canada? Oui. Mais en même temps, j'y vais comme au fur et à mesure. On convoque l'ambassadeur. On… t'sais, je fais plein de…

COMMISSAIRE HOGUE: Non, je comprends. Je veux pas savoir ce que vous avez fait.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Je veux savoir si vous avez été breffée par qui que ce soit, que ce soit par CSIS, que ce soit par…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non. J'ai pas…

COMMISSAIRE HOGUE: …vos sous-ministres, que ce soit par des documents qui vous sont transmis…

L'HON. MÉLANIE JOLY: J'ai pas…

COMMISSAIRE HOGUE: …avez-vous été breffée sur l'état de situation…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, c'est sûr que…

COMMISSAIRE HOGUE: … quant à l'ingérence étrangère, quant aux pays soupçonnés d'ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est sûr que je suis mise au courant qu'il y a… on a des problèmes avec l'Iran, on a des problèmes avec l'Inde, on a des problèmes avec la Chine, on a des problèmes…

COMMISSAIRE HOGUE: Des problèmes d'ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais ingérence étrangère en soi, spécifiquement là…

COMMISSAIRE HOGUE: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: …je me rappelle pas d'avoir eu…

COMMISSAIRE HOGUE: D'avoir…

L'HON. MÉLANIE JOLY: …aucune connaissance. Mais ce que je vous dirais aussi, c'est que la réalité là, ce qui se passe, c'est que… pis j'ai pas de… non plus, j'ai pas comme CSIS qui vient me voir pour me parler de ça là.

Mais c'est comme si… c'est au fur et à mesure que je traite avec un pays que là, je commence à avoir un portrait plus large d'un pays. Fait que…

COMMISSAIRE HOGUE: Par le biais de breffages?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Par le biais de breffages, par le biais d'actions que je prends. Donc, pendant les huit premiers mois, on parle, on travaille que sur la Russie. Là après… fait que ça, c'est mes comme six premiers mois. Disons que c'est le printemps… dites-vous là, c'est… la guerre commence en février, fait que c'est à peu près jusqu'à l'été.

Là, à partir de l'été, début du printemps… fin du printemps jusqu'à l'été, là, je commence sur la Chine, parce que là je travaille la stratégie sur la Chine pis, dans le fond, sur l'Indo-Pacifique. Fait que là, je commence à rentrer plus là-dedans.

Là après, dans ce contexte-là, je travaille un peu plus sur l'Inde, mais je travaille… je commence à travailler encore plus sur l'Inde lorsque je me prépare pour le G20. Parce que je sais que la relation avec l'Inde est complexe, je sais qu'elle va être problématique, donc, je

commence à vraiment plus traiter de ça, dans le fond, dans la stratégie indo-pacifique, mais surtout en janvier de 2023. Vous comprenez? C'est comme… c'est comme ça que, un peu, on… je travaille les dossiers.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Maître Sirois, c'est votre tour.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

Me GUILLAUME SIROIS: Donc… pardon. Guillaume Sirois, pour l'Alliance démocratique des Canadiens russes.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais approfondir un peu la question de la désinformation en ligne.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Qu'on appelle la propagande en ligne.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Je veux surtout approfondir les solutions potentielles, mais pour commencer, je veux faire un bref retour là, surtout sur les évènements de *Tenet Media*.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Je connais bien votre déclaration du 13 septembre, suite aux révélations en lien avec… avec *Tenet Media*, justement.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Donc, je pense qu'il est

maintenant clair là, surtout au vu de votre déclaration, que la propagande russe vise les élections et la démocratie canadienne.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm. Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Pis c'est pas un phénomène…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, pas juste les élections et la démocratie… ben, bref, quand la… quand *RT* finance des commentateurs politiques… ben, les commentateurs, ils peuvent parler des vaccins de la COVID, ils peuvent parler de sujets qui sont liés à… au… comment je pourrais dire… au Convoi de la liberté.

Me GUILLAUME SIROIS: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ils peuvent parler de… t'sais, c'est très, très large. C'est pas juste basé sur… comment je pourrais dire… la démocratie, les élections. C'est plus des sujets d'affaires publiques.

Me GUILLAUME SIROIS: 'est ce qui rend ça un peu plus difficile à détecter aussi, évaluer l'impact…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: …parce que ça peut être des opinions tenues par des Canadiens de manière authentique aussi.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, le but, c'est de polariser. Le but, c'est de trouver une façon de diviser la société, dans le fond, de créer de la zizanie, de mettre l'accent sur ce qui fonctionne pas dans notre société plutôt que d'arriver avec une approche un petit peu plus

journalistique qui est essentiellement « voici ce qui se passe, voici les faits ».

Me GUILLAUME SIROIS: Pis si on met l'accent autant sur ce qui fonctionne pas dans notre société, est-ce que ça peut avoir un impact sur le gouvernement qui est en charge de bien faire fonctionner les choses dans notre société?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, ça crée beaucoup de tensions sociales. Ça crée beaucoup de frustrations, d'insatisfactions.

Me GUILLAUME SIROIS: Vis-à-vis le gouvernement en charge, parce que c'est lui qui est en charge de s'assurer que ça va bien.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Beaucoup plus large que le gouvernement.

Me GUILLAUME SIROIS: Incluant…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Le gouvernement, il est élu, mais c'est plus que ça. C'est une insatisfaction de façon générale par rapport à ce qui se passe dans la société. Et ça affecte directement la confiance, pas juste envers les institutions, pas juste envers les gens qui… comme moi présentement, dans ma vie, j'ai la responsabilité du ministère des Affaires étrangères pis je suis la ministre des Affaires étrangères, ça affecte même le tissu social. C'est-à-dire que les gens s'entendent pas entre eux, entre voisins, au sein de leur famille. Donc, c'est pour ça que c'est corrosif. C'est pour ça que j'ai utilisé la question tantôt, c'est une gangrène.

Me GUILLAUME SIROIS: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Et le Canada, il ne faut pas penser qu'on est immunisé par rapport à cette question-là. Au contraire.

Me GUILLAUME SIROIS: Merci. J'apprécie beaucoup votre témoignage et votre candeur.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Vous avez parlé aussi de plusieurs outils là qui ont chacun… chacun de ces outils-là a sa propre importance…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: …et son rôle à jouer, mais je comprends de votre témoignage que pour des raisons qui leur sont propres, tous ces outils-là ne sont pas… ont une efficacité limitée du moins…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: …pour répondre à la propagande en ligne. Vous parlez… pas besoin de retourner en détail là, mais juste pour que ça soit clair, on a parlé du mécanisme de réponse rapide, le financement des organismes externes pour analyser la désinformation, méthodes diplomatiques…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: … responsabilisation des compagnies, des réseaux sociaux.

J'aimerais parler d'une solution potentielle qui a été avancée par des gens beaucoup plus intelligents que moi et qui est peut-être une méthode un peu plus proactive

que défensive pour contrer la désinformation, la propagande en ligne.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Et j'aimerais surtout avoir votre perspective sur ces…

L'HON. MÉLANIE JOLY: OK.

Me GUILLAUME SIROIS: …sur ces idées-là. La première que j'aimerais vous proposer, c'est celle de renouveler les efforts du Canada pour atteindre les Russes ordinaires et les locuteurs russes dans les pays voisins. Par exemple, pour mettre en lumière les mensonges de Vladimir Poutine et les véritables coûts de l'invasion de l'Ukraine pour les Russes moyens.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce que c'est quelque chose qui serait envisageable ou…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, nous, on l'a fait déjà. Je vous donne un exemple. La veuve d'Alexeï Navalny est venue à Ottawa. J'ai eu une conversation avec elle devant public, ouverte aux médias. Donc, Ioulia Navalnaïa était là. Et on soutient son organisation qui est basée en Lituanie, à Vilnius.

Je vous donne un autre exemple. Quand j'étais en Pologne, je suis allée donner une entrevue à une radio clandestine qui opérait à partir de la Pologne, qui visait, dans le fond, les gens en Biélorussie, donc, pour les informer sur qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce que le Canada fait aussi, comme quoi on a mis des sanctions. Bref, rentrer

un peu dans cet univers qui est très, très fermé, qui est celui de la Biélorussie, pour que les gens aient accès à de l'information à l'extérieur de ce qui est disponible via les médias de propagande reconnus par le régime biélorusse là.

Donc, ça, nous, on le fait. On travaille aussi avec plusieurs pays là-dessus. Les Américains ont Radio Free Europe, qui date de la Deuxième Guerre mondiale. Bref, ce sont toutes des stratégies que l'on soutient.

Me GUILLAUME SIROIS: Et on a entendu comme preuve que la Russie utilisait « a firehose of falsehood ».

L'HON. MÉLANIE JOLY: Un quoi, pardon?

Me GUILLAUME SIROIS: Un tuyau d'arrosage de mensonges, si on peut dire.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Oui, c'est vrai.

COMMISSAIRE HOGUE: Traduction libre.

(RIRES/LAUGHTER)

Me GUILLAUME SIROIS: Oui, traduction libre, merci.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, mais c'est vrai.

Me GUILLAUME SIROIS: Donc, là, est-ce que je me demande si c'est une approche qu'on pourrait utiliser, mais un « firehose of truth », un boyau d'arrosage de vérité envers…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: …pour essayer de viser les Russes là qui sont victimes d'un régime un peu répressif - très répressif, en fait, excusez - en Russie.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Pis il faut se

rappeler, nous, la guerre, elle est, dans le fond, entre la Russie et l'Ukraine. On soutient l'Ukraine, pis on met de la… une pression extrême sur le régime russe par des sanctions, tous les niveaux, même économiques. C'est pas… c'est contre le régime de Vladimir Poutine et ses acolytes. C'est pas contre le peuple russe, qui est pris otage par ce régime-là extrêmement corrompu et extrêmement autocratique.

Me GUILLAUME SIROIS: Il y a un avantage de leur donner des outils pour contrer les mensonges…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Tout à fait.

Me GUILLAUME SIROIS: …domestiques aussi.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Tout à fait.

Me GUILLAUME SIROIS: Je vais vous bouger un peu de la Russie là, considérant le temps limité, parler du Sud global.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: Parce que on sait que la Russie s'ingère aussi dans…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me GUILLAUME SIROIS: …en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en termes de propagande, particulièrement. Donc, certaines personnes appellent ça la guerre cognitive.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Est-ce qu'à ce niveau-là aussi, il y a des efforts à faire pour contrer cette guerre cognitive là pis mener un peu notre propre guerre cognitive, mais avec de la vérité, puis mettre en lumière qu'est-ce qui se passe réellement en Ukraine et en Russie, par exemple?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait. Ben, justement, j'ai donné un… quand j'ai donné un discours sur la diplomatie pragmatique, pourquoi il fallait parler avec des États, même avec lesquels on n'est pas d'accord, c'est parce que si on le fait pas, non seulement on fait en sorte de perdre notre influence au niveau international, mais aussi on incite des pays qui sont peut-être un peu entre les deux à se coaliser en faveur de la Russie, de la Chine, et cetera.

Donc, c'est d'autant plus important qu'on puisse non seulement parler avec les États avec lesquels on n'est pas d'accord, mais aussi qu'on puisse parler à des pays qui sont du Sud global, pis qu'on crée des nouvelles coalitions avec des pays avec lesquels normalement on parle moins.

Donc, je vous donne un exemple. C'est pour ça que je me suis rendue en Afrique cet été pour parler avec l'Afrique du Sud. Le Canada, nous, on a participé à faire en sorte qu'il y ait… à mettre énormément de pression sur le régime à l'époque, qui soutenait l'apartheid, pour faire en sorte qu'il y ait une transition vers la démocratie. Nelson Mandela, quand il est sorti de prison, le premier pays qu'il a visité à l'extérieur de l'Afrique du Sud, c'était le Canada. Donc, on a tout un historique là, mais ça faisait 30 ans qu'il n'y avait pas eu un ministre des Affaires étrangères qui allait en Afrique du Sud, à part au moment du décès de Mandela, mais dans un contexte de relations bilatérales. Donc, je suis allée cet été.

Je suis allée en Côte d'Ivoire. Bon, j'ai été

rencontrer différents pays en Asie. On a toute une stratégie à cause de la stratégie indo-pacifique. Mais donc, je me suis rendue en Indonésie cinq fois. Je suis allée aux Philippines, au Vietnam, au Cambodge. Bref, je pourrais continuer là. J'ai fait… dans le cadre de mes fonctions, je pense à date plus de 50 ou 60 pays là.

Me GUILLAUME SIROIS: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais donc, c'est fondamental de travailler avec le Sud global. Puis le Canada, tantôt je disais on n'est pas une puissance nucléaire, mais on est une puissance diplomatique. Parce que je pense qu'on est très, très respecté, particulièrement dans les pays du Sud global, parce qu'on a un historique positif. Et donc, je pense qu'on a ce rôle à jouer là pour justement contrer la désinformation russe, mais aussi faire en sorte de défendre nos intérêts.

Mais je tiens à dire là que si vous vous promenez en Égypte là, il y a des panneaux-réclame là immenses de *RT*. Il y en a partout à travers le Moyen-Orient là. *RT* est partout à travers le monde.

Me GUILLAUME SIROIS: Mm-mm.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Donc, nous, on est dans notre réalité ici là. Mais le pouvoir de *Russia Today* est très, très, très élevé un peu partout.

Me GUILLAUME SIROIS: Pis j'apprécie beaucoup que vous nous faites voyager à travers le monde aujourd'hui. C'est superbe. Et j'aimerais aussi ramener ça dans mes dernières 30 secondes au mandat de cette Commission-là.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me GUILLAUME SIROIS: Donc, protéger les institutions démocratiques et nos élections, plus particulièrement, les membres de la diaspora au Canada.

Cet effort de guerre cognitive que le Canada pourrait mener ou commence à mener déjà avec votre leadership à travers le monde pourrait avoir comme effet de mieux protéger nos institutions démocratiques et nos élections domestiques?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Maître Sirois, nous, ce qu'on fait là, c'est que chaque ambassade a un budget pour soutenir des organisations locales. On pense… ça s'appelle le CFLI, le Fonds pour soutenir les organisations locales. Dans le cadre de ce fonds-là, une des priorités, c'est l'indépendance des médias pis le soutien aux médias locaux.

Donc, en Moldavie, ils soutiennent les… dans le fond, les médias locaux qui essaient de contrer l'ingérence russe. En Pologne, c'est ce qu'ils font. Je vous ai parlé de la Biélorussie. Partout à travers les pays baltes, c'est ça qu'ils font. Donc, c'est un exemple, mais il y a beaucoup, beaucoup de travail qui se fait pour soutenir des organisations locales partout à travers le monde.

Maintenant, en Russie, c'est un défi, mais on travaille avec d'autres pays pour faire en sorte que l'information se rende aux Russes.

Me GUILLAUME SIROIS: Mon temps est expiré, mais je vous remercie pour votre…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Monsieur Lew pour le Parti conservateur.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NOAH LEW:

Me NOAH LEW: Merci, Madame la Commissaire.

Madame la Ministre Joly, dans votre premier énoncé de témoin, vous avez remarqué — et je cite :

« Certains pays testent les règles qui ont assuré la stabilité mondiale et ils testent la démocratie. »

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me NOAH LEW: Et vous avez aussi dit des choses de ce genre cet après-midi.

Reconnaissez-vous que les régimes autoritaires, notamment la Chine, la Russie et l'Iran, et leurs mandataires, tentent de plus en plus de remettre en question les règles et l'ordre interna… <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Vous lisez essentiellement ce que j'ai dit.

Me NOAH LEW: Et conviendriez-vous que ces efforts sont de plus en plus coordonnés?

L'HON. MÉLANIE JOLY: J'ai pas de preuve à cet effet-là. Non.

Je vous donne un exemple. Les campagnes de désinformation de la Russie pis celles de la Chine sont complètement différentes. Les campagnes de désinformation de la Russie visent à diviser. J'en ai parlé beaucoup tantôt. J'ai donné un exemple de *Russia Today*, des commentateurs

d'extrême droite, et cetera.

Les campagnes de désinformation de la Chine visent les dissidents chinois au Canada. Donc, qui vont… ils vont essayer, par exemple - on l'a vu avec mon collègue pour lequel j'ai énormément de respect, Michael Chong - ils le visaient lui. Mais vous… il y a pas de coordination, à ce que je sache, entre la Russie et la Chine dans le contexte de leurs campagnes de désinformation.

Me NOAH LEW: Je suppose que vous conviendrez qu'influencer la politique étrangère du Canada est un objectif important de l'ingérence étrangère au Canada.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, mais je vous dirais que, souvent, c'est… oui, c'est les… la politique d'Affaires étrangères, mais aussi, ça vise, dans le fond… parce que j'ai en tête la Chine, les dissidents par rapport à ce qui se passe au Canada, mais ce qui se passe en Chine.

Donc, c'est vraiment basé sur… moins la position du Canada, mais plus ce que eux vont pouvoir voir comme des menaces à leur propre système, qui est pas nécessairement lié à la politique étrangère du Canada. Mais je dis pas que c'est acceptable. C'est complètement inacceptable. Mais c'est pas nécessairement le même objectif.

Me NOAH LEW: De façon générale, si vous convenez que la politique étrangère du Canada est une cible pour l'ingérence étrangère. Comme ministre des Affaires étrangères, pensez-vous que vous avez une tâche supplémentaire d'être au courant et ré… <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Absolument. Je pense que

c'est très, très, très important.

Me NOAH LEW: Madame la Ministre Joly, dans votre premier sommaire de témoignage, vous avez dit — et je cite :

> « Un des grands défis auxquels fait face le Canada est la montée de mésinformation comme vecteur d'ingérence étrangère. »

Vous en avez parlé aujourd'hui. Pouvez-vous confirmer encore pour nous que vous croyez que la désinformation en ligne est une forme dangereuse <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait. Ben, en fait, c'est… je pense c'est même au-delà de l'ingérence étrangère. C'est ça je disais. Moi, je les vois un petit peu séparés là, mais… parce que je trouve que le problème avec la campagne de désinformation, c'est que ça va… il y a pas de normes internationales pour le régler, tandis que l'ingérence étrangère, en soi, c'est la Convention de Vienne. Fait que c'est comme ça que je le vois.

Mais je peux comprendre que peut-être, Madame la Commissaire, vous voyez que la désinformation par des États étrangers fait partie d'un concept d'ingérence étrangère.

Me NOAH LEW: Donc, dans ce même résumé de témoignage, vous avez dit que l'ingérence étrangère est une activité hostile effectuée par des États étrangers ou par ses mandataires. Et vous l'avez dit encore aujourd'hui. Pouvez-

vous confirmer que vous reconnaissez que l'ingérence étrangère peut provenir d'acteurs non étatiques, notamment des mandataires <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, oui. Tout à fait. Ben, *Russia Today* est un exemple.

Me NOAH LEW: D'accord. Merci.

Madame la Ministre Joly, le 17 octobre 2023, vous avez fait un *tweet* — et je cite :

> « Bombarder un hôpital est un acte impensable et faire ça est tout à fait illégal. »

Vous vous souvenez avoir dit…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait.

Me NOAH LEW: Ce tweet référait à l'explosion à l'hôpital Al-Ahli à Gaza, n'est-ce pas?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Écoutez, j'ai pas l'information devant moi là. Si vous me présentez l'information, je vais pouvoir la regarder. Je l'ai pas pis vous l'avez pas déposé en preuve non plus.

Me NOAH LEW: Vous souvenez-vous le 21 octobre 2023, lorsque votre gouvernement a conclu que cette explosion à l'hôpital Al-Ahli n'était pas causée par une bombe israélienne, mais plutôt une roquette de Gaza?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Écoutez, je le sais pas si c'est dans le cadre du mandat de la… je voudrais savoir c'est quoi le lien avec l'ingérence étrangère pis ce que vous me posez comme question présentement.

Me NOAH LEW: <Non interprété> So the link is

Me HELENE ROBERTSON: Madame la Commissaire, moi-même, je vois pas la pertinence de ces questions.

COMMISSAIRE HOGUE: Est-ce que vous faites une objection?

Me HELENE ROBERTSON: Oui, sauf si monsieur peut expliquer la pertinence.

Me NOAH LEW: <Non interprété> I'm happy to explain it.

COMMISSAIRE HOGUE: Ce serait pertinent?

Me NOAH LEW: Donc, ce *tweet* du 17 octobre était fondé sur de la mésinformation communiquée par le ministre de la Santé de Gaza qui fait partie du Groupe Hamas, qui est un mandataire de l'Iran. Donc, en envoyant le *tweet*, je noterai qu'encore un an plus tard aujourd'hui, le tweet est encore là et a été vu 2,6 millions de fois. En l'inscrivant, la ministre des Affaires étrangères a propagé de la désinformation qui avait été émise par un mandataire d'un État étranger <non interprété>…

Me HELENE ROBERTSON: Si vous me permettez, c'est l'ingérence étrangère dans le processus démocratique au Canada, et je ne vois pas le lien encore.

COMMISSAIRE HOGUE: Je suis d'accord. Je ne vois pas le lien, la relation avec ce que nous avons la tâche d'étudier.

Me NOAH LEW: Je m'arrête là-dessus dans ce cas.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Avocate de Jenny Kwan, Madame Kakkar ou Monsieur Choudhry?

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANI KAKKAR:

Me MANI KAKKAR: Bonjour, Madame la Commissaire.

Bonjour, Madame Joly.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bonjour.

Me MANI KAKKAR: Je voulais vous poser des questions sur votre témoignage sur votre connaissance des breffages d'IE. Vous dites que vous n'êtes pas responsable de la surveillance, mais des conséquences. Et corrigez-moi, mais à un moment donné, j'ai peut-être mal compris la traduction, que vous aviez un bon coffre d'outils, mais aucune raison de ne pas l'utiliser. Est-il juste de dire que vous ne pouvez pas utiliser votre coffre d'outils si vous ne connaissez pas l'existence de certains incidents?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben oui, c'est ça.

Me MANI KAKKAR: Je veux vous amener au paragraphe 7 de WIT96.

Si on pouvait le regarder?

On y voit que vous avez indiqué que :

> « Avant le printemps 2023, aucun incident d'ingérence étrangère dans des élections ou des processus démocratiques n'avaient été portés à votre attention. »

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, c'est ça.

Me MANI KAKKAR: Je voulais commencer par vous demander par qui? Qui aurait dû le porter à votre attention?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mon ministère.

Me MANI KAKKAR: Comme votre ministère des Affaires étrangères était au Groupe de travail SITE que vous avez commencé le 26 octobre 2021, peu après les élections, pouvez-vous confirmer que personne dans votre ministère ne vous a donné de l'information ou des breffages sur les… pendant les élections de <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non, moi j'ai… parce que je suis arrivée après, il y a personne qui m'a parlé de questions liées aux élections. Pis moi… personnellement, le ministre des Affaires étrangères n'est pas impliqué dans l'initiative dans le groupe de travail SITE.

Me MANI KAKKAR: Étant donné les éléments étrangers, pensez-vous que cette information aurait dû être portée à votre attention?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense pas que c'est le boulot de la… du ministre des Affaires étrangères d'être impliqué dans le monitoring d'élections au Canada, sincèrement. Et je pense que c'est parce que le RRM est situé au ministère des Affaires étrangères que c'est le cas. Pis ça, je pense que c'est parce qu'il y a pas d'autre capacité ailleurs dans le ministère.

Par contre, s'il y avait une identification comme quoi il y a des agents étrangers qui sont impliqués, là, à ce moment-là, oui, le ministère des Affaires étrangères doit être impliqué et, oui, la ministre des Affaires

étrangères doit être impliquée. Donc, c'est comme ça que je vois la chose.

Me MANI KAKKAR: Selon des témoignages que nous avons vus et des documents qui ont été proposés à la Commission, il semble y avoir de l'information sur des consulats qui financent des acteurs étrangers qui relèvent de votre ministère. Auriez-vous dû être au courant?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je veux juste comprendre. Pouvez-vous préciser votre question?

Me MANI KAKKAR: Oui. Vous n'avez pas été ici pendant huit semaines et plus, je le comprends.

Il y a eu des rapports du groupe SITE qui ont parlé de consulats à Toronto et à Vancouver qui avaient des fonds qu'ils utilisaient pour financer des organisations spécifiques dans les communautés de la diaspora pour potentiellement avoir une influence sur les messages pendant les élections, et l'élection de 2021 quand vous êtes devenue ministre.

Étant donné l'implication de membres consulaires de la République populaire de Chine, et ça pourrait s'appliquer à d'autres pays, auriez-vous dû être mise au courant?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, parce que c'est une forme d'ingérence étrangère. Et non seulement ça, c'est parce que à ce moment-là, il doit y avoir des conséquences.

Me MANI KAKKAR: Donc, dans ce cas-ci, il y a une lacune entre ce que vous auriez dû savoir et ce que vous avez été… ce sur quoi vous avez été informée. Savez-vous

pourquoi ou comment ça pourrait être résolu pour que ça ne se reproduise pas?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense que ça a été réglé, parce qu'à partir du moment où on s'est rendu compte que l'information était pas acheminée jusqu'à moi, ben, on a fait en sorte de changer le processus de… comment je pourrais dire… de distribution de renseignement.

Maintenant, je pense que la Commission devrait, dans le cadre de son travail, faire une recommandation claire sur comment il peut y avoir du travail entre CSIS et, dans le fond, Affaires mondiales Canada. Parce que je pense que… je pense que la coordination, elle a été identifiée comme un enjeu, c'est pour ça que il y avait un travail qui avait été fait par HASA là. Dans le fond, moi, la première fois que j'entends parler en fait d'ingérence étrangère, je pense que c'était la question de HASA sur laquelle mon collègue travaillait là. J'avais pas de cas spécifique comme quoi c'était un problème.

Le premier cas spécifique comme quoi c'était un problème, c'est Zhao Wei au printemps 2023. Donc, c'est ça. Pis sinon, ben, moi, ce que je savais, c'est que il y avait pas eu d'enjeu lors des élections de 2019, 2021, parce que, dans le fond, le comité qui avait été mis en place avait dit qu'il y avait pas eu d'enjeu.

Me MANI KAKKAR: Donc, je veux clarifier ce point nonobstant, je pense que vous avez répondu, mais vous répondez à la Commission plus tôt sur le breffage à propos de l'aperçu des menaces. Vous avez dit que vous n'aviez reçu

aucun breffage sur l'IE ou l'aperçu des menaces avant 2023. Est-ce que j'ai bien compris?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, c'est ça.

Me MANI KAKKAR: Maintenant, j'aimerais vous amener à CAN47008.

--- PIÈCE NO. CAN047008 0001:

Diplomatic notes

Me MANI KAKKAR: Ce document a été produit par le gouvernement et il contient des notes diplomatiques et un sommaire d'efforts entrepris depuis l'automne 2021 avec l'ambassade de Chine à Ottawa pour résoudre des problèmes d'ingérence étrangère. Avez-vous vu ce document avant?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Eum…

Me MANI KAKKAR: On peut regarder le document, ça pourrait aider parce qu'il y a beaucoup de caviardage.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Ça, je l'ai vu. Oui.

Me MANI KAKKAR: Et quand l'auriez-vous approximativement?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Dans le cadre de la préparation pour ici.

Me MANI KAKKAR: Avant votre préparation pour venir ici, avez-vous vu ce document, disons, plus près de 2021, 2022?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me MANI KAKKAR: Ce sont les périodes des évènements qui sont décrits.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que c'est le genre de document que vous examinez dans votre travail?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non, parce que normalement, ce qui… comment le ministère fonctionne, c'est que le ministère va m'envoyer des notes de recommandation. Ça va s'appeler « Advice to Minister ». Donc, si la note de recommandation monte jusqu'à moi, à ce moment-là, c'est une note directement écrite par le sous-ministre à moi. Et donc, c'est ça. Que ce soit… il y a plein de choses là. Les sections 16, le CSIS, et cetera là. Mais comme ça en particulier, non.

COMMISSAIRE HOGUE: Mais si une note diplomatique est envoyée à… au diplomate, au représentant d'un État étranger, est-ce que vous êtes informée de cela?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Normalement, dépendant des notes diplomatiques, Madame la Commissaire, il y en a plein. Donc… mais si c'est… comment je pourrais dire… une note diplomatique très, très importante, oui. C'est moins comme ça que ça va fonctionner. Ça va être, il y a un problème, comment on l'aborde? Voici la recommandation comment l'aborder. Donc, on convoque l'ambassadeur ou on recommande de PNG. Donc, d'envoyer… de faire une personne… une recommandation de *persona non grata*. C'est plus comme ça que ça va fonctionner plutôt que « voici toutes les notes diplomatiques qu'on a envoyées ».

COMMISSAIRE HOGUE: Pis s'il y a des notes diplomatiques…

L'HON. MÉLANIE JOLY: La section, par exemple…

COMMISSAIRE HOGUE: Vous comprendrez que je suis pas dans…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non, non, non, mais comme…

COMMISSAIRE HOGUE: Je suis pas aux Affaires étrangères. Je veux juste vous poser la question.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, oui. Allez-y. Allez-y.

COMMISSAIRE HOGUE: Ce que je veux comprendre là…

<Non interprété> And I will give you a few more minutes.

Me MANI KAKKAR: <Non interprété> Thank you.

COMMISSAIRE HOGUE: Si il est décidé d'envoyer une note diplomatique, vous nous avez expliqué qu'il y a différents niveaux là.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Il y a une espèce de gradation des sanctions.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Appelons ça comme ça.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

COMMISSAIRE HOGUE: Si il y a une décision qui est prise d'envoyer une note diplomatique parce qu'on juge que c'est rendu à un point où on doit mettre ça par écrit pis que ça doit être fait formellement, est-ce que ce que je comprends de votre témoignage, c'est que vous n'êtes… vous êtes pas nécessairement consultée pour cela?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

COMMISSAIRE HOGUE: Ni même informée une fois que c'est envoyé?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je vous donne un autre exemple qui est…

COMMISSAIRE HOGUE: Mais c'est ça? Ma compréhension est bonne?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Oui. Parce que, je vous donne un autre exemple. Le Canada, nous là, on a des Canadiens qui sont dans des situations horribles, malheureusement, partout à travers le monde, qui peuvent être détenus de façon arbitraire. Ça peut arriver très, très souvent. Nos agents consulaires vont envoyer une note à un pays en Asie, en Afrique, réclamant l'accès consulaire pour justement rencontrer ce Canadien ou cette Canadienne-là, qui est dans une prison quelque part ou, bref, qui est détenu. Ça passe pas par moi là. Il y a beaucoup de démarches, de notes diplomatiques qui passent pas par mon bureau. C'est des centaines par jour. Donc, non.

Mais si par exemple c'est un cas qui devient vraiment, vraiment important, comme les stations de police chinoises, par exemple, ben là, un moment donné, ça monte jusqu'à moi. C'est comme ça.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, même des notes diplomatiques qui se plaignent d'ingérence étrangère ne seront pas nécessairement portées à votre attention?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Merci. <Non interprété> You can go on.

Me MANI KAKKAR: Merci, Madame la Commissaire.

Je voulais vous poser des questions sur des notes diplomatiques en particulier et savoir si vous en êtes au courant.

J'aimerais commencer par une qui est ici au deuxième paragraphe. Ils disent que :

> « …important, la question a été soulevée le 17 janvier 2022 par le sous-ministre des Affaires étrangères à son homologue directement. »

Et ensuite, plus loin, le deuxième point parle de ce même échange, je crois.

Est-ce que vous étiez au courant de cette réunion avant qu'elle ait lieu?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je sais que… là, dites-vous que, moi, je viens d'être nommée. Les deux Michael viennent d'être revenus, viennent de revenir. Donc, il y a du travail qui est fait pour recréer la relation diplomatique avec la Chine et aussi finaliser les… comment je pourrais dire… les derniers détails liés à la détention arbitraire de… des deux Michael. Notamment, le fait qu'ils puissent avoir accès à leurs actifs personnels qui sont restés en Chine.

Donc, je me souviens que ça, ça a eu lieu, et moi je suis en contact aussi avec les deux Michael à l'époque. Donc, c'est dans ces circonstances-là que je sais que ma sous-ministre rencontre aussi son homologue, pis aussi de savoir comment on va maintenant recréer la relation

diplomatique avec la Chine.

Pas juste ça. Nous, on a du renseignement comme quoi la Russie va envahir la Chine… pardon… vont envahir l'Ukraine. Et donc, il y a des préoccupations à savoir qu'est-ce que la Chine va faire pour empêcher la Russie d'envahir l'Ukraine.

Me MANI KAKKAR: J'apprécie ce contexte et je ne vous envie pas dans votre travail. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de situations difficiles qui ont lieu en même temps. Mais je voulais savoir si vous étiez au courant de cette réunion en particulier.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je me souviens qu'il y a eu une rencontre avec… entre, dans le fond, la sous-ministre de l'époque et son homologue, mais je pourrais pas dire que cette date-là, je suis au courant, et que j'ai une conversation avec elle juste après la rencontre.

Me MANI KAKKAR: <Non interprété> Okay. Are you able to…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Vous savez pourquoi? Parce que le 17 janvier 2022 - je connais la date parce que ma fête, c'est le 16 - le 17 janvier 2022, je suis en Ukraine. Un mois avant l'invasion de la Russie… l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Me MANI KAKKAR: Je ne peux pas imaginer que c'est la façon dont vous vouliez célébrer votre anniversaire, mais je comprends qu'on ne se souvient pas de tout. Alors, il semble que vous vous souvenez un peu de ceci, mais pas une… vous ne vous souvenez pas d'avoir eu une discussion avant ou

après. Est-ce que vous vous souvenez du sujet qui a été discuté? Ici, on dit que des préoccupations ont été soulevées « quant aux activités de l'UFWD au Canada ».

À l'époque, est-ce que vous saviez ce que c'était et ce que ça représentait?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, parce que je me souviens que la Chine voulait créer un poste du United Front Work Department au Canada, pis on a décidé de refuser la création de ce poste-là.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que vous aviez été informée avant ça au sujet du lien de l'UFWD à l'ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me MANI KAKKAR: On a appris que ce groupe a un lien direct avec une grande… un grand nombre d'activités d'ingérence étrangère par la <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, c'est sûr. Sauf que ce que je fais dans la… dans le développement de la stratégie sur l'Indo-Pacifique, c'est que parce que je sais qu'il y a un problème de façon générale d'ingérence étrangère, j'essaie justement de circonscrire le problème et faire en sorte, justement, qu'il y ait des ressources qui soient données.

Aussi, l'autre chose qu'on fait, parce que je suis d'avis qu'à l'époque, le Canada à l'époque a une méconnaissance de comment la Chine opère au Canada et aussi à travers le monde, on crée… on décide de créer un bureau sur la Chine à Affaires mondiales.

Et donc, ça, ça fait en sorte qu'on est

capable de comprendre davantage comment la Chine opère au Canada et aussi comment, justement, on peut comprendre même à partir de notre ambassade à Washington, même à partir de notre ambassade en Grande-Bretagne, même à partir de notre ambassade à l'OTAN, comment la Chine… et aux Nations unies… comment la Chine opère.

Et donc, on décide de créer ce bureau-là, parce qu'on est conscient, à ce moment-là, qu'on a quand même un enjeu de compréhension des objectifs de la Chine. C'est pour ça qu'on développe une stratégie pis c'est pour ça qu'on met, je pense, 35 millions dans la création d'un nouveau bureau qui va juste tenir compte de comment la Chine va opérer.

Me MANI KAKKAR: On s'excuse pour le retard à cause de l'interprétation, du délai.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je comprends. Je suis francophone.

Me MANI KAKKAR: Alors, dans la création de ce service, est-ce que vous êtes assurée que l'information serait communiquée et appropriée? Et je pose la question parce que le lien de l'UFWD à l'ingérence étrangère était déjà reconnu par les rapports du groupe <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais je sais que vous faites référence à SITE, mais je m'excuse, j'ai pas l'information liée à SITE. C'est pas intentionnel là de ma part, c'est juste j'ai vraiment pas été impliquée dans tout ce qui était lié aux élections, au processus de suivi des élections.

Me MANI KAKKAR: Oui, je comprends. Maintenant, j'ai une question plutôt par rapport au groupe… à la création du groupe que vous avez mentionné.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, le bureau…

MS. MANI KAKKAR: Yes.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Le bureau… oui. OK.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que ce groupe-là avait un lien, que ce soit le SCRS ou l'agence nécessaire, pour qu'il pouvait obtenir l'information en temps opportun?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Dans le contexte du développement du bureau sur la Chine, c'est vraiment… la réalité, c'est que le Canada avait besoin davantage de diplomates qui parlaient le mandarin, qui étaient capables de comprendre comment la Chine fonctionne, bref, des experts en tout ce qui est politique interne chinoise mais aussi étrangère. Donc, ça, c'est une chose. Ça, ça a été créé.

L'autre chose, c'est la stratégie indo-pacifique fait en sorte de créer davantage de ressources pour l'ingérence étrangère, mais - je pense que j'aurais pu être plus claire - dans le contexte de la stratégie indo-pacifique.

Il y a 17 ministères qui sont impliqués, dont le ministère de la Sécurité nationale, incluant CSIS. Donc, CSIS a des ressources pour être capable d'avoir davantage de compréhension de comment la Chine opère via la stratégie indo-pacifique.

Mais ça veut pas dire que c'est nécessairement CSIS et Affaires mondiales qui se retrouvent,

à travers la stratégie indo-pacifique, être capables de mieux coordonner leurs efforts. C'était pas le but de la stratégie indo-pacifique. Comprenez-vous, Madame la Commissaire?

Donc, ça démontre que, encore, il y avait un enjeu, parce que cette information-là était pas nécessairement toujours bien transmise. Certainement pas jusqu'à mon niveau.

COMMISSAIRE HOGUE: Je pense que je comprends.

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est pas compliqué. Le cas de Zhao Wei a fait en sorte de démontrer que il fallait faire en sorte que tous les ministres soient tenus au courant dès qu'il y avait un pays étranger. Donc, la beauté de l'affaire, ça a fait en sorte de démontrer que ingérence étrangère était réelle, mais, deux, il fallait s'en préoccuper. Pis que le ministère des Affaires étrangères faisait juste regarder à l'étranger, mais il fallait aussi qu'on commence à regarder ce qui se passait chez nous.

COMMISSAIRE HOGUE: Ça, je comprends.

L'HON. MÉLANIE JOLY: C'est ça.

Me MANI KAKKAR: J'apprécie que vous m'avez offert plus de temps, mais je veux pas dépasser.

COMMISSAIRE HOGUE: Donc, en fait, vous avez déjà dépassé le temps qui vous est alloué.

Me MANI KAKKAR: Est-ce que je peux avoir un instant pour poser une dernière question?

COMMISSAIRE HOGUE: Oui, allez-y.

Me MANI KAKKAR: La question est… j'allais vous poser des questions quant à d'autres évènements.

Est-ce que vous pouvez dérouler en bas?

Alors, vous verrez qu'il y a plusieurs évènements où on discute d'agences étrangères, ce sont les membres de votre ministère, des hauts fonctionnaires de votre ministère avec leurs homologues, et en particulier, je voulais me pencher sur le 1er septembre 2022. On dit que :

> « Il y a de l'ingérence dans les processus internes et processus législatifs. »

On a posé cette question à certains de vos collègues et ils n'ont pas pu répondre. Avez-vous une idée de ce que ça signifie ici?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non. Non, parce que, moi, le 8 juillet, en effet, je rencontre Wang Yi à Bali, pis je soulève l'enjeu, mais je le soulève de façon générale. Donc, je sais pas qu'est-ce que vous me parlez le 1er septembre.

Me MANI KAKKAR: Une dernière idée, mais ça m'intéresse que vous n'ayez pas eu de breffage quant au paysage… au contexte de menace ou de l'ingérence étrangère, que votre ministère prend certaines actions. Donc, c'est surprenant pour quelqu'un qui est de l'extérieur d'imaginer quelles sont ces lacunes du côté des communications et comment AMC se sert de ces outils pour contrer l'ingérence étrangère. Mais j'apprécie vos réponses.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: L'avocat pour Michael Chong, Monsieur Harland.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me FRASER HARLAND:

Me FRASER HARLAND: Bonjour.

J'ai préparé mes questions en anglais, donc je vais les poser en anglais.

L'HON. MÉLANIE JOLY: OK.

Me FRASER HARLAND: Mais je comprends bien que vous répondrez en français.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

COMMISSAIRE HOGUE: Et vous parlez bien français.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me FRASER HARLAND: C'est gentil, merci.

J'aimerais commencer… donc, j'ai des questions au sujet de la décision de déclarer Zhao Wei *persona non grata*…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Yeah. Oui.

Me FRASER HARLAND: …et comprendre pourquoi ça s'est fait et pourquoi c'est arrivé quand c'est arrivé.

Donc, j'aimerais commencer par des éléments de PNG, des personnes *non grata*. Alors, je comprends que l'autorité de déclarer une personne PNG, c'est… ça appartient au ministère… au ministre des Affaires étrangères.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me FRASER HARLAND: <Non interprété> And just if you can say "yes" for the record?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oh! Oui, oui. Oui.

Me FRASER HARLAND: Et quand Zhao Wei a été déclaré persona non grata, c'était votre décision?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me FRASER HARLAND: Et dans votre (sic)[6] témoignage, les fonctionnaires d'Affaires mondiales ont dit que cet acte était un dernier recours. Et je comprends que vous avez des outils d'ordre diplomatique sur une… allant du moins grave au plus grave, et PNG, c'est une des plus graves et on le considère comme étant un dernier recours?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, pour différentes raisons. Parce que non seulement ça fait en sorte que, bon, c'est un message diplomatique fort, mais c'est plus que ça, parce qu'il y a des répercussions.

Donc, si nous on prend une action, la Chine, en l'occurrence, va répondre. Et c'est sûr que Affaires mondiales, notre réaction, c'est jamais perdre un diplomate à l'étranger. Pourquoi? Parce que quand on en perd un, on perd des yeux et des oreilles dans un pays auquel c'est difficile d'avoir accès puis qui ne vit pas dans la même réalité, notamment médiatique et de médias sociaux que nous, donc la façon que le Canada peut comprendre comment ça… comment les affaires se traitent en Chine, puis comment on est capable de défendre nos intérêts en Chine, c'est via nos diplomates.

Donc, c'est pour ça qu'il y a toujours une grande préoccupation de savoir, avant qu'on renvoie un diplomate du Canada, on doit s'assurer que, un, la réaction va être proportionnelle, donc il va y avoir… si on renvoie une personne, il va y avoir une personne, pas deux ou trois parce que vous avez vu avec l'Inde, y'en a 41 qui ont été

[6] NDLT: « Leurs témoignages », selon l'enregistrement original.

expulsés là.

Me FRASER HARLAND: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Et deuxièmement, comment on est capable de s'assurer qu'il n'y ait pas qu'un renvoi de notre personnel diplomatique, mais aussi qu'il n'y ait pas aussi une répercussion beaucoup plus large qui est essentiellement des pertes d'emploi parce qu'il y a eu des sanc… il y a des sanctions économiques ou même des Canadiens en danger. Et ça, je vous l'ai déjà… je l'ai déjà mentionné tantôt.

Me FRASER HARLAND: À cause de ces représailles possibles, vous voulez vous assurer que vous avez une justification bien solide avant de prendre <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, mais dans le cas Zhao Wei, la position était intenable là, je l'ai déjà dit là, il fallait qu'il parte. Donc, la décision, c'est à savoir, comme, quand est-ce qu'il allait partir là, parce que moi, dans ma tête, c'était clair qu'il fallait qu'il parte.

Me FRASER HARLAND: Alors, je veux aller examiner les raisons dans ce cas-ci. Vous vous souviendrez que le 1er mai 2023, le *Globe and Mail* avait fait un reportage à l'effet que Zhao Wei avait ciblé mon client, Michael Chong?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me FRASER HARLAND: Et entre le 2 mai et le 8 mai, monsieur Chong et d'autres parlementaires ont soulevé cette question de façon répétée pendant la période de

questions et ont demandé au gouvernement d'expulser Zhao Wei. Vous vous en souvenez?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait.

Me FRASER HARLAND: OK.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je me souviens même d'une séance d'un comité parlementaire où je suis allée devant le comité… mais, en fait, vous savez quoi? Ta-ta-ta-ta… Il faut… j'ai pas… j'ai pas mon agenda avec moi, mais au même moment où ça, ça se passe, la guerre au Soudan vient de commencer. Donc, je quitte et je m'en vais au Kenya parce qu'il y a des Canadiens… parce que, un, le weekend d'avant, j'essaie de travailler avec les Américains pour faire en sorte que nos diplomates soient sortis de Khartoum, parce que Khartoum est devenu un champ de bataille.

Donc, après, je travaille pour l'évacuation des Canadiens qui sont au Soudan, puis je travaille pour faire en sorte justement qu'ils soient envoyés, puis là on se pose la question : est-ce qu'ils sont… est-ce qu'on envoie les avions de l'armée canadienne. Donc, je travaille à l'époque avec la ministre de la Défense Anand, et là, on se pose la question : est-ce qu'ils vont être évacués à partir de l'aéroport de Khartoum qui est assez, dans le fond, protégé ou non, au Djibouti ou au Kenya. Et finalement, on fait en sorte… je parle avec mon homologue kényan, on fait en sorte que les Canadiens sont envoyés au Kenya, et moi, je m'en vais au Kenya pour m'assurer que justement le départ assisté se passe bien parce qu'on est en crise.

Donc, je pense pas que je suis à toutes les

périodes de questions auxquelles vous faites référence…

Me FRASER HARLAND: Bon.

L'HON. MÉLANIE JOLY: …mais je sais que je reviens du Kenya la veille et que je m'en vais en comité parlementaire l'après-midi, et là votre client Michael me pose la question pourquoi il n'y a pas encore de personne, dans le fond, « *PNG* ». Moi, dans ma tête, ma décision est déjà prise qu'il faut qu'il quitte, mais je lui réponds : « Mon cher Michael, la décision n'est pas juste liée à toi. C'est pas juste toi, c'est aussi les différentes répercussions. » Puis là, je lui dis, les répercussions, ça fait cinq fois que je le dis dans la Commission, mais sur les… sur les Canadiens qui sont en Chine, sur les emplois, puis en même temps sur le personnel diplomatique.

Donc, c'est pour ça que je suis d'accord avec lui que la situation est inacceptable, je suis d'accord avec lui qu'il faut qu'il quitte parce que, dans le fond, il faut faire en sorte qu'il ne soit pas plus une menace pour le pays, mais en même temps, la question de savoir comment on va s'y rendre puis comment on est capable d'avoir cette analyse-là, puis c'est pour ça que je travaille avec mon ministère, puis finalement la recommandation, je pense, arrive le 6 ou quelque chose comme ça, puis le 7, où il est déclaré *persona non grata*, et le 8, on apprend que Jennifer Lalonde, qui est notre diplomate, est également renvoyée.

Me FRASER HARLAND: OK. Merci pour tout ce contexte. Alors, essentiellement, je me demande si vous seriez d'accord qu'une des raisons clés qui sous-tendent

votre décision d'expulser monsieur Wei, c'était le… ce qu'il a fait à mon client.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Em… je pense qu'à l'époque, je demande l'information parce que, clairement, Zhao Wei est un problème. Maintenant, je comprends que mon sous-ministre a dit, lui, qu'il ne pensait pas qu'il y avait de lien; moi, dans la recommandation que j'obtiens, Zhao Wei est un problème. Donc, c'est pour ça que moi je décide de le *PNG*.

Me FRASER HARLAND: Alors, c'était un problème, mais pas nécessairement en ce qui a trait à monsieur Chong? Est-ce que c'est ça que vous avez dit?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Il a fait de l'ingérence étrangère, un point c'est tout. Donc, moi, n'importe quel diplomate qui ne respecte pas la Convention de Vienne puis que c'est répété, puis que c'est un pattern, ben, à ce moment-là, pourquoi on le garderait? Moi, je suis pas dans la… comment je pourrais dire… mon but, c'est pas de protéger les diplomates étrangers au Canada là; mon but, c'est de faire en sorte de protéger les intérêts du Canada. Zhao Wei ne respecte pas les intér… on ne protège pas… comme, il est en violation de nos intérêts. Donc, il faut qu'il quitte.

Me FRASER HARLAND: Seriez-vous d'accord de dire qu'on a fait communiquer aux médias, au public et à monsieur Chong que c'est la réponse à la… du fait qu'on a ciblé la famille de Zhao Wei? On soulève cela à la Chambre des communes et, le 8 mai, Zhao Wei rentre chez lui. Donc, à un membre du public éclairé et à monsieur Chong, ça indique

que c'est à cause de l'article dans le *Globe* que monsieur Zhao Wei est expulsé.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bon, je pense que… je peux comprendre que c'est la perception du public, moi, c'est la première fois que j'en entends parler de Zhao Wei à ce moment-là là, donc… mais, tsé, c'est ce que j'ai dit à votre client récemment : pour moi, la question de l'ingérence étrangère, c'est pas un enjeu qui… comment je pourrais dire… c'est un enjeu qui n'est pas partisan. Je trouve ça effrayant qu'est-ce qui est arrivé à Michael. Ça n'aurait jamais dû se passer. Ça devrait se passer avec aucun parlementaire au pays, aucun politicien. On est une démocratie puis on devrait être capable d'agir de façon à ce qu'on puisse être confiant qu'on a notre place comme citoyens.

Donc, si le cas de Michael, malgré toute la souffrance qu'il a pu vivre à travers ce cas-là, a aidé à créer cette Commission, à faire en sorte que les… comment je pourrais dire… Affaires mondiales, CSIS, peu importe, on agisse mieux, ben, c'est à travers cet évènement complètement inacceptable, mais il va y avoir quelque chose de bien qui va être sorti. Donc, moi, c'est comme ça que je le vois.

Puis je vois que, tsé… puis je pense aussi, l'autre chose, c'est ce que j'ai dit aussi à mon collègue, c'est pas juste la Chine, c'est l'Inde, c'est l'Iran, c'est tous des pays là que… comme… comment je pourrais dire… quand ils font des choses puis qu'ils visent soit des parlementaires ou des membres de leurs diasporas — puis l'Iran, c'est encore pire parce qu'on s'entend que c'est un

régime complètement inacceptable, sanguinaire, et cetera — on va faire en sorte d'agir.

Tsé, c'est pour ça que moi, d'habitude, je vois pas les Affaires étrangères comme une joute politique parce que normalement les Affaires étrangères, on est un petit peu au-delà, on est un peu à 50 000 pieds, puis on dirige les intérêts du Cana… moi, je dirige, comme ministre des Affaires étrangères, la politique étrangère qui vise à promouvoir et à protéger les intérêts du Canada. Un point c'est tout.

Me FRASER HARLAND: Le sous-ministre adjoint Morrison a… le sous-ministre Morrison a déclaré qu'en 2021 les initiatives n'ont pas dépassé le niveau de travail. Est-ce que c'est ce que vous <non interprété>…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Si mon sous-ministre a dit que c'est le cas, j'imagine… moi, j'étais pas au courant. Mais ce que je peux dire aussi par contre, c'est que… c'est non seulement que je change le… comment je pourrais dire… la façon dont mon cabinet est informé, je pose la question à la Greffière, je pose la question à mes collègues ministres là, peut-être deux, trois semaines après : « Est-ce qu'il y a d'autres diplomates qui sont problématiques? » Moi, il faut que je le sache là. J'ai jamais eu une information sur cette question-là, donc, nécessairement, il n'y en avait pas.

Puis au moment où on se parle présentement, j'ai pas de recommandations comme quoi il faut que je renvoie des diplomates.

Me FRASER HARLAND: Si vous et vos

fonctionnaires ont reçu ces informations, nous savions que cette information a été initiée en 2021, si vous l'aviez reçue, vous n'auriez pas eu besoin de voir l'article dans le *Globe and Mail* pour agir, n'est-ce pas?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me FRASER HARLAND: <Non interprété> Is that fair?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, tout à fait.

Me FRASER HARLAND: OK.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Vous savez, il y a plein de mesures diplomatiques que je prends à chaque semaine puis à chaque mois qui font pas les médias là.

Là, peut-être que je viens d'exciter les journalistes, ça, c'est une autre affaire, Madame la Commissaire.

Me FRASER HARLAND: Est-ce que, si l'article n'avait pas été publié au *Globe and Mail*, vous n'auriez pas été au courant et vous n'auriez pas déclaré Zhao Wei comme *persona non grata*?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais ça, Maître c'est une question qui est hypothétique. Je le sais pas qu'est-ce qui se serait passé. Y'a plein de choses qui auraient pu se passer.

Me FRASER HARLAND: Vous n'étiez pas au courant avant l'article du *Globe and Mail*?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ça, c'est un fait. L'autre, après, si je l'avais su après, je le sais pas, y'a plein de choses qui auraient pu se passer. Mais une chose est

sûre, c'est que là, ben, je suis contente que l'information se rende jusqu'à moi, puis on fait en sorte justement d'agir.

Puis je pense aussi que l'ingérence étrangère, elle devient de pire en pire en pire en pire parce qu'il y a une crise de sécurité internationale. Donc, c'est pour ça que la… je sais que dans le cadre de cette Commission, on regarde beaucoup ce qui se passe au Canada, puis moi, je vois un peu plus qu'est-ce qui se passe à l'étranger, puis mon esprit est tourné plus par rapport en comparaison avec d'autres pays là. Mais je pense que c'est important qu'on fasse ce travail-là ensemble parce que, justement, l'objectif des pays autocratiques, c'est d'affecter notre… soit, comme je disais, des citoyens ou soit notre démocratie en tout entier là, mais au final là, c'est le modèle démocratique qui est en jeu là. Ça fait que c'est important le travail qui est fait.

Me FRASER HARLAND: Alors, monsieur Morrison a aussi déclaré que la position de monsieur Zhao Wei n'était plus acceptable après l'article du *Globe and Mail*. Mais, en fait, ce n'est pas l'article qui a fait que sa présence était inacceptable, c'est sa conduite, son comportement au Canada. N'est-ce pas?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Em… ben, clairement, moi, c'est mon interprétation parce qu'il y a une violation de la Convention de Vienne, puis à ce moment-là, justement, il faut faire une… c'est lui qui est visé. Donc, nécessairement, oui, je suis d'accord.

Me FRASER HARLAND: OK. Alors, si vous aviez

été au courant de son comportement plus tôt, il aurait été expulsé plus tôt?

L'HON. MÉLANIE JOLY: J'ai répondu à cette question-là. Oui.

Me FRASER HARLAND: C'est tout pour moi. Merci.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Procureur général?

Me MATTHEW FERGUSON: <Non interprété> Madam Commissioner, you granted the HRC our minutes.

COMMISSAIRE HOGUE: Oh, yes. I'm sorry. Alors, un instant, il y avait encore deux minutes pour monsieur Matas avant cela.

L'HON. MÉLANIE JOLY: « HRC », ça veut dire quoi?

COMMISSAIRE HOGUE: C'est pour la Coalition des droits humains.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ah oui. OK.

Me DAVID MATAS: Je vais aussi vous poser mes questions en anglais.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mais votre français est très bon.

Me DAVID MATAS: Bon. Merci.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MATAS:

Me DAVID MATAS: Alors, comme je l'ai dit, si je l'ai bien compris, ce qu'on a compris, c'est qu'Affaires mondiales Canada s'inquiète de l'ingérence étrangère, pas

seulement de la part d'États étrangers, mais également d'instances non étatiques.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me DAVID MATAS: En ce qui concerne Affaires mondiales, lorsqu'ils s'occupent d'ingérence étrangère, ils ont des outils diplomatiques à disposition qui ne sont pas toujours à disposition lorsqu'il s'agit d'un sens non étatique. Donc, quels sont les outils qui sont à disposition d'Affaires mondiales Canada pour gérer cette ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: On le prend un peu différemment. On le prend via des sanctions, des sanctions contre des individus ou des sanctions contre des entités. On le prend un peu différemment. On le prend via des sanctions, des sanctions contre des individus ou des sanctions contre des entités.

Me DAVID MATAS: Je comprends. Et on voit sur internet, on voit une liste de personnes sanctionnées sur le site web d'Affaires mondiales et on voit aussi le motif de la sanction. Si quelqu'un fait une demande de sanction et cette demande est approuvée, on peut voir les résultats. Si quelqu'un fait une demande de sanction et la sanction n'est pas approuvée, est-ce que la personne qui fait la demande en est informée?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense pas qu'il y a un moyen… comment je pourrais dire… c'est pas comme si à Affaires mondiales il y a un processus où quelqu'un demande de faire une sanction, puis après cette personne-là est

informée. Non.

Les régimes de sanctions ont été mis en place par notre gouvernement à peu près en 2018. Après, il y a… c'est en vertu de deux différentes législations. Une, pour qu'il y ait des sanctions, c'est soit qu'il y a des violations de droits humains ou soit qu'il y a également des enjeux de corruption. Donc, ce qu'on fait, c'est que ça va être davantage… et aussi, il faut pas que ça soit basé sur du renseignement qu'on obtient, il faut que ça soit basé sur *open source*, donc de l'information qui est disponible au public.

Je donne un exemple. En Haïti, on a décidé de sanctionner plusieurs anciens politiciens sur la nature de corruption, puis même des membres de l'élite économique pour faire de la pression, pour arriver à un processus démocratique en Haïti pour faire en sorte qu'éventuellement il y ait un gouvernement… ben, il y ait un comité présidentiel de transition qui soit nommé pour débloquer la crise politique.

Donc, ça va être davantage les… s'il y a des représentations, ils vont… les représentations vont se faire via des groupes qui sont organisés puis qui viennent voir le ministère ou qui viennent voir mon équipe, et donc, à ce moment-là, on peut travailler avec eux.

Puis des fois, on va décider d'aller de l'avant, mais des fois l'équipe de sanctions est vraiment débordée, puis là on doit juste faire en sorte de prioriser. Puis peut-être qu'il y a des sanctions qui n'ont pas encore

été faites, mais qui sont dans le *pipeline*, comme on dit en bon québécois.

Donc, essentiellement, c'est ça. À ce stade-ci là, écoutez, depuis 2018 là, ben, en fait, depuis… sincèrement, c'est depuis, vraiment, la… mon arrivée puis surtout l'invasion de l'Ukraine par la Russie, je pense qu'on est rendu à facilement 4-5 000 individus et organisations qui ont été sanctionnées.

Me DAVID MATAS: D'accord. Je comprends. Il y a différentes législations, différentes listes de sanctions, et le processus est informel. Est-ce que vous pensez que c'est ce qui serait utile de consolider les différents régimes de sanctions et d'avoir un processus plus formel qu'il y ait des décisions plus formelles?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Moi, je suis prête à ce qu'on révise comment on opère notre processus de sanctions, mais présentement, je vous dirais que le défi au niveau du processus de sanctions, c'est que non seulement nous, quand on sanctionne, que ça soit fait, mais qu'après que les agences de sécurité fassent le suivi avec toutes les personnes qu'on a sanctionnées. Parce que quand on sanctionne, le plus important, c'est que ces individus-là ou ces entités-là n'opèrent pas au Canada. Et moi, c'est ça, ma préoccupation. Puis là encore, il y a des défis d'être capable de faire le suivi sur chaque personne qui est sanctionnée. Parce que quand t'es rendu à 5 000 personnes, c'est quand même beaucoup là. Je dis pas qu'ils viennent tous au Canada, non, mais en même temps, il faut s'assurer que

s'ils se pointent à l'aéroport, qu'ils n'aient pas le droit de rentrer là.

Me DAVID MATAS: Merci.

Madame la Commissaire, je comprends que je n'ai pas beaucoup de temps alloué, j'en reste là.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci beaucoup.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

À votre tour.

Me HELENE ROBERTSON: Merci bien.

--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HELENE ROBERTSON:

Me HELENE ROBERTSON: Je suis Helene Robertson, je suis avocate du Procureur général du Canada. Alors, j'ai quelques questions pour vous…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me HELENE ROBERTSON: …Madame la ministre.

La première question, c'est : l'avocat de la Coalition sikhe a dit que vous avez accepté son hypothèse qu'il y aurait eu une lacune d'information entre les agences de sécurité et votre cabinet.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me HELENE ROBERTSON: …au sein d'ingérence étrangère au Canada.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me HELENE ROBERTSON: Dans le but de clarté, est-ce que ç'a été votre témoignage?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ben, moi, ce que je dis, c'est que moi, je n'ai pas reçu l'information jusqu'à ce que ça devienne de l'information soit, dans le fond, coulée aux

médias, donc en mai 2023. Et donc, en soi, c'est clairement un enjeu de communication.

Me HELENE ROBERTSON: OK. Merci.

Madame la Commissaire vous a demandé si vous étiez breffée au sujet d'ingérence étrangère…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me HELENE ROBERTSON: …avant mai 2023.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me HELENE ROBERTSON: Mais ma question, c'est : est-ce qu'on vous tient informée des enjeux importants d'ingérence étrangère maintenant, aujourd'hui?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui. Oui, mais, en fait, comme je disais, maintenant, l'information est organisée où tous les rapports de renseignement qu'on obtient — je vous donne un exemple, ça peut être sur l'Afrique, ça peut être sur l'Asie, ça peut être sur différents pays —, ça monte jusqu'à mon bureau, puis là-dedans il y a des enjeux liés… il y a une section sur ingérence étrangère, et puis il y a la création aussi du poste que je parlais. Puis comme j'ai témoigné tantôt devant la Commission, deux fois par mois environ, je suis briefée par l'équipe pour savoir qu'est-ce qui se passe, puis des fois quand il y a des aspects plus importants que je devrais savoir, ben là, l'inform… l'équipe me tient au courant. Puis souvent avant de partir dans un voyage en particulier, je suis tenue informée.

Me HELENE ROBERTSON: Merci bien.

L'avocat de Michael Chong vous avait posé des questions hypothétiques au sein de PNG de Zhao Wei.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me HELENE ROBERTSON: Pour fins de clarté, comment est-ce que vous prenez la décision d'expulser un diplomate? Est-ce que c'est de votre propre chef ou sur des recommandations de vos fonctionnaires?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, ça va être toujours une recommandation avec mes fonctionnaires. Donc, la recommandation monte, puis au final c'est moi qui ai la responsabilité. Puis, bien entendu, je vais travailler avec le bureau du premier ministre puis avec le premier ministre sur cette question-là.

Me HELENE ROBERTSON: Merci bien.

J'ai simplement deux questions pour vous…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me HELENE ROBERTSON: …qui restent. Le premier, c'est comment le Canada se positionne-t-elle par rapport aux menaces posées par l'ingérence étrangère dans le cadre international?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm. Ben, j'en ai parlé un peu tantôt. Le Canada, on est le seul pays au monde à faire une Commission d'enquête sur l'ingérence étrangère présentement. On est le premier pays du G7 à vraiment en parler, et donc, à mettre l'accent sur cette question-là. C'est sûr que le Canada, on n'est pas une ancienne… un ancien pays avec des colonies partout à travers le monde. Donc, ça fait en sorte que nous, on respecte le droit international puis on s'attend à ce que tous les pays respectent le droit international.

Puis pourquoi c'est si important présentement? Parce que si les pays qui ont le plus de puissance, particulièrement de puissance militaire, sont capables d'imposer leurs points de vue, leur approche, ben là, en fait, ça va être au détriment du Canada parce que nous, on va se retrouver beaucoup plus vulnérables dans cette situation-là.

Et donc, si on ne fait pas respecter la Convention de… les Conventions de Vienne, si on ne fait pas respecter le droit international, ben, on peut penser que la répression transnationale va augmenter au pays. Puis surtout s'il y a plus de conflits dans le monde, donc dans une société qui est très multiculturelle, où il y a des membres de diaspora qui viennent d'un peu partout à travers le monde. Donc, l'influence, l'intimidation… l'influence, quand je dis… l'ingérence, l'intimidation, on doit être capable de mettre… de faire la lumière là-dessus.

C'est pour ça que quand l'avocat de Michael Chong me pose la question… ses questions, pour moi, c'est un enjeu d'intérêt national, de sécurité nationale, c'est pas un enjeu partisan, c'est pas un enjeu de… comment je pourrais dire… de joute politique. Je pense qu'on devrait tous travailler, tous les parlementaires ensemble sur cette question-là.

Me HELENE ROBERTSON: Merci. Et la dernière question, c'est : quel est votre niveau de confiance dans la résilience de notre démocratie en face de l'ingérence étrangère?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Je pense que notre démocratie n'a jamais été autant testée. Je pense qu'elle est forte, elle est résiliente, mais je pense qu'il faut avoir les yeux grand ouverts. Et puis je pense que c'est pas juste nous, je pense que c'est tout l'Occident.

Me HELENE ROBERTSON: Merci.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci beaucoup.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

Maître MacKay, questions en réinterrogatoire?

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui, très brièvement, Madame la Commissaire.

--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Je demanderais à ce que le document COM.SUM4 soit mis à l'écran.

Madame Joly, c'est un résumé du mémoire au Cabinet sur les activités hostiles d'acteurs étrangers.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui, oui. HASA, c'est ça?

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: On a la version française.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, c'est simplement, vous avez… tout à l'heure, on vous a demandé si vous aviez reçu des breffages spécifiques sur les questions d'ingérence étrangère avant un point dans le temps, en 2023, et dans la foulée d'une réponse par la suite, vous avez parlé

de HASA.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Mm-mm.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, simplement, brièvement nous expliquer le contact que vous avez eu avec ce mémoire au Cabinet, et ensuite de ça, je vous montre… je vais vous montrer un paragraphe spécifique.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Bien, je me souviens que mon… dans le fond, le ministère m'informe qu'il y a un enjeu de coordination au niveau de l'ingérence étrangère puis que justement il faut faire en sorte qu'il faut travailler les différentes agences ensemble. Donc, il y a un processus qui est créé, une marche à suivre qui est développée, et à ce moment-là, il y a un mémorandum au Cabinet qui est développé pour justement que ça devienne la façon officielle qui va prévaloir au sein de l'État canadien puis de tout l'appareil fédéral.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Puis on…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Puis là, je fais, comme, ah, parfait, très bonne idée.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et on comprend…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Ça fait que là, je le sais.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Excusez-moi, je veux pas vous interrompre.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non, non, mais c'est ça.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Oui. Et on voit que le mémoire est présenté au Cabinet en mai 2022.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Oui.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et on… est-ce qu'il y a eu dans le contexte de la présentation du mémoire, est-ce que vous recevez des breffages ou de l'information générale sur la nature de ce qui est en cause dans le mémoire?

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Non. Parfait.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non, puis dans le fond, à l'époque, mai 2022, c'est le début de la guerre en Ukraine, donc c'est de savoir comment… moi, mes questions, c'est : comment on va pouvoir gérer, comme, la menace plus au Canada là. Donc, ça que j'ai en tête. Puis savoir si, essentiellement, il y a d'autres pays qui font cette approche-là. C'est un peu ça. Tsé, c'est plus… comment je pourrais dire… c'est pas lié à de l'information que j'obtiens, c'est lié plus à est-ce que le processus est conforme à ce qu'on voit aussi dans d'autres juridictions.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et au niveau…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Parce que je me dis qu'on n'est pas le seul pays à faire face à cet enjeu-là, surtout au moment où, justement, tsé… puis à partir du moment… à partir du moment où la guerre en Ukraine commence, les plaques tectoniques de… dans le fond, du… d'une… de la géopolitique mondiale bouge, puis… comment je pourrais dire… toutes les institutions se fissurent. Ça fait que c'est pour ça que je me pose la question si ça s'inscrit… si c'est une bonne façon de gérer la crise qu'on est en train de gérer.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Donc, au-delà du mémoire en tant que tel qui vous a été présenté à vous et vos

collègues, on comprend que vous n'avez pas eu de breffage additionnel…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: …sur le mémoire.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Non.

Me JEAN-PHILIPPE MacKAY: Parfait.

Donc, je n'aurai pas d'autres questions, Madame la Commissaire. Je vous remercie.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci beaucoup.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Est-ce que je suis…

COMMISSAIRE HOGUE: Ben, c'est ce que j'allais dire. Merci, Madame la Ministre.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: Et je sais que votre temps est précieux, alors…

L'HON. MÉLANIE JOLY: Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: …j'apprécie d'autant plus le temps que vous avez consacré à nos travaux. Alors, oui, vous êtes libre de quitter.

L'HON. MÉLANIE JOLY: Parfait. Merci. Merci, Madame la Commissaire.

COMMISSAIRE HOGUE: Merci. À demain, 9 h 30.

THE REGISTRAR: Order, please. À l'ordre, s'il vous plaît.

This sitting of the Foreign Interference Commission is adjourned until tomorrow, the 11th of October 2024 at 9:30 a.m. Cette séance de la Commission sur

l'ingérence étrangère est suspendue jusqu'à demain, le 11 octobre 2024, à 9 heures et demie.

--- Upon adjourning at 4:51 p.m.

--- L'audience est ajournée à 16 h 51

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of my notes/records to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le jure.

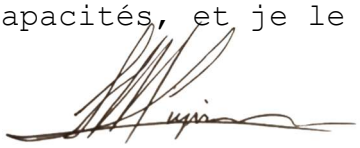

_____

Sandrine Marineau-Lupien